

Séance de lundi 2 mai 2005

## **PROJET**

# **VILLE DE NEUCHÂTEL**

## **CONSEIL GÉNÉRAL**

### **DIXIEME SÉANCE**

**Lundi 2 mai 2005, à 18h 30  
à l'Hôtel de Ville**

---

Présidence de M. Christian Boss (rad), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popcosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Béatrice Bois (soc), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Nicolas de Pury (popcosol), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (popcosol), Laurence Gauchat (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria Angela Guyot (udc), Eliane Henry Mezil (popcosol), Blaise Horisberger (popcosol), Bernard Junod (popcosol), François Konrad (popcosol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), André Obrist (lib), Blaise Péquignot (rad), Christian Piguet (popcosol), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc.), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Richard Tiepo (soc) et Raymonde Wicky (soc).

Absences excusées: Mmes Marie-France Joly (soc), Cristina Tasco (soc), M. Steven Bill (udc)

Le Conseil communal était représenté par Mme Françoise Jeanneret (soc), présidente, M. Didier Burkhalter (rad), vice-président, M. Antoine Grandjean (lib), M. Daniel Perdrizat (popcosol) et Mme Valérie Garbani (soc), conseillers communaux.

## **NOUVEAU MEMBRE**

En préambule et sous les applaudissements de l'assemblée, le président, **M. Christian Boss**, souhaite une très cordiale bienvenue à M. Richard Tiépo, nouveau conseiller général, et espère qu'il trouvera pleine satisfaction dans son nouveau mandat.

## **PROCÈS-VERBAUX**

Disponibles sur le site internet de la Ville les procès-verbaux sont considérés comme adoptés, sous réserve des amendements que Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux voudront bien transmettre directement au chancelier.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2005 est adopté.

## **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Christian Boss**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi du faire-part de décès de M. Eric Moulin, ancien président du Conseil général. *Le président, M. Christian Boss, informe l'assemblée qu'en date du 24 avril 2005, notre ancien collègue Eric Moulin s'est éteint. Il présida l'autorité législative durant l'année administrative 1982-1983 et fut membre de plusieurs commissions. Figure marquante de notre ville, le défunt s'est engagé avec dévouement au développement et au rayonnement de Neuchâtel au travers de nombreuses institutions politique, sportive et associative de la ville et de sa région. M. Christian Boss invite l'assemblée à observer un instant de silence en hommage à M. Eric Moulin.*
2. Lettre de Mme Anne Macherel, soc, annonçant sa démission du législatif avec effet immédiat, pour cause de déménagement hors de la localité.
3. Arrêté du Conseil communal du 18 avril 2005, proclamant M. Richard Tiépo, deuxième suppléant de la liste socialiste à laquelle appartient le siège vacant, élu membre du Conseil général.

## Séance de lundi 2 mai 2005

4. Dépôt d'une question écrite no 05-801 de MM. Steven Bill et Frédéric Guyot, udc, relative notamment à l'aménagement des Jeunes-Rives. *Le président, M. Christian Boss, précise que cet objet a été transmis au Conseil communal, pour réponse dans le délai réglementaire.*
5. L'accusé de réception du Service du Grand Conseil de la lettre concernant la « péréquation financière intercommunale », adressée par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en date du 18 avril 2005.
6. Copie de la lettre du 27 avril 2005 de Mmes Fabienne Perrelet et Gwendoline Weber à l'adresse du directeur des Services sociaux, concernant la structure accueillant les écoliers de la crèche « La Barbouille » en notre ville.
7. Dépôt sur les pupitres des rapports de gestion pour l'exercice 2004 du CPLN, d'une part, et des Patinoires du Littoral, d'autre part.
8. Lettre du comité citoyen pour la défense de la poste de Serrières, demandant des nouvelles concernant la réorganisation du réseau postal à Neuchâtel, dans le prolongement de l'entretien qui s'est déroulé le 24 novembre 2004.
9. Rappel de la cérémonie d'inauguration de l'hôpital Pourtalès, mercredi 4 mai 2005, à 17h, ainsi que des journées « portes ouvertes » destinées à la population neuchâteloise, qui se dérouleront les 5 et 6 mai 2005.

## ORDRE DU JOUR

### Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

**05-006 – 05-201**

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière,**  
concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2004.

### Autres objets

**03-519**

**Postulat du groupe popecosol**, intitulé « pour la mise en place d'une compensation des charges de centre au niveau de l'agglomération » (déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2003) :

## Séance de lundi 2 mai 2005

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération) ».

### Développement écrit

Si, comme nous l'avons dit, la taxe sur les spectacles permet d'opérer une forme de compensation des charges de centre pour la ville, nous invitons dès lors le Conseil communal à procéder à une rapide enquête, afin de connaître la provenance du public des spectacles donnés en ville de Neuchâtel.

Sur la base des résultats, il vaudrait peut-être la peine de s'approcher des communes de l'agglomération dans le but de négocier une forme de péréquation financière.

On nous dit souvent que la péréquation financière cantonale ne reconnaît que partiellement les charges de centre que supporte la Ville. Il y aurait peut-être aussi moyen d'intervenir au niveau du canton, en association avec les autres villes.

### Discussion

## **04-501**

**Postulat du groupe radical par MM. Pascal Sandoz, Christian Boss, Alexandre Brodard, Robert Vauthier, André Calame, Blaise Péquignot, Roland Mäder, Mme Fabienne Spichiger, M. Daniel Domjan**, intitulé « Pour un coût de l'électricité compétitif et équitable » (déposé avec son développement écrit le 12 janvier 2004):

« Nous prions le Conseil communal d'étudier tous les moyens pour abaisser d'ici à 2006 le prix du courant électrique vendu aux citoyens alimentés par le réseau propriété de la Ville de Neuchâtel.

Le prix de vente du courant sera identique pour tous les ménages et en tous cas au niveau de celui facturé aux citoyens d'Hauterive au moment de l'achat de leur réseau électrique ».

### Développement écrit

L'objectif de la stratégie des Services industriels est la présence sur le marché selon trois axes, à savoir celui d'un service global, celui de l'extension de l'activité des Services industriels sur les communes urbaines de l'agglomération, et celui du service continu 24h/24h.

L'acquisition du réseau électrique d'Hauterive s'inscrit dans cette stratégie mais fait ressortir de manière évidente deux insuffisances importantes, à savoir le prix de vente trop élevé de l'électricité d'une part, et l'iniquité des prix de vente facturés aux citoyens d'Hauterive et à ceux de Neuchâtel, d'autre part.

Sur ce dernier point nous sommes d'avis que le Conseil communal doit facturer au même prix l'électricité qu'il vend à tous les citoyens alimentés par le réseau des Services industriels, propriété de la Ville de Neuchâtel.

A notre sens il n'est en effet ni équitable, ni politiquement et encore moins du point de vue des droits des consommateurs, défendable qu'un produit d'une collectivité

## Séance de lundi 2 mai 2005

publique soit vendu à deux prix différents alors que ce produit est identique et qu'il est distribué par une seule et même entité, de surcroît publique.

Nous demandons donc au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de proposer un prix de vente identique pour tous les ménages.

Sur la question du prix de vente trop élevé du courant électrique, nous aimerais rappeler que les recettes des Services industriels dans une certaine mesure constituent un impôt déguisé. De plus, le prix de vente est manifestement trop élevé eu égard aux constats que les comparaisons nous permettent de faire.

Comment expliquer que le courant vendu aux Altaripiens soit passé de 28 cts/kWh à 22 cts/kWh alors que sur le territoire communal neuchâtelois il est facturé à 25,19 cts/kWh.

Plus explicite encore. Comment expliquer les différences de prix de vente de courant relevées par la surveillance des prix du Département fédéral de l'économie qui permet justement de comparer grâce au site internet de M. Prix.

Actualisé au mois de juillet 2003, ciblé sur un appartement de 4 pièces avec une cuisinière électrique, le kWh coûte au citoyen neuchâtelois 29,65 cts selon le Département fédéral de l'économie. Il est en moyenne nationale à 22 cts environ. Nous sommes très largement dans le peloton de tête.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la baisse des prix de vente du courant électrique pour 2006, afin d'être à la fois concurrentiel mais aussi équitable.

### Discussion

#### **04-301**

**Motion (postulat 03-518 transformé) du groupe popcosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothée Ecklin, Doris Angst, Eliane Henri-Mezil, Ingrid Mougin Mora et Bernard Junod**, intitulée « pour une application systématique de la taxe sur les spectacles » (déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier toutes les voies et moyens lui permettant de prélever systématiquement une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes, telle que le lui permet le décret cantonal du 28 janvier 2003 autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS) ».

### Développement écrit

Suite à l'adoption par le Grand Conseil neuchâtelois en date du 28 janvier 2003 du décret cantonal mentionné en titre et à l'adoption par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003 d'un arrêté modifiant le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements du 29 décembre 1947, le Conseil communal de Neuchâtel se trouve dans la situation désagréable de devoir prélever une taxe sur le prix d'entrée aux spectacles et autres manifestations payantes, tout en ne pouvant appliquer cette obligation qu'aux organisateurs disposés à encaisser le prix d'entrée à leur manifestation par le biais de la vente de billets.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Dans l'état actuel des choses, cette situation crée des inégalités de traitement flagrantes entre organisateurs de manifestations vendant ou ne vendant pas de billets. Par ailleurs, elle ne règle en aucune façon – bien au contraire – le scandale des 13 années durant lesquelles les dancings et autres night-clubs neuchâtelois n'ont payé aucune taxe sur les spectacles.

Dans un avenir proche et sur la base de cet exemple, il est probable que le prix d'entrée aux spectacles et manifestations payantes organisées sur le territoire communal ne soit financé que de plus en plus rarement par le biais d'une vente de billets.

Les organisateurs faisant preuve d'imagination, ce seront des casquettes ou des écharpes – selon la saison – à l'effigie d'un club sportif, des paquets de confettis, des cornets de pop-corn au logo d'un cinéma, que sais-je des autographes de l'artiste se produisant, qui feront progressivement office de sésame.

A nos yeux, cette situation est politiquement intenable et juridiquement non conforme. Elle doit donc être résolue rapidement. Nous n'y voyons que deux issues.

Soit la Ville de Neuchâtel est habilitée à interdire aux organisateurs de spectacles et autres manifestations d'utiliser tout autre moyen que la vente de billets d'entrée pour encaisser la contre-valeur du droit d'assister à la manifestation concernée, et elle adopte une telle interdiction, soit elle ne l'est pas et c'est alors le décret cantonal, qui, n'étant pas applicable, devrait être modifié pour permettre le prélèvement de la taxe en supplément d'autres types de contremarques que celui du billet d'entrée.

Nous attendons que le Conseil communal fasse diligence en cette affaire, de façon à ne pas laisser pourrir plus avant une affaire qui ne sent déjà que trop mauvais.

### Discussion

## **04-302**

**Motion du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothée Ecklin, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Eliane Henry-Mezil, Ingrid Mougin Mora et Bernard Junod relative à la prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :**

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances concernées, la mise en œuvre rapide d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif dans les bâtiments scolaires et publics de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'à l'attention des propriétaires et gérants d'établissements publics.

Son rapport fera le tour du problème et formulera des propositions permettant de prévenir activement le tabagisme de façon adaptée aux diverses situations. Il définira en particulier les zones et conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée ».

### Développement écrit

Les méfaits du tabac sur la santé des consommateurs actifs comme passifs sont aujourd'hui incontestablement avérés, à tel point que l'industrie du tabac est

## Séance de lundi 2 mai 2005

régulièrement condamnée à verser des dédommagements très importants à certaines autorités en dédommagement des frais de santé occasionnés par le tabagisme, ainsi qu'à certaines familles de victimes du tabac.

Le tabagisme passif quant à lui augmente les risques de maladie cardiovasculaires et du système respiratoire de 25%. Le fléau social et sanitaire qu'est le tabagisme est cependant en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Or de l'avis même de l'industrie du tabac, la consommation de ce produit devrait être limitée aux adultes et procéder d'un choix délibéré. Voici d'ailleurs un extrait provenant du site internet d'un grand cigarettier installé dans la commune:

*"Le public devrait prendre en compte les conclusions des experts en matière de santé publique lorsqu'il décide de se rendre ou non dans des lieux où de la fumée de tabac ambiante est présente, ou, s'il est fumeur, si et où il peut fumer en présence d'autres personnes. Des précautions particulières sont à prendre lorsque les enfants sont concernés, et les adultes devraient éviter de fumer en leur présence.*

*Philip Morris International est convaincu que les conclusions des experts en matière de santé publique sont suffisantes pour justifier la mise en place de mesures réglementant le tabagisme dans les lieux publics.*

*Nous pensons également que dans les lieux où il est permis de fumer, le gouvernement devrait imposer l'affichage de notices d'avertissement présentant les conclusions des autorités de santé publique indiquant que le tabagisme passif cause des maladies chez les non-fumeurs. "*

Par ailleurs, il est avéré aujourd'hui qu'une campagne active de prévention permet de réduire le pourcentage de fumeurs en particulier jeunes dans une population. Enfin en Suisse 60% de la population ne fume pas.

Or que constate-t-on à Neuchâtel?

Le milieu scolaire est encore loin de bénéficier d'une politique suffisamment globale et active de prévention du tabagisme auprès des enfants comme des adultes. A titre d'exemple, la question du tabagisme du corps enseignant à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires n'est pas encore réglée de façon claire et satisfaisante dans tous les collèges ; les rampes intérieures du collège du Mail sont même équipées de cendriers. Par ailleurs, en dépit des recommandations émanant même des cigarettiers et dans le déni total de la fonction formatrice et éducative de l'école, fumer en présence d'élèves dans le contexte scolaire ne semble pas remis en cause. De façon similaire, le tabagisme à l'intérieur des bâtiments publics et administratifs ne fait l'objet d'aucune politique claire et homogène et sa prévention ne semble pas y être une priorité.

Enfin, il ne faut pas oublier la question sensible des établissements publics, dont seule une partie propose une zone non-fumeur digne de ce nom.

Les pouvoirs publics doivent cependant faire leur travail dans ce domaine comme dans les autres.

Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP, qui mettent à disposition de nombreux programmes de prévention du tabagisme adaptés à tous les contextes et tous les acteurs potentiels.

En outre, dans l'état actuel des connaissances et en fonction de la volonté exprimée par les autorités de la Ville d'appliquer les principes du développement durable, il

## Séance de lundi 2 mai 2005

nous apparaît urgent et prioritaire qu'une commune qui bénéficie de façon importante du produit de la vente de cigarettes s'engage activement dans la prévention de leurs méfaits sur la santé.

### Discussion

#### **04-602**

**Interpellation du groupe popcosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothée Ecklin, Doris Angst, Eliane Henry-Mezil, Jimmy Gamboni et Ingrid Mougin Mora** concernant les fontaines à eau présentes dans les bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal peut-il :

- nous communiquer les raisons qui ont amené à l'installation de fontaines à eau dans les locaux qui dépendent de la Ville, et à la mise à disposition de bouteilles d'eau minérale lors des diverses séances des autorités communales, alors que nos services industriels vantent de façon assidue et relativement coûteuse auprès de la population les mérites de l'eau du réseau.
- nous indiquer si la gestion des fontaines à eau est assurée par les services de la Ville ou par des privés et, dans ce dernier cas, les raisons de ce choix.
- Nous indiquer en outre le prix de revient au litre, la consommation énergétique, les garanties de qualité sanitaire, en particulier bactériologique, de l'eau fournie par les fontaines à eau, ainsi que les avantages que cela présente par rapport à un approvisionnement en eau du réseau ».

### Développement écrit (du 2 février 2004)

En tant que fournisseur d'eau potable de qualité, nos SI s'efforcent, en particulier à l'occasion de diverses manifestations, de mettre en valeur une denrée alimentaire de qualité vendue seulement 0,3 ct le litre.

On peut donc manifester quelque surprise à la vue de fontaines réfrigérées à eau plate qui fleurissent un peu partout dans certains services municipaux.

En outre, même si ce n'est que dans une moindre mesure, la cohérence entre le marketing des SI et la présence de bouteilles d'eau gazéifiée mises à disposition des élus lors de leurs diverses séances nous échappe également.

Faut-il en conclure que l'eau du réseau est considérée comme assez bonne pour la population neuchâteloise mais pas pour ses autorités? Nous espérons pouvoir en douter et souhaitons donc connaître les raisons, avantages et inconvénients de ces dispositions par rapport à l'approvisionnement en eau du réseau.

Par ailleurs, ces bonbonnes à la mode peuvent se transformer en bombes sanitaires en cas de soutirage insuffisant ou d'exposition prolongée à la chaleur et à la lumière. Les distributeurs conscients du problème recommandent notamment une consommation dans les 15 jours. Dès lors, nous nous demandons s'il n'y a pas des moyens moins risqués respectivement moins coûteux, basés en particulier sur l'utilisation de l'eau du réseau, pour satisfaire les intéressés.

## Séance de lundi 2 mai 2005

### Réponse écrite

#### **04-303**

**Motion du groupe socialiste, par MM. et Mmes Olivier Arni, Françoise Bachmann, Sébastien Bourquin, Didier Rochat, Jean-Marie Fauché, Jean-Pierre Baer, Raymond Maridor, Philippe Loup, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti et Béatrice Bois** relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de créer un service de la jeunesse afin de réunir en un seul service, les secteurs d'aide et de soutien à la jeunesse et à la petite enfance actuellement dispersés dans plusieurs services et offices de l'administration : service des sports, instruction publique (service des écoles), services sociaux, office du travail, affaires culturelles.

L'étude comprendra une définition de la politique de la jeunesse que le Conseil communal met en œuvre, les buts et objectifs définis et poursuivis, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatif.

### Développement

#### **04-502**

**Postulat du groupe popcosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Doris Angst, François Konrad, Dorothée Ecklin, Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, Jimmy Gamboni, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mougin Mora,** relatif à la valorisation des déchets (déposé le 3 mai 2004):

« Le Conseil communal est prié d'étudier des mesures concrètes pour augmenter rapidement le taux de récupération des déchets en ville de Neuchâtel pour atteindre un taux au moins équivalent à la moyenne suisse d'ici 2007 ».

### Développement écrit

La ville de Neuchâtel s'illustre par un taux de récupération des déchets parmi les plus bas en Suisse. Malgré l'ouverture d'une déchetterie communale à Plaines-Roches en 2003 et à la lecture du rapport de gestion 2003, il faut constater que les habitantes et habitants de la ville de Neuchâtel recyclent toujours seulement un peu plus de 20% de leurs déchets. La récupération de l'aluminium, du compost et du verre a même diminué entre 2002 à 2003. Le Conseil communal espère pouvoir

## Séance de lundi 2 mai 2005

atteindre dans quelques années et grâce à la seule ouverture de la déchetterie et une campagne d'information d'un montant de 40'000 francs des taux de récupération de 35%. Les premiers mois d'exercice de la déchetterie communale démontrent que cet objectif ne pourra pas être atteint sans d'autres mesures. Or, le Conseil communal ne se montre guère pressé d'agir et souhaite attendre la fin 2004 pour dresser un premier bilan de la déchetterie avant de prendre d'autres mesures pour réduire les déchets incinérés sans valorisation. Il est pourtant temps de se rendre à l'évidence que la voie choisie par le Conseil communal n'est pas la plus appropriée et guère réaliste pour faire de Neuchâtel une ville qui maîtrise la gestion de ses déchets.

De ce fait, nous prions le Conseil communal d'étudier d'autres mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés lui-même. Entre autres, nous proposons d'examiner les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de conteneurs à compost en les rendant obligatoires pour tout immeuble d'au moins quatre logements ;
- Créer des centres de compostage dans les quartiers, en collaboration avec les associations de quartier ;
- Multiplier les centres de collecte notamment pour le fer blanc et l'aluminium ;
- Réintroduire le ramassage à domicile du papier et carton une fois par mois ;
- Doter les centres de collecte dans les quartiers de panneaux d'information sur la valorisation des déchets ;
- Introduire la taxe au sac ou toute autre mesure incitant à réduire le volume des déchets non valorisés ;
- Informer les habitantes et habitants régulièrement sur les déchets, le recyclage et le taux de récupération.
- Prendre des mesures à l'égard des fast-food générant de grandes quantités de déchets non valorisés.

En prenant le « taureau par les cornes » et en se dotant d'une véritable politique volontariste en matière de gestion des déchets, la ville de Neuchâtel pourra enfin répondre aux exigences du développement durable dont elle ne cesse de se réclamer.

### Discussion

#### **04-503**

**Postulat du groupe popcosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, François Konrad, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Dorothée Ecklin, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mougin Mora, relatif à la généralisation des zones bleues (déposé le 3 mai 2004).**

« Le Conseil communal est prié d'étudier la généralisation des zones bleues et de prendre des mesures visant à rendre payante toute place de stationnement sur domaine public. Les nouvelles recettes doivent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que la mobilité partagée ».

## Séance de lundi 2 mai 2005

### Développement écrit

Certains quartiers de la ville de Neuchâtel sont soumis au régime des zones bleues. Leurs habitants doivent acheter un macaron pour leur véhicule s'ils souhaitent pouvoir le stationner durant la journée. D'autres habitants vivant dans d'autres quartiers échappent à cette obligation et peuvent parquer gratuitement sur domaine public. Aujourd'hui, il apparaît de plus en plus difficile de trouver une justification plausible à cette inégalité de traitement.

Pourquoi certains habitants devraient-ils s'acquitter d'une taxe annuelle pour avoir le droit de parquer leur véhicule (sans garantie de place) à proximité de leur logement tandis que d'autres bénéficient (encore) de la gratuité totale ?

Le Conseil communal prévoit pour l'exercice 2004 des recettes sensiblement plus élevées provenant de la vente des macarons et des autorisations de circulation en zone piétonne ce qui démontre qu'il ne remet pas en question l'existence des zones bleues avec le régime des macarons.

Par souci d'égalité de traitement et en vue de la maîtrise de la mobilité motorisée individuelle croissante, le Conseil communal est prié :

- de généraliser les zones bleues sur tout le territoire communal ;
- de rendre les macarons obligatoires ;
- de revoir la tarification à la hausse pour les deuxièmes véhicules d'un même ménage ;
- d'étudier la mise en place de tarifs spécifiques (à la journée, à la semaine et au mois) pour les pendulaires et visiteurs se rendant à Neuchâtel.

L'extension des zones bleues à tout le territoire communal ainsi que l'abolition des places de stationnement gratuites devront contribuer à maîtriser le problème récurrent de la pénurie des places de parc en ville et réduire, du moins stabiliser, le nombre de véhicules circulant en ville.

Par ailleurs, avec les recettes supplémentaires, la Ville pourra enfin poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'utilisation des transports publics.

Les nouvelles recettes dues au régime de parage payant devront par conséquent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que de la mobilité partagée. La Ville de Neuchâtel pourra ainsi :

- financer l'augmentation de la cadence de certaines lignes de bus ;
- prévoir de nouvelles dessertes en transport publics ;
- encourager le partage de voitures par des mesures incitatives ou des subventions à durée limitée.

En généralisant une pratique limitée jusqu'à présent à une petite partie du territoire communal, le Conseil communal ne pourra plus être accusé d'inégalité de traitement et maîtriser du coup le problème du stationnement en se donnant les moyens pour favoriser les transports publics.

### Discussion

#### **04-604**

**Interpellation du groupe popcosol, par M. Nicolas de Pury**, intitulée « Politique de la petite enfance : qu'en est-il ? » (Déposée le 3 septembre 2004) :

## Séance de lundi 2 mai 2005

« La loi cantonale sur la petite enfance, appuyée au vote par une large majorité de la population, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Entre autres, cette loi prévoit l'élaboration d'une «planification» en vue du développement des structures d'accueil de la petite enfance au niveau cantonal.

En 2002, la Confédération a voté un crédit visant à inciter les privés à ouvrir des crèches, par la prise en charge des coûts de transformation des locaux; cette mesure est encore valable pour 2005, après quoi elle échoit.<sup>1</sup>

Concernant la ville de Neuchâtel, quelque 462 places disponibles sont actuellement répertoriées sur le territoire. Cependant, si vous écoutez les directrices de crèches et la population, vous comprenez rapidement que la demande est de loin supérieure. Tous les politiciens, déléguées et chefs de service l'admettent d'ailleurs également.

On sait aussi que plusieurs crèches privées de Neuchâtel ont dernièrement mis la clé sous le paillasson, une perte de 40 places environ depuis janvier 2004. Mais il s'y trouve aussi plusieurs crèches qui, depuis le début de l'année, se sont vues refuser toute augmentation de leur capacité d'accueil.

Les décisions de refus (prises par le canton, sur préavis de la commune) sont motivées de diverses manières, notamment sur la base d'une décision des responsables de la planification cantonale, prise inopinément, sans avertir les directrices de crèches, selon laquelle le nombre de places admises à Neuchâtel est «gelé» au 31.12.2003.<sup>2</sup>

Cette politique laisse perplexe dans le contexte actuel, et donne dans l'ensemble une fâcheuse impression de confusion: des décisions prises à l'encontre de toute logique pratique et en l'absence de consultation des

---

<sup>1</sup> Ce qui nous donne, entre les premières démarches administratives pour l'obtention de la reconnaissance des autorités cantonales et l'ouverture des soumissions de projets à l'OFAS, un délai très court pour mettre sur pied un projet d'agrandissement d'une crèche!

<sup>2</sup> Pour le détail, cette dite décision a été communiquée par la déléguée à la petite enfance pour la première fois début juin 2004 dans un courrier adressé à une crèche, puis officiellement par l'OPE à mi-juillet 2004, ce qui signifie un effet rétroactif inadmissible. Faut-il profiter de l'occasion pour faire part une fois de plus de notre mécontentement à l'égard du cumul des fonctions de la déléguée communale à la petite enfance, qui est par ailleurs directrice d'une crèche publique et secrétaire de l'ANDIPE.

## Séance de lundi 2 mai 2005

milieux concernés. Cela semble relever de la bête application administrative avec un manque de connaissance de la réalité du terrain. L'absence de soutien n'est pas digne d'un service public, d'autant plus que certains avis et décisions sont contredites par d'autres instances.

On constate aussi dans ce cadre une fracture entre les crèches publiques, la politique cantonale et communale et les crèches privées<sup>3</sup>. Des conditions propres à démotiver les plus engagées.

La dernière fois que nous avons parlé de la petite enfance au Conseil général, c'était à propos des centres de vie. Un groupe de citoyens y avait déposé une pétition munie de plusieurs centaines de signatures, qui exprimait également des attentes importantes en matière de structure d'accueil.

Cette décision de gel tombe de manière extraordinairement inopportunne. On nous dit: il faut développer les crèches en périphérie. D'accord, mais la demande en ville de Neuchâtel pourrait absorber aisément une trentaine de places supplémentaires (puisque en moyenne, les demandes portent chacune sur une dizaine de place). Et ce, même si une crèche s'ouvrira à Peseux ou à Hauterive.

On nous parle aussi de finances, et de budget serré; cet argument montre une méconnaissance des mécanismes de financement, puisque les subventions portent sur le nombre d'enfants présents, et non pas sur le nombre de places dans la crèche. Si des parents de Neuchâtel choisissent, en désespoir de cause, de placer leurs enfants dans une crèche d'une autre commune, la ville paiera également pour ces enfants.

Nous reconnaissons les efforts fournis par le Conseil communal en matière de structure d'accueil. Nous avons toutefois de la peine à comprendre la politique pratiquée. Nous estimons qu'il est important de poursuivre les efforts fournis, qui plus s'ils sont aussi en accord avec les efforts du canton et de la Confédération.

Nous aimerais donc connaître plus en détail la position du Conseil communal dans ce dossier, notamment

- le Conseil communal a-t-il été mis au courant de la décision de geler le nombre de places de crèche en ville de Neuchâtel?

---

<sup>3</sup> Sur décision de notre Autorité, les crèches publiques de la ville fonctionnent avec un budget de Fr. 120.- par enfant, contre Fr. 80.- pour les crèches privées.

## Séance de lundi 2 mai 2005

- le Conseil communal peut-il nous dire qui a pris la décision de geler le nombre de places, comment cette décision a été prise, sur quelle base et avec quels arguments?
- le Conseil communal a-t-il soutenu cette décision?
- comment le Conseil communal motive-t-il sa position?
- quelles sont les modalités de collaboration avec les autorités cantonales, notamment l'OPE, le SMT, l'OFAS, et autres instances impliquées, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification cantonale?
- dans la mesure où le système mis en place vise à une cohabitation entre le secteur privé et le secteur public, n'est-il pas nécessaire d'associer toutes les personnes concernées à sa mise en place?
- le Conseil communal peut-il nous dire à quoi en est la planification cantonale, notamment quant à la ville et plus largement aux communes du Littoral?

### **L'urgence demandée est retirée le 6 septembre 2004**

Réponse écrite, dans la mesure où le texte est considéré, selon son auteur, comme développement écrit.

#### **04-504**

**Postulat du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux**, relatif à une étude sur l'offre en services postaux (Déposé et développé le 6 septembre 2004) :

« Le groupe libéral demande au Conseil communal de reprendre l'étude de La Poste relative à son offre à Neuchâtel et d'y adjoindre son propre avis quant au meilleur maillage possible, tant du point de vue de la répartition géographique des bureaux ou points de vente postaux que de celui des services nécessaires à l'attractivité et au développement de notre ville ».

Discussion

#### **04-605**

**Interpellation du groupe radical, par Mme et MM. Blaise Péquignot, Fabienne Spichiger, Daniel Domjan, Christian Boss et Pascal Sandoz** concernant la fermeture de bureaux de poste en ville de Neuchâtel (Déposée le 6 septembre 2004) :

« La Poste a décidé de fermer dès le 1<sup>er</sup> août 2004 deux offices de poste en ville de Neuchâtel, soit les bureaux de La Cassarde et de Monruz.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Dans ce cadre, les soussignés prennent acte du fait que suite aux négociations menées par les autorités de la ville et des représentants d'associations de quartier, d'une part, et les instances de La Poste, d'autre part, c'est finalement la solution proposée par les deux premiers qui a été retenue par les dernières. Ils notent que, suite à la mobilisation d'un certain nombre d'habitants, diverses discussions sont en cours pour trouver, avec la Poste, des solutions intermédiaires, notamment à Monruz.

Informés du fait que des recherches de partenariat sont menées en vue de l'exploitation des offices du Mail et de Serrières sous la forme d'agences logistiques dès l'été 2005 et que des mesures d'adaptation organisationnelle déboucheraient sur le maintien du bureau de La Coudre sous forme de filiale, les soussignés interpellent dès lors le Conseil communal pour lui demander quels moyens il entend mettre en œuvre, dans la mesure de ses compétences et avec les représentants d'associations de quartier, pour éviter une réduction supplémentaire de prestations. Dans ce cadre, quelle est sa liberté de manœuvre et ses moyens d'action en cas de désaccord avec La Poste ?

En outre, le Conseil communal est prié d'exposer clairement de quelle manière il entend, à l'avenir, veiller à ce que le réseau d'offices de poste en ville de Neuchâtel soit à même d'assurer les prestations du service universel à tous les groupes de la population, ceci selon les dispositions légales en vigueur et compte tenu du développement des nouvelles technologies. Plus spécialement, comment le Conseil communal entend-il définir le mandat de négociation qui lui incombe en vertu de l'art. 7 OPO<sup>4</sup>, notamment sous l'angle de la communication ? Envisage-t-il des mesures préventives, notamment par des contacts réguliers avec La Poste ou par le biais d'études, favorisant la recherche de solutions efficaces et les mieux adaptées aux attentes de la population ? »

### Développement écrit

Les récents événements liés à la fermeture des offices de poste en ville de Neuchâtel, soit les bureaux de La Cassarde et de Monruz, ont montré que ce dossier n'avait pas été géré d'une manière insatisfaisante aux yeux de bon nombre de citoyens. Mais ce sentiment provient certainement du fait d'une carence au niveau de l'information.

Il faut rappeler que même si la décision en matière de transfert ou de fermeture d'offices de poste appartient de manière définitive à La Poste, l'autorité de la

---

<sup>4</sup> Ordonnance sur la poste du 26 novembre 2003 RS 783.01

## Séance de lundi 2 mai 2005

commune concernée est consultée (art. 7 al. 1 OPO) et son avis doit être pris en compte dans la décision finale (art. 7 al. 3 OPO) si aucun accord n'est trouvé.

Dans la présente affaire, c'est finalement la solution proposée par les autorités de la ville et des représentants d'associations de quartier qui a été retenue par La Poste. Dès lors qu'un accord est intervenu entre parties, la saisine de la commission « Offices de poste » n'était plus possible au vu de l'art. 7 al. 2 OPO. Au demeurant, cette commission, qui ne fait que contrôler si le processus s'est déroulé de manière régulière et si les minima légaux ont été respectés, n'émet dans ce cadre restreint qu'une recommandation.

Ainsi, eu égard au développement de nouvelles technologies en matière de communication et de moyens de paiement et quand bien même La Poste est tenue, de par la loi, d'assurer « *un service universel suffisant par la fourniture de prestations relevant des services postaux et des services de paiement* » et de garantir « *le libre accès aux prestations du service universel* », lequel « *doit être de bonne qualité et être offert dans tout le pays selon les mêmes principes et à des prix équitables* », ainsi que d'exploiter « *un réseau d'offices de poste couvrant l'ensemble du pays* » et d'assurer « *que les prestations du service universel soient disponibles dans toutes les régions pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable* » (art. 2 LPO<sup>5</sup>), nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles mesures de réorganisation du réseau postal en ville de Neuchâtel. Il convient dès lors de savoir comment le Conseil communal envisage, à l'avenir, de gérer un tel dossier.

C'est ainsi pour aller dans le sens d'un débat constructif et axé sur le futur que la présente interpellation est déposée.

Réponse écrite

### **04-506**

**Postulat du groupe libéral, par MM. Philippe Ribaux, Jean-Charles Authier, Pierre Aubert, André Obrist, José Caperos et Gérald Comtesse, relatif à la Gérance des bâtiments de la Ville** (Déposé le 6 décembre 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de transférer tout ou partie des activités de la Gérance des bâtiments de la Ville et de la Caisse de pensions à des organismes privés, ainsi que les conséquences d'un tel transfert sur les usagers et les services communaux ».

Développement écrit (transmis ultérieurement)

### **05-301**

**Motion du groupe popcosol, par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Doris Angst, Christian Piguet, Blaise Horisberger, François Konrad, Nicolas Pépin, Eliane Henry-Mezil, Bernard Junod, intitulé « améliorer l'utilisation et la gestion des piscines du Nid-du-Crô** (Déposée le 17 janvier 2005) :

---

<sup>5</sup> Loi fédérale du 30 avril 1997 sur la poste RS 783.0

## Séance de lundi 2 mai 2005

*« Inaugurées en 1990, les piscines du Nid-du-Crô sont certainement l'un des plus beaux complexes de baignade en Suisse. Situées juste au bord du lac, elles permettent de profiter librement de ses eaux fraîches ou de se plonger dans l'eau des bassins chauffés. Les piscines du Nid-du-Crô sont dotées d'un bassin de compétition de 50 mètres, d'un bassin de 25 mètres, d'un plongeoir offrant quatre tremplins de 1 à 3 mètres et trois plates-formes de 5, 7,5 et 10 mètres, d'une pataugeoire dotée de nombreux jeux et de deux toboggans ».*

Voilà ce que nous apprend le site internet de la Ville quand il nous présente les piscines du Nid-du-Crô. Ce commentaire, élogieux, masque malheureusement une autre réalité ! Si Neuchâtel, après bien des années, a réussi à construire enfin une piscine publique digne de ce nom, nous devons constater que la gestion au quotidien d'un tel complexe pose un certain nombre de problèmes. Nous sommes conscients qu'une saine gestion d'un tel lieu n'est pas aisée, car il est utilisé par des populations de baigneurs fort différentes les unes des autres, en fonction de la saison et de la pratique sportive ou non de la natation. Mais nombre d'utilisateurs se plaignent de la manière dont est géré ce complexe.

Il n'est pas acceptable que les piscines extérieures restent fermées plus de neuf mois par année ! Sous nos latitudes, l'été dure près de quatre mois. Pourquoi ne pas considérer une même durée d'ouverture pour les piscines extérieures ? Et pourquoi fermer l'accès au bassin intérieur quand les conditions météorologiques ne permettent pas d'utiliser en été les bassins extérieurs ?

Avec de mauvaises habitudes et au nom de certaines économies, on contribue à une tendance en défaveur de la pratique de la natation. Sur la saison, les horaires et les périodes d'ouvertures changent ou sont mal communiqués, les preneurs d'abonnements peuvent s'estimer – avec raison – lésés et les utilisateurs occasionnels ne comprennent pas l'accueil qui leur est fait. La notion de client-utilisateur n'est manifestement pas une priorité. De nombreuses personnes nous ont rapporté qu'elles ne se sentent pas encouragées à revenir à la piscine !

Il y a manifestement un problème au sens que l'on veut donner d'un service public. De plus, une notion importante, comme celle de santé publique, n'est pas assez mise en valeur. Les sportifs et les clubs pourraient être mieux associés à la gestion de la piscine. En effet, quand des centaines de membres utilisent ce lieu pour une pratique sportive,

## Séance de lundi 2 mai 2005

les problèmes surviennent inévitablement par rapport aux intérêts de chacun. Une des solutions serait de rendre praticable le bassin extérieur de 50 mètres une plus grande partie de l'année, voire toute l'année – par exemple à l'aide d'une bulle pressurisée ou d'une structure mobile -. Ainsi, toute activité d'entraînement ou de compétition – natation, water-polo, nage synchronisée – ne lèserait plus les nombreux autres utilisateurs moins sportifs.

Nous demandons donc au Conseil communal de :

- procéder à une analyse complète – et pas seulement financière – de la gestion des piscines du Nid-du-Crô ;
- d'émettre des propositions d'améliorations, notamment du point de vue des utilisateurs ;
- d'appliquer des priorités en prenant par exemple les critères – simples mais importants – de service public, de santé publique et de pratique sportive ;
- d'envisager à court terme la couverture du bassin extérieur de 50 mètres pendant toute ou partie de la période hivernale. Dans ce but, il s'agira de procéder à une étude comparative en termes de coûts d'investissement et de fonctionnement, de bilan énergétique, de potentiel d'utilisation et de partenariat possible avec les clubs sportifs ;
- d'étudier corollairement la mise en place d'un système solaire thermique et/ou géothermique permettant de couvrir au moins en partie les besoins de chauffage de l'eau des piscines. »

### Développement

#### **05-601**

**Interpellation de Mme et MM. Doris Angst, François Konrad, Blaise Horisberger, Bernard Junod, Christian Piguet, Jocelyn Fragnière,** relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS » (Déposée le 21 février 2005) :

« L'accord général sur le Commerce des Services (AGCS ou GATS en anglais) en négociation actuellement à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), peut contraindre les pays membres, ainsi que les autorités et administrations régionales et locales de ces pays membres (art. 1, 4a de l'AGCS) à négocier la privatisation de tous les secteurs dits de « service ».

## Séance de lundi 2 mai 2005

L'article premier, al. 3b et 3c de l'AGCS est très clair sur la définition des services concernés : 3b) les « services » comprennent tous les services de tous les secteurs à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental ; 3c) un « service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » s'entend de tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Ce qui signifie que, hormis l'armée, la police, la justice et l'émission de monnaie, tous les autres services publics seront concernés car déjà en concurrence avec d'autres fournisseurs. Ne citons que trois exemples : il y a une école publique et une école privée, une santé publique et une santé privée, une eau publique et une eau privée.

C'est aux autorités communales qu'incombera principalement l'application concrète de cet accord, puisqu'elles assurent la plupart des services de base (eau, transport, déchets, forêt, énergie, etc.).

Selon l'AGCS, les subventions sont reconnues comme des obstacles éventuels au commerce des services et les Etats ou les collectivités publiques qui prennent un engagement dans un secteur de service doivent signaler toute subvention accordée dans ce secteur comme limitation du traitement national.

Il ne s'agit pas uniquement de libéralisation. L'ampleur de ce qui est négocié est bien plus grande. Une entreprise ou un individu pourra par exemple porter plainte contre tout ce qui entrave la liberté de commerce : lois, acquis sociaux, choix de politique énergétique, etc. La marge de manœuvre des collectivités sera ainsi fortement réduite et le principe même de la démocratie parlementaire saccagé.

L'AGCS est la remise en cause de notre souveraineté. Cet accord s'attaque aux racines mêmes de la démocratie. Des lieux de débat comme un conseil général, un parlement seront court-circuités ; le seul marché est sensé régler tous les problèmes.

Pour ces raisons, de nombreuses communes, petites ou grandes, demandent d'être consultées et se sont déclarées « zone hors AGCS ». En Suisse : Genève, Romainmôtier-Envu, Delémont, L'Abergement, Cuarnens, Renens, Saint-Cierges, Morges. Dans le monde : Paris, Lyon, Vienne, Oxford, Vancouver, Toronto, Québec, Melbourne ; plus de 600 communes et régions en France ; plus de 100 en Autriche ; une cinquantaine d'agglomérations aux Etats-Unis.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Nous adressons donc les questions suivantes au Conseil communal. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est-il prêt à s'engager :

- A rejoindre les communes critiques face aux négociations de l'AGCS et déclarer symboliquement la ville de Neuchâtel « zone hors AGCS » ?
- Pour la diffusion publique du contenu de ces négociations et de leurs conséquences ?
- A dénoncer l'opacité de ces négociations et l'absence de tout contrôle démocratique ?
- Prendre position contre l'obligation qui pourrait leur être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'ils considèrent devoir rester dans le domaine public ?
- A intervenir auprès de la Confédération afin qu'elle :
  - Demande la suspension des négociations en cours relatives à l'AGCS ;
  - Décrète que l'AGCS ne s'applique pas aux services publics ;
  - Ouvre un débat public impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, associatives, culturelles et la participation des populations afin que soit redéfini un nouveau mandat aux négociateurs de ce traité ;
  - Prolonge cette consultation aussi longtemps que n'aura pas été établi un bilan objectif des effets et des conséquences de cet Accord sur les collectivités ? »

### **05-501**

**Postulat du groupe radical, par MM. Blaise Péquignot, Mme Fabienne Spichiger, Daniel Domjan et Jean Dessoulavy, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier »** (Déposé le 14 mars 2005) :

« Après avoir établi un inventaire précis des bâtiments propriété de la Ville de Neuchâtel sous l'angle de leur entretien (dernière intervention, besoins actuels et futurs, etc.), le Conseil communal est prié d'étudier le coût précis des travaux d'entretien nécessaires pour remettre lesdits bâtiments dans un état conforme à leur destination et approprié à leur usage et de présenter un rapport sur la manière de procéder à cet entretien, autant au niveau du planning financier que d'un calendrier des travaux tenant compte des priorités ainsi dégagées. »

## Séance de lundi 2 mai 2005

### Développement écrit

Le rapport no 05-001 concernant un échange de terrain avec la Commune des Ponts-de-Martel, aux lieux-dits « Les Prises » et « Les Marais », et la vente de l'ancien centre forestier de la Molta, met en évidence que ce bâtiment n'a pas été entretenu comme il aurait dû l'être, et ce par manque de moyens. D'autres rapports récents (Bains des dames, Caves du Palais, Maison du Concert, Musée d'art et d'histoire, etc.) amènent au même constat que bon nombre de bâtiments propriété de la Ville sont laissés à l'abandon.

Plusieurs crédits demandés contiennent en définitive des sommes servant à couvrir de l'entretien différé, ce qui n'est guère admissible.

Neuchâtel, le 12 avril 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente,

Françoise Jeanneret

Le vice-chancelier,

Silvio Castioni

Séance de lundi 2 mai 2005

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président, **M. Christian Boss**, déclare:

- Vous avez sur vos tables, une nouvelle version du rapport de la sous-commission financière III qui remplace celle qui figure dans le rapport de la Commission financière.

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, apporte les précisions suivantes :

- La Commission financière a siégé le 23 mars; il y a ensuite eu les fêtes de Pâques. Le rapporteur de cette sous-commission nous a adressé son rapport le 26 mars, donc le samedi de Pâques. Nous l'avons envoyé le mardi, premier jour ouvrable suivant, au secrétariat de la Direction des finances, en charge du traitement de ces rapports, mais comme la secrétaire de cette direction a débuté un congé maternité le 29 mars, il y a eu un "bug" dans le traitement de ce rapport. C'est la raison pour laquelle, à la demande du rapporteur de la Commission, le rapport définitif et corrigé a été déposé sur vos pupitres.

Séance de lundi 2 mai 2005

**1  
05-006/05-201**

## **Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'année 2004**

---

### **Rapport du Conseil communal concernant la gestion et les comptes de l'année 2004**

(Voir tiré à part du 23 mars 2005)

Les textes de ces rapports figurent dans la rubrique "rapports et autres objets" ci-contre.

Séance de lundi 2 mai 2005

**M. Raymond Maridor**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Les 10, 17 et 23 mars dernier, la Commission financière s'est réunie pour analyser, d'une part la partie générale du rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes 2004 et, d'autre part, les rapports des cinq sous-commissions. Les commissaires ont constaté que le déficit est, comme vous le savez, très important, puisqu'il dépasse les 10 millions de francs. Ils ont aussi constaté que la cause première reste le niveau insuffisant des rentrées fiscales, et cela depuis plus de trois ans. La reprise économique, réelle ou supposée, n'a pas encore déployé ses effets, l'embellie fiscale se fait attendre.

Il convient de relever le fait que la collaboration entre le Conseil communal et la Commission financière, en matière de recherche d'économies, a été fructueuse puisque les charges de personnel sont inférieures de 3,6 millions de francs par rapport au budget et que les "Biens, services et marchandises" sont également inférieurs au budget pour plus de 2,4 millions. De plus, nombre d'investissements ont été différés dans le temps, ce qui a allégé les charges d'intérêt.

Les rapports des diverses sous-commissions ont été examinés lors des 2me et 3me séance de la Commission. Leur contenu a été diversement apprécié, dans la mesure à où des rapports strictement financiers et comptables, s'est adjoint un rapport faisant la part belle à la gestion, à la politique, voire à la prospective. La question s'est posée de savoir si des considérations telles devaient être vues, à l'avenir, au niveau de l'examen des comptes ou, au contraire, lors de l'étude du budget. Malgré des discussions nourries et variées, l'unanimité s'est faite pour recommander l'adoption des comptes 2004. En conclusion, je préciserais que la Commission financière est aussi unanime à vouloir poursuivre le travail réalisé pour assainir les finances communales, en collaboration avec le Conseil communal, car il faut savoir que le niveau de la fortune de la Ville ne permettrait en aucun cas d'absorber un nouveau déficit du niveau de celui de 2004.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Si le groupe radical n'est pas vraiment ravi du résultat des comptes 2004, il constate cependant que, dans la majorité des sections, les dépenses ont été maîtrisées. Il tient également à souligner l'effort fait par le Conseil communal en matière d'économies, bien que la maîtrise des charges doit être un souci permanent et il n'y a donc pas lieu de tirer une

## Séance de lundi 2 mai 2005

quelconque gloire au fait qu'elles l'ont été en 2004. C'est en effet le travail d'un exécutif et de ses services d'éviter que les charges évoluent au-delà de la stricte nécessité. La maîtrise des charges n'est pas un objectif en soi, ce n'est qu'un moyen pour atteindre un équilibre financier permettant de réduire la dette et reconstituer une fortune suffisante. Cependant, le problème est là, la Ville voit sa fortune baisser, voire disparaître. Il s'agit donc de s'alarmer et de tirer les conclusions de ces rapports. Lors du budget 2004, le groupe radical, en s'appuyant sur les discussions de la Commission financière avait émis quelques pistes :

- Diminution des charges;
- Diminution de certaines prestations;
- Revoir le personnel de la Ville à la baisse;
- Diminuer les subventions;
- Négocier le montant de la péréquation qui pourrait tenir mieux compte de certains critères.

Ces solutions sont en cours, ou ont été véritablement prises, vraisemblablement sans trop de grincements de dents. A se demander pourquoi ces mesures n'ont pas été prises plus tôt, nous n'en serions peut-être pas là maintenant! Mais bien que les effets tardent à se faire sentir dans certains domaines, quelques millions ont déjà été sauvés, c'est bien. Cependant, au vu des résultats, cela ne suffit pas. C'est la faute aux recettes fiscales, elles n'ont pas atteint le budget prévu. Est-ce vraiment la bonne excuse? S'agissant des personnes physiques, on nous précise, dans le rapport du Conseil communal, que les recettes fiscales progressent globalement de près de 6,5 millions de francs par rapport à 2003. Oui, mais on nous parle des impôts des personnes morales. Ils progressent aussi, de 4,3 millions de francs. N'aurait-il pas eu des prévisions trop optimistes alors que tout le monde savait que l'économie était en difficulté? Il faudrait peut-être se poser la question de l'évolution de l'économie de manière plus réaliste dans les prochains budgets et, pendant que nous y sommes, réadapter les prévisions des personnes physiques également, l'un allant souvent de pair avec l'autre. Cela nous donnera une meilleure vision de ce que nous pouvons dépenser et les économies se feront toutes seules.

Economie, le mot est lâché. Il ne surprendra personne je suppose. C'est la solution, mais comment faire? Car il ne suffit pas d'augmenter les impôts à chaque déficit ou de baisser les prestations. Il faut dépenser autrement. Il faut maintenant être conscient que la période de "vaches grasses", pardonnez-moi l'expression, est terminée et partir du principe qu'il n'y en aura plus. Il faut donc continuer de chercher des solutions et

## Séance de lundi 2 mai 2005

la Commission financière devra, plus que jamais, être attentive aux résultats des mesures d'assainissement, non seulement celles déjà entreprises, mais aussi celles en cours d'étude, et que ces mesures soient intensifiées et prises sur le long terme. Notre salut viendra de là. Et surtout, lors de demandes de crédits, il s'agira de se rappeler de ces résultats déficitaires, car il est de la responsabilité de chaque conseiller général de participer aux économies. Nous ne pouvons exiger du personnel de la Ville et du Conseil communal de réduire ses coûts sans, nous-mêmes y contribuer à notre mesure. En conclusion, le groupe radical acceptera ces comptes, compte tenu des efforts fournis par tous.

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- De manière générale, il n'est pas possible d'éclater le constat de la mauvaise santé financière de la Ville. Déficit d'environ deux millions de francs pour la deuxième année consécutive, dette croissante, se montant à près de 630 millions, charge de la dette dont la stabilité est sauvee par un taux d'intérêt toujours très bas, mais pour combien de temps encore? La fortune est déliquescente, légèrement dopée par une réévaluation extraordinaire du patrimoine financier de la Ville. En contrepartie, il faut cependant mettre à l'actif de notre ville une qualité de vie remarquable, une offre culturelle et sportive de haut niveau, en tous cas pour ce qui dépend de la collectivité, des prestations sociales de plus en plus larges, des conditions d'emploi inégalées, sauf dans le secteur des salaires mirifiques que nous avons le bon goût de ne pas pratiquer, des efforts notoires en matière de préservation de la nature et de l'environnement.

Pour compléter le tableau et créer le décor, il faut mentionner le contexte politique et économique général. L'écart entre les bas et les hauts revenus augmente, les bénéficiaires les plus gâtés se voyant attribuer comme revenu annuel l'équivalent des dépenses de sécurité publique ou de prévoyance sociale d'une ville de 32'000 habitants. Le nombre de grosses fortunes augmente aussi, de même qu'à l'autre bout de l'échelle, le nombre de travailleurs qui, bien que travaillant à plein temps, ne gagnent pas le minimum vital. Le secteur privé se décharge de manière croissante de ses responsabilités sociales et économiques, réduction de la formation duale, disparition des emplois peu qualifiés, pression sur les salaires, etc. sur les collectivités publiques, tout en réclamant des baisses de la fiscalité et des conditions d'établissement facilités. Et, cerise sur le gâteau, le gaspillage des ressources naturelles, la dégradation du paysage et du territoire, résultant entre autre, d'une velléité de rattraper le temps digne des Danaïdes. Nous nous trouvons

## Séance de lundi 2 mai 2005

alors à devoir assumer de manière croissante la formation des jeunes et des moins jeunes, les moyens de subsistance des sans emploi et des travailleurs pauvres, la création et l'entretien des infrastructures, les mesures compensatoires réparatrices ou préventives destinées à préserver un environnement sain et donc des conditions de vie saines et cela avec des moyens financiers limités.

Le temps des choix semble donc être arrivé. Avant d'entamer cette discussion, je ne peux résister à vous lire un extrait de la déclaration de notre porte-parole d'alors, François Konrad, qui déclarait, lors de notre séance du 5 mai 2003, à propos de la proposition de baisse du coefficient fiscal : "Vous me direz que tout est bon à prendre. Dans un premier temps peut-être, mais il faut être conscient que cette baisse des ressources de notre commune pourrait bien avoir, un jour, de bien plus désagréables conséquences en regard des avantages annoncés. Nous craignons de voir un jour la Ville ne plus pouvoir assumer à satisfaction des prestations nécessaires, telles que l'offre en structures d'accueil parascolaires, (je ne pensais pas si bien tomber), et par ailleurs ne plus être en mesure de diminuer sa dette et d'augmenter quelque peu sa fortune". J'en resterai-là malgré la grande tentation de poursuivre cette lecture. Sûr que nous rediscuterons prochainement de cette question, je garde quelques extraits dans ma manche.

Nous voici donc deux déficits de 10 millions de francs plus tard, avec déjà de multiples diminutions de subventions, l'introduction d'un délai de carence de 6 mois, etc, à devoir envisager d'autres mesures d'assainissement. Question anticipation et saine gestion financière, cela se passe de commentaires. J'aimerais juste encore, avant de passer à quelques considérations plus techniques sur les comptes à proprement parler, anticiper en termes généraux sur le débat financier que nous aborderons certainement prochainement. Vu la situation socio-économique générale, vu la détérioration de la fonction redistributrice de l'Etat, vu les nouvelles tâches qui lui sont régulièrement déléguées par le secteur privé, il est pour nous évident que tout effort financier supplémentaire de la part de la Ville devra être réparti de manière équitable et que, selon les promesses issues, en son temps, des rangs radicaux et libéraux, toute mesure d'économie portant à conséquence sur les prestations de la Ville sera accompagnée d'une hausse du coefficient fiscal produisant un revenu au moins équivalent. Il est également évident que nous n'entrerons pas en matière, quand nous en discuterons, sur de nouvelles réductions des prestations sociales, environnementales de la Ville de Neuchâtel. Cela dit, passons à la suite. Concernant les motions et postulats, nous accepterons les classements

## Séance de lundi 2 mai 2005

proposés. Nous aimerais que, dorénavant également, les interpellations et questions écrites en suspens figurent dans cette liste. Concernant la consommation d'énergie, des mesures d'économies importantes et couronnées de succès ont été prises concernant le chauffage dans divers bâtiments du patrimoine administratif et financier. Les investissements de ce type contribuent à la santé de l'économie locale, car ils nécessitent une main d'œuvre qualifiée importante. Ils contribuent également à terme, après amortissement des investissements, à la santé financière de la ville car ils permettent une réduction importante des dépenses générées par l'achat des agents énergétiques. Ils contribuent enfin à préserver les ressources naturelles qui permettront à nos enfants et petits-enfants de vivre dans des conditions encore acceptables.

Nous pensons donc nécessaire que ces mesures soient étendues à tout le parc immobilier de la Ville. Nous pensons également que des mesures identiques doivent être rapidement prises dans le domaine de l'électricité. En effet, comme pour le chauffage, la Ville dépense annuellement, plus de 2 millions de francs pour l'achat d'électricité. Nous évaluons, sur la base d'études faites à un niveau plus général, à au moins 25 % le potentiel d'économie, ce qui représente un demi-million par an. Il est par ailleurs frappant de constater que, ni les finances, ni les travaux publics, à l'exception du CEG, du Fun'Ambule, de la Step et des établissements horticoles ne consomment d'électricité, ce poste n'apparaît en effet pas dans leurs comptes. C'est tout dire de l'importance donnée à cet agent énergétique pourtant irremplaçable.

Concernant le délai de carence de 6 mois, de par sa nature même, il ne se justifie que de façon temporaire, permettant de tester, le cas échéant, la possibilité pour un service de fonctionner, à la satisfaction de ses membres et de ses interlocuteurs, avec une personne en moins. Nous pensons donc qu'il ne doit pas être appliqué de manière répétée à un même service car n'amenant que frustration et stress. Il devrait également être accompagné d'une réflexion à l'intérieur des services eux-mêmes, réflexion aboutissant, soit à repourvoir le poste, car considéré comme nécessaire, soit à ne pas le repourvoir, mais à ce moment-là ne plus être soumis au délai de carence. Concernant l'Agenda 21, voici justement un cas où l'application du délai de carence a des conséquences significatives. Les commentaires du rapport de gestion le montrent bien. Sauf dans quelques cas dépendant d'autres lignes budgétaires, transports, forêts, etc., ils révèlent une suite d'objectifs non atteints et de mesures différées. Cette situation est extrêmement regrettable, dans la mesure où elle discrédite la Ville dans

## Séance de lundi 2 mai 2005

ce domaine et qu'elle l'empêche de réaliser des mesures profitables pour tous, également au niveau financier. Il nous paraît en particulier essentiel que la Ville s'engage enfin sérieusement dans une approche plus participative pour la conception et la préparation de ces projets. Cela étant dit, nous accepterons les comptes qui nous ont été présentés.

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Sur un plan général et cela ne surprendra personne, l'udc n'est pas radieuse à la lecture de ces comptes 2004. La question est de plusieurs ordres. Qu'allons-nous faire, par exemple, si le chômage devait encore augmenter? Il faut savoir que notre pays a un des taux de chômage le plus bas d'Europe et, on le sait, le chômage a des incidences sur les comptes. Le résultat des comptes 2004 est désastreux. Plus de 10 millions de francs de déficit, c'est intolérable. Malgré des entrées en hausses, en chiffres absous, impôts sur le revenu, fortune et bénéfices, la Ville n'a pas assez pour faire face à ses dépenses, et encore moins par rapport au budget trop optimiste. A notre avis, le problème est pris par le faux bout. La course en avant du Conseil communal avec les revenus est vouée à l'échec. L'udc pense qu'il faut poursuivre avec plus d'audace et plus de conviction les mesures d'économie envisagées.

La baisse des charges, de 0,7 %, soit 3,6 millions de francs par rapport au budget, démontre timidement cette intention. Il faudra plus pour nous convaincre. On nous ressasse la faute à la timide reprise. Quelle reprise? Il n'y a qu'à regarder ce qui reste à la fin du mois, dans les ménages, autour de nous, pour se rendre compte que la quotité disponible des familles à dépenser en consommation diminue sans cesse pour aller gonfler les prélèvements obligatoires et assimilés en tous genres. D'un autre côté, nous avons une situation proche de la catastrophe, sur le plan communal, mais on continue à nous proposer des crédits multiples et de moins en moins indispensables. Ces crédits ont été votés, par vous les membres du Conseil général, certes sur proposition d'un Exécutif peu enclin à la parcimonie. Pourquoi ne pas mettre en place un moratoire pour des projets d'investissements dont la nécessité est très discutable ou dont le financement n'est pas acquis, en tous cas jusqu'à meilleure fortune? Signe positif, nous avons un nouvel hôpital et un centre futur de la Maladière. Bravo! Ces éléments sont indispensables pour l'un et nécessaire pour l'autre, nous en sommes fiers, mais il y en a d'autres qui ne sont que sympathiques, et dont l'utilité est sujette à caution, qui nous plomberont encore les comptes durant longtemps : Bains des dames, Maison du Concert, Parking des Jeunes-Rives à l'abandon, subventions disproportionnées allouées à la culture,

## Séance de lundi 2 mai 2005

etc. D'autres, comme le projet Martenet, dont le financement en est aux balbutiements, ne repose que sur la Caisse de pensions, déjà mal en point. Cela fait beaucoup.

Il est effectivement tragi-comique de voir que notre Conseil communal et une bonne partie du Conseil général, s'étonnent ou semblent être surpris de l'évolution des comptes de notre cité. Comme vous dans votre budget, il faudra bien arriver un jour à faire des choix dans les dépenses que le Conseil communal vous propose, idem pour les bonnes idées de tous bords. Il faudra bien un jour assimiler cette notion et faire des choix.

Après avoir personnellement observé la discussion en plenum pour les comptes 2003, comme spectateur, je revis les mêmes cris, les mêmes déchirements, les mêmes larmes. Comme pour d'autres sujets dans ce bas monde, l'histoire se répète, mais le passé ne sert malheureusement à rien. Des éléments tels que les effets pervers du désenchevêtrement et péréquation financière plombant nos finances ne sont en aucune manière des surprises pour le groupe UDC. S'ils sont bien réels, ces effets ne sont que des pseudo-surprises. Une fois de plus, pour la péréquation et le désenchevêtrement, comme pour d'autres objets, nous étions en présence de belles idées qui partaient d'un bon sentiment, avec un sens réel et objectif de solidarité intercommunale et nécessaire. Mais, à l'usage, ces idées se sont rapidement avérées être des machines à dépenser, transformant ainsi ces belles notions en une gabegie pour les communes qui paient et paieront toujours plus, comme la nôtre, pour d'autres dont les budgets ne cessent d'exploser. Il est temps que cela cesse, la solidarité a des limites. Cette solidarité-là, nous n'en voulons plus.

Pour mémoire, l'initiative communale proposée par le Conseil communal et votée ici il y a peu et dont nous tenons à saluer le fond, est, pour nous, un recueil de larmes de crocodile car les députés au Grand Conseil qui siègent au Conseil général et au Conseil communal de Neuchâtel, savaient ce qui allait se passer en acceptant cette péréquation, lors de son vote, en 2000, au Grand Conseil, sous cette forme. En effet, une des raisons de cette prédilection peut se retrouver dans le chapitre 5, à l'article 28 de cette loi, qui prévoit une délégation "dans la mesure où la réalisation des objectifs de la péréquation financière l'exige, le Conseil d'Etat peut augmenter ou réduire les dotations annuelles de base prévues aux articles 9 et 22 de 10 % au plus". Au risque de passer pour des irréductibles pessimistes, à la lecture de ce passage, pour nous UDC, il est clair qu'il fallait simplement traduire que l'Etat allait de toute façon augmenter la dotation. Cela n'a

## Séance de lundi 2 mai 2005

évidemment pas manqué de se produire, avec les conséquences que l'on sait pour notre commune. Si l'Etat s'était gardé de le faire avant, ce n'était que par pur souci marketing pour que cette nouveauté passe la rampe. Apparemment la belle politique du salami a bien fonctionné. A défaut de goûter à cette saucisse, la commune de Neuchâtel peut verser les millions de la péréquation dans le pot commun, mais elle n'en dégusterá que les restes sous forme d'une soupe à la grimace. A notre avis, il aurait fallu désenchevêtrer avant de faire cette péréquation.

Cela fait que la situation qui prévaut maintenant et les incidences pour la Ville ne sont pas une surprise, tout comme la hausse de la fiscalité induite par cette péréquation. Ajoutons à ce méli-mélo, les surcoûts liés au centre d'agglomération et nous serons presque en proie à des regrets quant au bien fondé de toutes ces mesures initiales et qui se voulaient égalitaires et socialement acceptables pour tous. Ce n'est à l'évidence plus du tout le cas.

Le groupe UDC est toutefois conscient que l'on ne peut pas refaire l'histoire, mais, svp, que tout cela nous serve de leçon pour les potentiels nouveaux du canton dont nous pourrions bénéficier dans un futur que je qualifierai d'assez proche. Aussi, demander une modification de la péréquation c'est bien, mais il faudrait aussi songer à y introduire des obligations liées à la gestion de la manne péréquative pour toutes les communes bénéficiaires. Il faudrait aussi alors afficher une ferme volonté de faire des choix financiers, des choix face aux moyens que l'on dispose et non pas sur d'éventuels projections hypothétiques et hasardeuses de recettes fiscales.

Pour en revenir à nos comptes, nous nous permettrons d'intervenir de manière différenciée au fur et à mesure des objets. En préambule, dans ce domaine précis des comptes, il aura fallu 15 années au Conseil d'Etat pour reconnaître finalement que les déficits accumulés durant toutes ces années, avaient surtout des origines structurelles plutôt que conjoncturelles. Nous osons espérer qu'en ville de Neuchâtel, les esprits seront plus vifs et la réalité plus simple à prendre en considération. Les actes également, mais ne serait-il pas déjà trop tard? En effet, l'entrée en matière du rapport de gestion du Conseil communal nous remet une compresse "copier-coller" avec la conjoncture et la baisse des rentrées fiscales. Pourtant ces mêmes rentrées sont en chiffres réels, supérieures de 8 millions de francs environ, ce qui fait donc que la Ville continue d'augmenter ses dépenses au lieu de les baisser pour essayer d'atteindre un seuil de rentabilité neutre. Au sujet de l'augmentation des recettes et des dépenses, je ne reviendrai pas sur une démonstration

## Séance de lundi 2 mai 2005

chiffrée et relevante faite ici il y a une année, si je ne fais erreur, par l'actuel chef du groupe libéral, au sujet de ces évolutions. Au lieu de tabler sur des entrées réelles, la Ville préfère gonfler les budgets, apparemment de façon irréaliste, pour s'étonner ensuite, d'année en année, de l'écart entre le budget et les comptes. Dans l'état actuel, l'UDC ne peut qu'approver, sur un plan strictement comptable, les comptes présentés, mais ne saurait adhérer à la gestion actuelle du ménage communal.

**M. Philippe Loup**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Dans le groupe socialiste, nous considérons qu'un bilan, mais ce n'est pas seulement le groupe socialiste, c'est élémentaire de la comptabilité, comporte deux colonnes et que, lorsque l'on évalue une situation, on évalue la colonne de gauche ou celle de droite, celle des revenus et celle des charges. Si on veut une lecture intéressante et intelligente, je crois qu'il n'est pas outrancier de la faire totalement et dans un éventail normal en prenant tout en compte. Mais c'est vrai qu'un déficit de 10 millions de francs en 2004, précédé d'un résultat également négatif, à hauteur de 11 millions en 2003, ajouté à un budget 2005 qui établit une ardoise négative aussi de plus de 5 millions, tous ces éléments, mis bout à bout, semblent nous engager dans la voie du catastrophisme.

Loin de là l'idée du groupe socialiste. En effet, une analyse un brin plus fine établit rapidement les causes de ces rougeurs persistantes. Bien entendu, la principale raison, même si certains ne veulent pas le croire et le comprendre, est à rechercher dans l'importante baisse des rentrées fiscales, tant des personnes physiques que morales. Dix millions de moins par rapport au budget 2004, 18 millions, si on prend en compte l'année exceptionnelle 2002. On ne peut donc pas passer à côté de cette considération. Bien sûr, une conjoncture réellement morose n'est de loin pas étrangère à cela. Toutefois, puisque l'on cherche des raisons, il est intéressant de rappeler également les baisses fiscales octroyées par le Grand Conseil en 2001, pour les personnes morales, puis également, puisque nous en sommes à nous dire des vérités, donnons-nous aussi des claques, la diminution du coefficient fiscal avalisée, par nous-mêmes, en 2003, pour les personnes physiques. Nous avons ainsi tous une part de responsabilité dans la situation actuelle.

Mais il convient aussi de relever à quel point le Conseil communal et l'administration n'ont pas attendu le terme de l'année, contrairement à d'autres collectivités publiques parfois pas très éloignées, pour réagir. Ainsi les mesures d'assainissement mises en place très tôt dans l'année

## Séance de lundi 2 mai 2005

ont permis de diminuer de façon assez importante les charges pour 3,6 millions de francs, tant dans les "Biens, services et marchandises" que pour le personnel. Outre ces mesures d'urgence, il faut constater que les "Biens, services et marchandises" sont pleinement maîtrisés, sauf pour les hôpitaux, c'est vrai, mais il se trouve qu'il n'est plus tellement temps de s'en émouvoir. De même, en matière de personnel, l'assainissement proposé a permis de récupérer environ 2,2 millions de francs par rapport au budget. Là aussi, c'est un effort considérable. D'ailleurs, si on met, là aussi, les hôpitaux de côté, nous approchons les 4 millions d'économies. Je pense que tous les intervenants précédents ont non seulement regardé la situation d'aujourd'hui, mais l'on fait, et c'est bien heureux, dans la perspective 2006 et aussi du contrôle de l'année 2005. Ces 4 millions, si on ne compte pas les hôpitaux car nous n'avons plus l'occasion de devoir les compter, c'est une marge importante.

Pour le groupe socialiste, le mode adopté par le Conseil communal confirme que sa maîtrise de la gestion de la Ville est tout à fait présente. Bien sûr, la mesure de non remplacement des collaborateurs durant 6 mois répond à une réaction d'urgence. Mais, nous estimons nettement plus prometteur de poursuivre dans la voie de la maîtrise du personnel par une véritable analyse des différents services et des prestations à fournir au bénéfice de la population et non pas en demeurant totalement fixé sur une mesure qui convient pour un moment bref, mais qui n'est pas une analyse fine de notre administration. Rien à signaler donc à propos des "Biens, services et marchandises" qui est maîtrisé depuis bien des années déjà. Les gains en 2004 sont tout à fait remarquables car cela fait bien longtemps que ces postes sont serrés de près.

Au niveau des subventions, là aussi, le niveau d'économies n'est pas négligeable, avec 1,5 million. Cependant, les charges refacturées sont en augmentation considérable, de près de 9 millions en quatre ans et cela ne nous laisse pas sans inquiétude car c'est, finalement, l'autre côté de la conjoncture morose. Ce n'est pas seulement des revenus qui baissent, mais c'est aussi des charges refacturées en matière de services sociaux qui augmentent, malheureusement irrésistiblement.

En matière d'investissements, tant le niveau pour 2004, que le total des quatre années de la planification qui vient de se terminer, nous laissent une marge assez appréciable en matière d'investissements, donc une réelle connaissance du choix des priorités puisqu'il y a un "bénéfice", en tous cas au niveau d'investissements plus faibles de 22 millions par rapport à ceux initialement prévus. Il est clair que les grands travaux entrepris, le NHP, l'école primaire de la Maladière et les salles de

## Séance de lundi 2 mai 2005

gymnastique sont en phase ultime d'aménagement et de terminaison et que cela représente une très grande part des investissements qui ont été faits ces dernières années. En matière d'autofinancement, le niveau, établi à 34% est justement un pourcentage qui permet de couvrir totalement les investissements du patrimoine administratif et voilà une chose tout à fait réjouissante. C'est un bon point, mais, pour le groupe socialiste, il est nécessaire de faire mieux afin d'atténuer l'accroissement de la dette.

Concernant cette dette, évidemment elle croît et personne ne va s'en étonner vu les investissements en cours de réalisation. On ne pouvait pas prévoir autre chose. Toutefois, elle n'augmente que de 20 millions de francs, au lieu des 39 prévus. Là aussi, on voit très nettement que la maîtrise est au rendez-vous et cela montre aussi que la santé financière de la Ville permet malgré tout d'avoir un niveau d'autofinancement relativement important et c'est aussi une des raisons de ce niveau de baisse de l'augmentation de la dette. Bien sûr cette dette est à 629 millions de francs, ce qui provoque une charge nette, par habitant, de 381 francs. C'est un baromètre financier intéressant puisqu'il est aussi sous contrôle. Certes, il a augmenté, mais, grâce à des taux d'intérêts bas et qui ne donnent pas l'impression de devoir monter, c'est également sous contrôle.

Pour une fois, le désenchevêtrement est sans doute une nouvelle assez bonne sur le plan de la dette, car il permettra bien sûr de la diminuer, on espère d'un bon tiers, mais il ne faut pas se leurrer, cela ne signifie pas du tout que cela améliorera la situation de la Ville, dans la mesure où la dette qui demeurera sera, dans une très large mesure, totalement à la charge de la Ville de Neuchâtel et de ses habitants.

Le tour du propriétaire étant fait, loin de nous l'idée de minimiser la situation financière précaire de la Ville. Certes, nous acceptons les comptes 2004. C'est effectivement une forme de satisfecit à l'égard du Conseil communal. Par contre, nous comptons bien, avec la Commission financière ou plutôt au travers de cette commission, suivre les pistes élaborées par le Conseil communal pour mettre sur pied un budget 2006 admissible, au regard du peu de fortune à disposition. En effet, le niveau de fortune, tel qu'il est au terme de la présente année, ne nous laisse qu'une marge de manœuvre très minime. On ne peut pas faire une évaluation vraiment crédible sur la conjoncture 2005 et 2006, donc la prudence est effectivement incontournable. Dès lors, pour le groupe socialiste, fort de la situation de ce constat, il est prêt à toutes les questions par rapport à l'élaboration de ce budget. Il est prêt à

## Séance de lundi 2 mai 2005

l'ouverture de toutes les pistes et je pense aussi que les réponses financières seront également toutes entendues. Mais, ainsi que l'a dit le représentant du groupe popcosol, toutes les propositions ne seront pas politiquement admissibles. Nous attendons donc du Conseil communal qu'il soit encore plus proactif qu'il l'a été jusqu'à maintenant, qu'il précède les événements. Ainsi une analyse structurelle nous paraît indispensable car la solution ne viendra plus de la conjoncture. Sans aucun doute, elle nous apportera des solutions financières qui, avouons-le, parfois, déplairont politiquement, peut-être à gauche, peut-être à droite, peut-être aux deux. Il nous tarde de voir, et ce n'est pas ce soir que nous verrons, plutôt vers l'arrière été de cette année. De même, certaines prestations offertes par la Ville profitent à une population qui déborde largement au-delà des limites de la commune. Et là, est-il nécessaire de rappeler la situation du planning familial, du service de l'orthophonie? Il suffit d'évoquer le nom de ces deux services pour s'en convaincre et il est clair qu'il faudra aller de l'avant pour convaincre, tant le Canton que les autres communes, que cette situation de pourvoyeur de services gratuits qu'est la Ville, à un certain moment n'est plus de mise.

Un autre élément nous tient à cœur, en matière de transports publics et de développement durable, c'est bien sûr le Fun'ambule. Son coût, totalement à charge de la Ville ne saurait demeurer ainsi. Il n'est pas du tout normal que cette liaison très importante, cette liaison cantonale, qui a été imaginée et, j'espère qui le reste, et présentée au départ comme le portail sud de la gare principale du canton, ne soit pas pris en compte dans un pot cantonal des transports publics. On a beaucoup, en plus, entendu parler des transports publics et du réseau cantonal ces derniers mois.

Par ailleurs, la prochaine planification des investissements devra, et ce sera difficile, à la fois satisfaire un sens des priorités, mais également, et je ne l'ai malheureusement entendu nulle part, montrer que cette ville n'est pas en panne car ce serait le pire des signaux que l'on puisse montrer, c'est de faire de cette cité une ville morte qui n'a plus de prestations à donner, qui n'a plus de projets à développer. Bien sûr, une collectivité publique n'est pas seulement faite de charges. Je l'ai dit au début de mon intervention et un regard sur les revenus, notamment sur ceux sur lesquels nous pouvons exercer influence, sera aussi indispensable pour avoir une appréciation tout à fait complète sur le domaine du réalisable et du possible, pour cette année et surtout pour l'année prochaine. En définitive, le groupe socialiste est inquiet, mais aussi très satisfait du travail fait par l'administration et le Conseil communal et du travail qui est encore et toujours en train d'être effectué

## Séance de lundi 2 mai 2005

pour 2005 et 2006. C'est donc la raison pour laquelle nous accepterons les comptes et que nous accepterons aussi le classement des quatre motions et des deux postulats qui nous sont proposés.

**M. Jean-Charles Authier**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Sans enthousiasme, le groupe libéral approuvera les comptes qui nous sont présentés parce que, parfois, on ne peut pas accuser le Conseil communal de négligence ou de malhonnêteté dans l'exercice qui s'est écoulé et on doit même admettre qu'un certain effort a été fait pour conserver ces comptes dans des proportions acceptables. Si on regarde d'un coup d'œil très synthétique les différents éléments qui les constituent, on voit qu'effectivement au niveau contrôle des dépenses, on le constate de budget à budget, nous avons une réduction en termes de "Biens, services et marchandises", on a une réduction en termes de "charges de personnel". Je crois que ce qui est important à signaler, c'est qu'entre 2003 et 2004, nous avons constaté une augmentation, au niveau du personnel, qui ne s'élève qu'à 1,5 million de francs alors que si on regarde le même poste entre 2000 et 2003, il a augmenté, chaque année, en moyenne de 13 millions de francs. On voit donc bien les efforts qui ont été faits, les suites entre autres du délai de carence qui a été imposé pour le remplacement du personnel de l'administration a forcé une réflexion pour réorganiser et optimiser les services en cas de départ du personnel et, ceci même, on l'a vu dans les sous-commissions, si les services ne sont pas enthousiasmés par ce délai de carence qui est peut-être un pis aller, on se rend compte que c'est aussi peut-être une méthode pas trop brutale de diminuer le personnel et en le faisant sans licenciements abrupts. On voit qu'il y a eu un contrôle certain qui s'est effectué au niveau des charges du personnel et on doit continuer dans ce sens car c'est le poste principal sur lequel nous avons une emprise et un contrôle direct.

En revanche, au niveau des rentrées fiscales, c'est beaucoup moins prévisible, mais j'aimerais apporter une nuance par rapport à ce qui a été écrit dans le rapport du Conseil communal. Si nous disons que nous avons une chute énorme par rapport à 2001 et 2002, il faut se rendre compte que 2001 et 2002 ont été des années exceptionnelles, remarquables du point de vue fiscal. Si on regarde le graphique qui nous est fourni par le Conseil communal dans le communiqué de presse concernant les comptes 2004, l'évolution des rentrées fiscales, il est clair que les deux années qui sortent vraiment de toutes les tendances, ce sont les années 2001 et 2003 et que 2003 et 2004 ne font malheureusement que revenir dans la tendance d'une croissance

## Séance de lundi 2 mai 2005

modeste, mais relativement sûre. On peut parler de sûreté que sur ce que l'on a connu, mais pas sur ce qui va arriver, mais on voit clairement que pour 2001 et 2002 nous avons eu tort de spéculer sur les croissances exceptionnelles de ces deux années pour faire les projections de budget de 2004 et même, à mon avis, pour 2005, nous avons été trop optimistes dans les projections du budget. Oui, il y a eu une baisse des rentrées fiscales, mais je crois que cela nous apprendra à être beaucoup plus prudents à l'avenir sur l'estimation des rentrées fiscales, spécialement au niveau des rentrées des personnes morales puisque c'est là que les plus grandes variations sont présentes et je dirai, pour un troisième point, celui sur lequel nous, en tant que Conseil général, nous pouvons encore faire des efforts et encore montrer que nous allons faire des efforts de réduction des coûts, c'est au niveau des projets qui nous sont proposés. Oui, acceptons des projets pour des investissements dont nous pensons qu'ils vont dans une direction politique qui est celle que nous soutenons, mais soyons attentifs, n'hésitons pas à proposer, par voie d'amendement s'il le faut, des possibilités de diminuer les investissements qui sont proposés pour que l'on fasse des investissements pour le strict nécessaire et pas seulement pour tout ce que l'on aurait envie de faire.

Voilà en quelques mots, oui, nous accepterons les comptes qui nous sont présentés et nous devons continuer à être extrêmement attentifs en termes de dépenses et de contrôle et de prudence dans les investissements.

**M. José Caperos** ajoute :

- Il est vrai qu'un déficit comme cette année de 10 millions, si on le marque de manière relative, 2 %, n'est pas énorme, mais je dirai, qu'il est quand même important. A mon avis, la vraie cause de ce déficit est ailleurs. Nous avons de la peine à l'énoncer parce que nous savons également que certains outils indispensables à sa diminution ne se trouvent pas dans nos mains. Depuis quelques années, l'industrie de notre canton, vouée à l'exportation s'appauvrit. Nous remarquons cet appauvrissement par le nombre de postes de travail disparus et la diminution des rentrées fiscales des personnes morales. Je ne crois pas, contrairement à ce qu'a dit mon collègue de popecosol, que les patrons licencient tout simplement pour le plaisir et pour embêter les administrations. La population et les administrations le constatent également, le nombre élevé de gens au chômage ou à l'assistance et les difficultés qu'ont certains à payer leurs impôts ou leurs factures. Heureusement dans notre commune, nous avons une entreprise qui fait

## Séance de lundi 2 mai 2005

un tabac au niveau des créations d'emplois et d'investissements. Nous remercions le Conseil communal et la Commission financière pour l'effort effectué pour maîtriser les dépenses. A l'avenir, tous ensemble, nous devons également contourner la difficulté que nous avons à évaluer correctement les rentrées fiscales. Théoriquement, un décalage d'un an dans les dépenses aurait produit, au niveau cantonal, entre 1993 et 2003, une fortune de 133 millions de francs. La réalité a été un excédent des charges de 349 millions de francs. Appliquant le même principe à la Ville, nous aurions actuellement une importante réserve financière dans la commune. En faisant les calculs de l'année 2000 à 2004. Si en 2004, nous avions dépensé la même somme qu'en 2003, c'est-à-dire 524 millions, nous aurions fait un déficit d'un million. En 2003, nous aurions fait un déficit supérieur à celui que nous avons fait, 13 millions. Mais, heureusement, en 2001 et 2003, nous aurions fait respectivement 23 millions et 74 millions de bénéfices. Aujourd'hui nous serions avec 47 millions de fortune. Tout cela a l'air très compliqué mais c'est ce que nous faisons tous les jours. En principe, je pense que nous dépensons plus ou moins les mêmes sommes que nous avons dépensées l'année précédente. Je vois en 2000, nous avions prévu dans le budget des rentrées de 457 millions et on a dépensé 469 millions. Heureusement que nous avons eu des revenus de 471 millions. J'ai vu que l'administration en général, je pense qu'on constate pendant l'année qu'il y a des rentrées fiscales successives ou importantes et on ne met pas l'accélérateur, on met le turbo. Par contre, cette année et je félicite à nouveau la Commission financière et le Conseil communal qui ont remarqué que les rentrées fiscales diminuaient, ils ont mis les freins.

Dans cette salle, nous sommes nombreux à penser que nous empruntons la terre à nos enfants. Nous parlons souvent de développement durable. Ce qui est bon pour l'environnement, c'est-à-dire la recherche de l'équilibre, ne l'est apparemment pas pour les finances et les budgets de notre administration. Notre richesse diminue et nous continuons à nous endetter de manière irresponsable. Nous vivons aux frais de notre progéniture. Pour les années à venir, nous n'avons pas le choix, nous devons tenter l'équilibre. A partir de 2008, le baby-boom d'après la guerre va se transformer en papy-boom. Les prévisions conjoncturelles jusqu'en 2010 prévoient pour Neuchâtel une croissance entre 1 et 1,5 %, 1,7 % en moyenne pour la Suisse. Etant donné l'augmentation progressive de la productivité de notre pays, la création d'emplois sera difficile et n'oublions pas la pression sur les prix que va subir notre industrie d'exportation. L'année passée, le porte-parole de notre groupe a bien montré que notre commune, depuis plusieurs années, dépense plus que l'indice des prix à la consommation..

## Séance de lundi 2 mai 2005

De plus, le Conseil communal prépare les budgets, croyant au pied de la lettre les prévisions de croissance, parfois trop optimistes du SECO. Nous avons remarqué les limites de cette manière de faire et de calculer. Nous vivons une redistribution des richesses à l'échelle planétaire. Notre pays l'a vécue chaque fois que la Confédération s'agrandissait, les cantons les moins bien lotis économiquement ont pu profiter de l'élargissement de la Confédération. L'Europe partage sa richesse, chaque fois que de nouveaux membres s'incorporent à elle. Cet accroissement de l'espace économique et d'échanges des marchandises ne s'est pas trop mal déroulé jusqu'à présent. Tous les pays en ont profité, parce que la vitesse de la mutation était lente et sous contrôle institutionnel et politique.

L'échange de marchandises sans contraintes au niveau mondial équivaut à élargir les zones économiques existantes à un seul territoire. Le monde n'a pas encore ni l'outil ni le pilote pour diriger ce changement. La vitesse à laquelle ces modifications se font est énorme. Nous subissons, pour le moment, le vertige et le mal de mer. Si notre canton a besoin de 10'000 emplois, le reste du monde en a besoin de millions. Notre pays n'a pas toujours été aussi riche. Il a su souvent partager ses ressources par la bonne communication entre les communes, les cantons et la Confédération. Il n'a pas eu besoin non plus de révoltes ou de révoltes sanglantes pour développer la solidarité. Voilà nos atouts : communication avec respect, écoute d'autres opinions et consensus.

Notre système politique fonctionne de telle manière que nous sommes tous responsables de la situation actuelle. Nous sommes élus pour trouver ensemble des solutions et éviter que les bijoux de notre démocratie, l'initiative et le référendum ne deviennent pas des outils pour défendre des intérêts partisans ou égoïstes. Le moment est venu de lancer en équipe, Conseil général et administration communale, un catalogue de prestations inspiré de la philosophie de la ligne M-Budget : prestations de base, de bonne qualité sans être luxueuses et de coût réduit. Chers collègues, mettons-nous vite à l'ouvrage, les pays émergeant ne nous attendent pas.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Nous remercions les porte-parole des groupes de leur position. Tous ont bien compris le travail qui a été effectué par le Conseil communal tout au long de l'année 2004 pour maîtriser et limiter le déficit de l'exercice. Effectivement, nous sommes toujours dans une période difficile sur le plan conjoncturel. Il y a beaucoup d'incertitudes et, dans ce

## Séance de lundi 2 mai 2005

cadre, depuis 2003, il est assez difficile de faire des prévisions, en particulier sur le plan des recettes fiscales, notamment dans cet environnement particulièrement mouvant. Il a été dit que 2001 et 2002 étaient des années exceptionnelles sur le plan des recettes fiscales et que c'était un épiphénomène et que cela ne se reproduirait plus. Il est clair que c'est lorsque nous sommes sortis de ces années que nous pouvons le constater et arriver à la conclusion qu'il y a effectivement eu une embellie pour ces périodes. Elle était bienvenue puisque les années antérieures n'étaient pas faciles non plus, mais il a fallu être sorti de ces périodes pour savoir que nous n'aurions plus, à l'avenir une répétition de ce phénomène. Du reste, je suppose qu'à l'époque, s'il avait été connu que nous étions dans un cycle d'années exceptionnelles qui ne se reproduirait pas, je ne pense pas qu'il y aurait eu d'initiative fiscale pour réduire le coefficient puisque nous appartenons à des groupes responsables qui ont aussi pour souci, et nous l'avons bien compris ce soir, d'avoir une maîtrise des finances et de l'évolution de la fortune de la Ville.

Il est vrai que, pour des raisons techniques aussi, avec le système d'imposition postnumerando, qui a été introduit pour les personnes physiques, et également pour les personnes morales il y a déjà quelques années, mais qui a un effet multiplicateur des tendances, c'est-à-dire que lorsque cela va bien, cela va encore mieux. Mais, quand, sur le plan des recettes, il y a recul, il est amplifié par le système. Cet élément a amené la Ville à perdre 18 millions de francs de recettes depuis 2002. Même si par rapport à 2003, 2004 a connu une certaine croissance des recettes fiscales, le recul a été particulièrement douloureux et jamais atteint dans l'histoire de la ville. Nous avons eu à prendre des mesures, dès que nous avons eu connaissance de ces éléments, au cours de l'année 2003 déjà. Les mesures d'économie et d'assainissement à l'étude desquelles nous nous sommes engagés ont déjà déployé certains effets dans le cadre de l'élaboration du budget 2004.

Aujourd'hui ce travail d'économies, de réflexion sur les prestations, les réorganisations, l'optimisation des prestations, nous sommes toujours en train de le mener. Cela se passe dans toutes les sections car nous avons bien conscience que nous devons faire toujours aussi bien ou un peu moins bien avec des moyens réduits et nous travaillons dans ce sens depuis pas mal de temps.

L'analyse des différents groupes est modulée en fonction des options politiques. Certains ne voient qu'une diminution drastique des charges, une diminution des prestations et d'autres sont plus nuancés en

## Séance de lundi 2 mai 2005

admettant qu'effectivement il y a des diminutions de prestations ou de charges ou de réorganisation à mener, mais que les aspects des recettes ne sont pas forcément à écarter dans une situation difficile. Dans le cadre des comptes 2004 nous avons pu maintenir, et c'était la priorité dans toute la mesure du possible, les prestations à la population dans l'ampleur qui était connue, ou parfois avec des réductions légères, qui ont été parfois aussi remarquées par la population et il y a eu des réactions à ces diminutions. Nous pensons toutefois qu'elles étaient encore acceptables vu les situations économique et financière dans lesquelles nous nous trouvions.

Au niveau des jalons posés pour la suite, il est vrai que nous devons continuer à travailler avec la Commission financière et je voudrais relever également qu'il y a eu un climat très constructif avec cette commission qui a eu connaissance des études en cours, des premières conclusions du Conseil communal et qui a accompagné le Conseil durant toute l'année et qui continuera de le faire en 2005. Il apparaît que ce n'est que grâce à un appui dans ces moments difficiles que nous pouvons réduire les difficultés que nous traversons. Mais, il est aussi vrai que nous ne devons pas donner le signe d'une ville sinistrée, nous devons garder un optimisme, garder des projets et rester attrayants. Nous sommes tout de même le centre du canton, de l'agglomération et c'est aussi en étant actifs que nous pourrons augmenter le nombre de contribuables. Il y a des éléments positifs, notamment sur le plan de l'habitat et du logement, et la croissance des habitants et des contribuables permettra d'élargir l'assiette fiscale et de partager le coût des prestations de la Ville avec plus d'habitants et atteindre ainsi une taille critique plus intéressante sur le plan financier. Nous voyons que Neuchâtel, sur le plan des investissements, reste une ville attrayante pour le secteur privé aussi. Bien sûr, le stade de la Maladière et le centre commercial se font parce qu'il y a un potentiel sur le littoral neuchâtelois et qu'il y aura également des retombées positives sur le plan de l'économie locale.

Nous pensons donc que, grâce à des efforts conjoints, qui ne sont pas forcément des mesures uniques, c'est une multitude de mesures qui doivent être prises dans ces réflexions sur les réorganisations. Nous pensons bien sûr que nous pourrons également boucler le budget 2006 et, sur la question de l'évolution de la fortune nette, nous devons être très attentifs à la reconstituer à l'avenir. Nous ne pouvons pas ad aeternam, vivre dans une situation aussi précaire s'agissant des évolutions en cours d'année et de la fortune qui nous permet aussi de couvrir les éléments imprévisibles dans le cadre du budget. Cela a aussi

## Séance de lundi 2 mai 2005

été relevé. Il y a une maîtrise des charges, c'est sûr, mais il faut savoir aussi qu'il y a des événements qui se produisent en cours d'année et que nous ne pouvions pas connaître au moment de l'élaboration du budget. Un budget représente la somme des éléments connus et les éléments qui sont des accidents en cours d'année, nous ne pouvons pas les prévoir. Ils se produisent parfois dans le bon sens, il y a parfois de bonnes surprises en cours d'année, mais il y a aussi de mauvaises surprises. Celles que nous avons connues ces dernières années étaient surtout liées aux dépenses imposées, aux charges imposées, avec une croissance très forte des charges réparties entre les communes et l'Etat. Cette croissance de ces dépenses avait pour effet d'absorber quasiment toute la marge positive de l'évolution des recettes et une grande partie de cette amélioration était mangée par les dépenses imposées.

Le désenchevêtrement, même s'il a des effets négatifs, nous en avons parlé largement lors de notre dernière séance, à plus long terme, permet tout de même de donner davantage de marge de manœuvre à la Ville puisque, pour les communes, devoir simplement payer des factures d'un montant extraordinaire en constante croissance, c'était aussi un facteur de déséquilibre et de risque que nous n'aurons plus à prendre à l'avenir.

S'agissant des analyses faites par M. Caperos, effectivement, de manière globale et si on se place au niveau d'un satellite qui observe le monde, nous sommes bien d'accord qu'il y a, sur le plan économique, de grands mouvements qui se dessinent. Des zones qui étaient émergentes deviennent aujourd'hui des concurrents sur le plan industriel et le canton de Neuchâtel, particulièrement exportateur, est exposé du fait de ces données nouvelles sur le plan économique et mondial. Mais, la Suisse a su passer des périodes difficiles et toujours rester à l'avant-garde sur le plan de l'innovation et industriel et nous pensons qu'avec les moyens consentis en matière de formation, par exemple, et en matière de recherche, même si nous ne sommes pas à la pointe dans tous les domaines, nous gardons des atouts importants. C'est aussi dans ce sens que nous avions proposé à votre Autorité la participation au capital-actions du CSEM. C'est un investissement sur l'avenir et nous pensons que sur l'emploi, nous aurons tout à y gagner en mettant également des moyens à disposition pour permettre justement la création des entreprises de demain. Lorsqu'il n'y aura plus beaucoup de jeunes pour travailler et beaucoup de personnes âgées durant une certaine période, il s'agira de rester toujours innovateur et je crois que tant le Conseil général, que le Conseil communal, l'ont bien compris en acceptant et en ne rabotant pas le crédit que nous avions proposé à l'époque. Sans reprendre l'ensemble des éléments des comptes, je dirai encore que

## Séance de lundi 2 mai 2005

nous sommes très attentifs à l'évolution de la dette. C'est également pour cette raison que nous avons freiné les investissements en 2004. Nous gardons cette réflexion cette année encore, mais nous pensons aussi que nous ne devons pas freiner de manière trop importante puisque cela aurait un effet économique sur le plan local très négatif et nous avons aussi la responsabilité d'entretenir les équipements, les réseaux, les bâtiments et nous ne pouvons pas simplement stopper et cesser tout entretien. Nous avons des obligations légales et également des obligations morales à l'égard de nos successeurs de ne pas leur laisser une situation catastrophique parce que nous aurions réduit tous les budgets.

Il y a une mesure à prendre à propos de la situation économique, une adaptation à la situation et au cadre financier que nous connaissons aujourd'hui tout en restant actif sur le plan des investissements également. Je remercie également les porte-parole des groupes d'accepter le classement des motions et postulats et nous avons pris note de la suggestion d'avoir également la même démarche pour les questions écrites et les interpellations écrites. C'est une proposition qui pourrait entrer dans la ligne des récentes propositions s'agissant des rapports du Conseil communal.

**M. Blaise Horisberger** ajoute :

- Je voulais revenir sur deux points, en particulier concernant l'attitude, je ne dis pas du secteur privé dans son entier, mais en tous cas de certains de ses représentants les plus typiques ou mémorables. Il me semble qu'il y a peu de temps, nous avons en même temps appris les bénéfices mirifiques et record de nos grandes banques nationales et, simultanément, leur décision de licencier du personnel. Je pense que cela fait justement la partie de ce que j'ai appelé la décharge des responsabilités du secteur privé vers le secteur public et il me semble que ce n'est pas le seul cas. Sur un deuxième point, j'aborderai, d'un point de vue théorique et philosophique avec l'intervenant du groupe libéral concernant le développement durable, applicable aussi au secteur financier. J'aimerais juste que l'on envisage, à ce moment, la suppression de toutes les dettes, qu'elles soient publiques ou privées et je me demande bien ce que le système capitaliste deviendrait dans ces circonstances. Mais, j'appelle de mes vœux une telle solution développée au niveau mondial et que nous fonctionnions, effectivement, plus que sur un seul système solidaire.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Le débat général étant clos, l'assemblée passe alors, après une pause réparatrice, à l'examen de détail des comptes, chapitre par chapitre.

## 14 Tourisme et transports

**Mme Maria-Angela Guyot** déclare :

- A propos du contrat avec "Mobility", nous lisons au point 5.2 de la page 574 du rapport, que, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, la Ville a conclu un contrat avec cette coopérative de voitures. Nous apprenons également que ce contrat porte sur l'usage de 1700 véhicules, ce qui nous fait penser que la Ville a conclu un contrat formulaire "basic", selon les termes utilisés par Mobility. Ce que nous ne savons pas, c'est le montant qui concerne la location du véhicule en soi. Pour les personnes qui ne connaissent pas le système, j'explique qu'il faut payer une cotisation annuelle, on est membre et on reçoit une carte qui permet d'accéder, par un système type GPS, au véhicule. On paie aussi bien le kilomètre que l'heure d'utilisation et nous avons bien compris que ce système était bien plus favorable à la Ville que d'avoir un parc de véhicules et tout ce que cela comporte. Par contre, ce que l'on ne sait pas, c'est le montant de la location de service qui n'est pas inclus dans le coût moyen de 0,46 franc le kilomètre puisqu'il est dit que le coût en question comprend les assurances, l'amortissement, l'entretien, les réparations et le carburant. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet?

**Mme Valérie Garbani**, Directrice des transports, déclare :

- Il n'y a pas de conditions préférentielles pour la Ville par rapport aux contrats "basic" de location avec Mobility. En revanche, ce qui nous permet d'aboutir à ces 60 centimes du kilomètre, c'est le fait que nous louons nos deux places de parc à Mobility, ce qui nous rapporte, sauf erreur, environ 2'000 francs par année. Cela nous permet d'avoir un avantage par rapport à l'utilisateur "ordinaire" de ces véhicules Mobility.

## 13 Sports

**M. Nicolas de Pury** intervient :

- Nous avons reçu récemment un magnifique programme général de cours proposés par le Service des sports. Quel est donc le financement,

## Séance de lundi 2 mai 2005

comment cela fonctionne-t-il? Pourquoi le distribuer avec L'Express et pas avec "Vivre la Ville", par exemple? Comment le Service des sports choisit ses partenaires et fitness privés et à quelles conditions? Avec cette offre de cours, très complète, nous sommes restés perplexes quant au contenu de certains cours proposés. Ainsi, dans un cours de fitness, il nous est proposé un cours très complet et motivant, dont la première partie est intitulée : "Une phase de low impact pour le tun up et le step, douze séances pour 180 francs". A part le prix de la séance, il est difficile de s'identifier à une telle description. Même si je comprends mieux l'Anglais que le Suisse-allemand, nous souhaiterions que le Conseil communal soit plus attentif, à l'avenir, lorsque le Service des sports supervise une publication de langue française avec des fonds publics. Deuxième question : concernant les piscines du Nid-du-Crô, certains citoyens se demandent à quelle date seront ouvertes les piscines extérieures. Le Conseil communal peut-il nous annoncer en primeur la date d'ouverture de ce site magnifique au bord du lac, fermé au public plus de 9 mois par année? En même temps que la date d'ouverture, le Conseil communal pourrait-il nous annoncer la date de fermeture de celles-ci? En effet de nombreux utilisateurs, les preneurs d'abonnements, se sont sentis lésés, ces dernières années, par rapport à la politique d'accueil et d'ouverture des piscines du Nid-du Crô. Que peut nous proposer le Conseil communal dans ce domaine?

**M. Jean-Pierre Baer** souligne :

- Rassurez-vous, je ne vous demanderai pas le jour d'ouverture et de fermeture en l'an 2004 de ces piscines, puisque nous parlons des comptes 2004, ni du rôle important que joue le sport. La Ville offre des camps de sport, l'Etat offre des camps de sport. La Ville offre des manifestations sportives, l'Etat offre des manifestations sportives. Finalement, lorsque j'observe les comptes 2004, je constate qu'il y a un excédent de charges de 197'000 francs, près de 35 % du total. La question que je me pose : ne s'agit-il pas en fait d'un excédent de charges lié à des tâches d'agglomération puisque ceux qui profitent de ces cours de sports et autres manifestations savent bien qu'on y rencontre tout le littoral et de loin pas les seuls habitants de Neuchâtel? Un regret encore, les prix de certains camps de sport sont, malgré tout, assez élevés pour des revenus modestes.

**M. François Konrad** ajoute :

- Mon intervention concerne le projet en voie de réalisation du complexe de la Maladière. En effet, lorsque ce projet nous a été soumis, j'y étais

## Séance de lundi 2 mai 2005

pleinement favorable, considérant qu'il apportait une bonne réponse à la problématique de la vétusté du stade, ainsi qu'un projet d'implantation d'un super-marché qu'il valait certainement mieux voir s'installer sur le territoire communal plutôt qu'ailleurs. Le rapport, qui a été accueilli très favorablement par le Conseil général, nous présentait deux partenaires, soit la COOP et l'entreprise de construction HRS. Il faut croire qu'un élément m'a échappé puisque à la lecture d'un article paru dans l'Hebdo du 3 février 2005, il était mentionné que les propriétaires étaient deux caisses de pension, soit Prevista et Suisscanton, le magasin COOP étant simplement présenté comme locataire, au même titre que la Ville avec les salles de gymnastique et les nouveaux locaux du SIS. Le Conseil communal peut-il confirmer cette information ou y apporter un autre éclairage?

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des sports, déclare :

- Je commencerai par les piscines. Nous allons les ouvrir le 20 mai, c'est sûr. Et nous allons les fermer, pas forcément le jour après et pas forcément quand il pleut car on ne sait jamais! En général, quand on les ouvre, il pleut! Nous allons les fermer, en principe le 11 septembre. C'est un peu plus tard que l'an dernier. Cela aurait été plus simple que vous me demandiez l'ouverture et la fermeture en 2004. C'est un peu plus tard car c'était à fin août l'an dernier, ce qui a donné lieu à quelques réactions. Mais, dans la normalité, la fermeture a lieu vers le 20 septembre. Nous avons fixé le 11 septembre, avec possibilité de laisser ouvert, si le temps est au beau fixe et que nous avons des raisons de laisser ouvert. Je vous rappelle tout de même que cela coûte très cher de laisser ouvert toutes les piscines car elles sont ouvertes mais pas à l'extérieur normalement à partir du 11 septembre. Nous verrons bien s'il y a vraiment un très beau temps, nous pouvons décider de laisser ouvert un peu plus longtemps.

Concernant vos autres questions, je commencerai par celle des camps sportifs et des charges d'agglomération. Les camps sportifs du Canton et ceux de la Ville sont assez différents. Pour ceux organisés par le Canton, sous l'égide de Jeunesse et Sport, ils sont subventionnés notamment parce que les jeunes ne rentrent pas à la maison. Il y a une limite d'âge, c'est à partir de 10 ans seulement que les enfants peuvent aller dans ces camps. Le prix de ces camps est aux alentours de 250 à 330 francs. Il y a des camps d'hiver et d'été. Ce sont des camps de ski et des camps de voile. Pour la Ville c'est très différent. Nous accueillons les enfants dès l'âge de 4 ans. Nous avons donc des camps très différenciés. Les enfants dorment à la maison. Le prix est en effet élevé.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Nous l'avons même encore augmenté. Je dois vous avouer que, plus nous l'augmentons, plus nous avons du monde. C'est donc une activité totalement autofinancée. Les camps ne nous coûtent rien et nous avons beau avoir mis le prix à 275 francs la semaine, nous devons refuser du monde. De ce côté, visiblement, il n'y a pas de problèmes majeurs. Les moniteurs sont issus, chez nous, de l'Université de Lausanne, par sa filière sports, ou des écoles de sport directement. Ils possèdent tous, soit une formation Jeunesse et Sport, soit ils sont licenciés dans leur discipline. Nous faisons des camps multisports, au contraire du Canton pour une fois. Il y a plusieurs disciplines que les enfants peuvent découvrir. Il y a des camps de danse, un camp vert, des camps mini-découvertes pour les tout petits. C'est deux heures de sport par jour et cela a de plus en plus de succès. Nous allons même devoir vraisemblablement encore descendre l'âge d'admission car nous avons des demandes pour des enfants de moins de 4 ans. Pour les petits, les prix sont beaucoup plus bas puisque c'est 35 francs la semaine.

Globalement, il n'y a pas de doublon. Nous avons une collaboration avec le Canton. Nous ne faisons pas les mêmes activités, ce sont des activités complémentaires et elles ne coûtent rien à la Ville. C'est donc clairement une activité autofinancée. Quant vous parlez des manifestations, c'est un peu différent. Globalement les écoles de sports n'ont pratiquement pas de charges d'agglomération car vous avez, en gros, un tiers de gens de la ville et deux tiers de gens qui viennent de l'extérieur de la ville. Grâce à cette masse de personnes, nous avons les chiffres pour la deuxième session de cette année et nous sommes à environ 2500 clients, dont 800 de la ville et les autres sont des gens qui viennent de l'extérieur. Si nous n'avions pas cela, ce ne serait pas "rentable". Cela veut dire que nos infrastructures coûteraient trop cher pour la seule ville. C'est une explication aussi de l'utilisation des supports médiatiques comme L'Express qui, normalement, délègue toujours un observateur pour écouter ce que je dis, mais, en tous cas, dans le cas présent, nous ne pouvons pas nous contenter d'un média qui ne travaille que sur la ville car nous ne toucherions pas, et cela répond à votre question, deux tiers de notre public qui va très loin. Nous allons jusqu'aux Ponts-de-Martel. Il y a donc une activité qui va au-delà de la ville.

Les Ecoles de sport ne génèrent pas de charges d'agglomération. Les manifestations un petit peu. Si, par exemple, vous prenez le festival des sports de rue, on ne taxe pas le jeune qui habite à Auvernier ou à Corcelles, nous les prenons tous. C'est dans le cadre de la décision de faire des éléments qui touchent à la rue, aux sports de rue. Il y a aussi

## Séance de lundi 2 mai 2005

un élément social et le déficit des manifestations, c'est essentiellement le salaire de l'éducateur ou de l'animateur de ces manifestations. Cela nous n'arrivons pas à le couvrir, mais, pour le reste, tout ou presque est couvert. Il y a donc très peu de charges. On ne peut pas vraiment parler de charges d'agglomération. Si on veut en parler, il faut parler des piscines car vous avez 2 à 2,4 millions de francs de déficit selon les années et ce déficit d'exploitation est clairement une charge d'agglomération, puisque vous retrouvez à peu près la même proportion de 30 % d'usagers de la ville et 70 % d'usagers hors ville; c'est la Ville qui paie le déficit. Si nous augmentions de 50 centimes le prix pour tous les "hors ville", nous aurions des frais supplémentaires et cela nous rapporterait 30 ou 40'000 francs par année, mais il nous resterait toujours en gros deux millions de francs de déficit que nous prendrions en charge. Le problème n'est pas facile à résoudre mais vous trouverez des solutions en mon absence...

Concernant la Maladière. Cela se passe ainsi dans des dossiers de ce type : il y avait deux investisseurs intéressés, la COOP et l'entreprise générale HRS. On sait très bien qu'une entreprise générale ne va pas rester l'investisseur final. Elle s'intéresse au dossier, elle travaille avec l'utilisateur, elle ne s'engagerait jamais sinon. En ayant COOP on est sûr d'avoir, soit un propriétaire, soit un locataire de première qualité, donc l'entrepreneur général était très intéressé à ce dossier, d'autant plus qu'ils travaillent régulièrement ensemble. COOP, de toute manière, investit, mais pas dans le bâtiment, il investit dans les finitions de ses magasins. Cela a l'air de rien, mais c'est tout de même quelques dizaines de millions. Le bâtiment, jusqu'à un certain point, est propriété de HRS et maintenant, des investisseurs finaux qui se sont fait connaître par la suite, donc au moment où vous avez décidé, on ne les connaît pas car HRS était le seul avec la COOP. Mais, après un certain temps, ils ont trouvé des investisseurs institutionnels suisses. C'est quelque chose d'extraordinaire. C'est quand même mieux qu'une banque des îles Caïman! Je peux vous dire que c'est la première fois et, par exemple, pour ce qui est de la fondation de placement des banques cantonales, il n'ont jamais fait cela et la caisse de pensions de la Confédération non plus. Ils n'ont jamais investi dans un stade de football, c'est donc une première. Pourquoi? Parce que ce dossier leur a plu. Tant mieux et cela veut dire qu'il est solide sinon ils n'investiraient pas.

Au bout d'un certain temps, il y a eu les investisseurs finaux qui se sont fait connaître et évidemment que c'est une bonne chose pour notre dossier car c'est une stabilisation encore plus forte. C'est d'ailleurs pour cela qu'il va si vite car il n'y a pas de problème. On construit donc plus

## Séance de lundi 2 mai 2005

vite que prévu. Si cela continue ainsi, nous pourrions même terminer avant les délais annoncés.

A propos de la question anglophone, vous avez surtout parlé de la publication concernant les fitness. J'aimerais un peu globaliser la problématique. Le principe, car c'est vrai que notre Service des sports est assez, j'allais dire "trendy". Il y a beaucoup d'ouverture sur l'étranger dans le sport. Personnellement cela ne me gêne pas. Vous peut-être un peu, mais je comprends les réactions notamment à l'égard des termes anglophones. Mais, dans ce cas la réalité était que nous avons comme principe que les activités directement générées par le service sont présentées en français. Nous estimons que football est français car si nous mettons balle au pied... et puis pour breakdance, nous ne pouvons pas écrire "danse qui casse". Vous avez vu qu'il y avait aussi danse de salon. Nous n'avons pas écrit "saloon dance"! Il y a aussi Salsa. Ce n'est pas anglais, mais cela gêne peut-être moins. Toujours est-il que dans les activités qui sont pratiquées avec des partenaires, ils ont des termes qui sont de plus en plus en anglais, notamment dans le fitness. Globalement tous ces termes se disent et nous les avons admis. Alors lorsque ces partenaires sont venus nous chercher, nous avons eu des contacts car ils étaient en train de mourir et ils nous ont demandé de collaborer. Nous avons répondu que nous étions d'accord. Nous avons écrit à tous les fitness et ceux qui ont voulu collaborer avec nous le font. En gros, c'est un peu comme avec les clubs. Nous organisons toute la partie recherche, promotion, qui est complètement autofinancée. Ce sont tous les partenaires du Service des sports qui financent toute la partie promotion. Cela marche, il y a beaucoup de monde qui va dans ces cours, avec les noms en anglais. Ce sont des cours existants, nous n'avons rien changé, et ils drainent beaucoup de monde. Tout le monde est content et "happy"!

## 12 Hôpitaux

**Mme Maria-Angela Guyot** intervient :

- Nous souhaiterions savoir si l'hôpital qui va ouvrir ses portes utilise des médicaments génériques?

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des hôpitaux, déclare :

- Puisque vous me donnez la parole pour les hôpitaux, j'aimerais répondre à M. Loup, qui n'avait pas posé de question... mais qui avait dit

## Séance de lundi 2 mai 2005

que les "Biens, services et marchandises" étaient maîtrisés, sauf aux hôpitaux. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais cela m'a un peu choqué car ce n'est pas vrai: ils sont bien maîtrisés aux hôpitaux aussi. Concernant les génériques, je pourrais vous proposer de relire la réponse que nous avions faite à la question écrite d'il y a quelques années car cela n'a pas beaucoup changé. Nous utilisons toujours des génériques, mais dans un hôpital de soins urgents, ce n'est pas toujours très facile.

Nous sommes favorables aux génériques et nous les utilisons partout où c'est possible, mais il y a un certain nombre de problèmes avec les patients où on ne peut pas forcément donner le médicament dans sa forme dans laquelle il existe en terme générique et nous sommes obligés d'avoir une panoplie de médicaments. Par ailleurs, pour un hôpital, dans bien des cas, il n'y a pas de différence de prix. Nous arrivons aussi à des prix cohérents dans certains médicaments, pas les nouveaux, que ce soit sous forme générique ou non.

## 11 Services industriels

**M. Didier Rochat** déclare :

- Les Services industriels ont fait un très bon résultat financier l'an dernier. On sait que cela ne va pas rester éternellement. Il y a eu, il y a deux semaines, un article qui a été, pour une fois beaucoup plus précis, puisque c'était le directeur de l'EEF-ENSA qui annonçait déjà une baisse pour 2006 ou 2007. Ce ne sera pas possible que la Ville maintienne des prix différents que ceux que l'ENSA pourrait pratiquer ailleurs dans le canton. J'aimerais juste avoir une précision : cela se précise-t-il dans ce sens?

**M. Blaise Horisberger** ajoute :

- D'abord, en page 501 du rapport, il est précisé que les Services industriels ont consacré 600 heures à des interruptions d'alimentation dans le cadre d'affaires de contentieux. J'aurais aimé savoir quel était le montant total de ces contentieux et savoir si cela valait la peine d'y consacrer 600 heures de travail? Il est aussi fait allusion à des fontaines qui ont été produites, si j'ai bien compris, selon le rapport, quasiment à l'unité. J'aurais aimé savoir quel était le coût unitaire de ces fontaines et si c'était dans les attributions des Services industriels de produire ou de faire produire de telles fontaines. Enfin, je souhaiterais connaître le

## Séance de lundi 2 mai 2005

devenir d'une interpellation du groupe popecosol concernant justement l'eau potable et les fontaines. Elle date, si je me souviens bien, de plus d'une année.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des services industriels, déclare :

- En ce qui concerne les coupures volontaires, cela peut paraître en effet étonnant que l'on passe 600 heures par année pour s'en occuper. Nous avons fait un rapide calcul sur les années 2003 et 2004 pour voir quels étaient les encaissements que nous avions obtenus suite à des menaces de coupures. Nous avons vu qu'en moyenne annuelle, sur 2003 et 2004, nous arrivons à 450'000 francs encaissés après menace de coupure. Dans ce chiffre, nous ne tenons pas compte des encaissement avec les systèmes à prépaiement qui ont été installés suite à des menaces de coupure. Mais, même si nous faisons abstraction de cela, nous arriverions à ce moment aux environs de 700'000 francs, on se rend compte que si nous regardons la rentabilité horaire et que nous prenons les 450'000 francs divisés par les 600 heures passées, cela représente environ 750 francs par heure qui sont récupérés de la sorte. Je crois qu'en l'occurrence ce n'est pas si mal et je pense que c'est un des seuls moyens que nous avons de pouvoir maintenir l'objectif qui est de laisser les pertes sur débiteurs le plus bas possible. Aujourd'hui, cela représente environ 0,15 % de notre chiffre d'affaires et je crois que, derrière cela aussi, il y a une question de justice et d'égalité. Il n'y a pas de raisons que certains paient leurs factures et que d'autres ne les paient pas, d'autant plus que ce n'est pas forcément lié au revenu quand on regarde quels sont les mauvais payeurs.

Deuxième question qui a trait aux fontaines. C'est vrai que ces fontaines, nous les avons développées, je vous le rappelle, juste avant Expo.02 car, lorsque la Ville de Neuchâtel a dû préparer l'accueil de dizaines de milliers de personnes par jour, ceci en plus en plein été, nous nous sommes dits qu'il paraissait évident qu'il serait normal que l'on puisse disposer de points de boisson, au moins entre la gare et le site de l'exposition. C'était aussi l'occasion de mettre en valeur l'un de nos produits, l'eau potable. La réflexion a été menée et ce n'est pas si simple de développer une fontaine dans la mesure où il faut tenir compte de l'aspect esthétique, et vous avez vu qu'elle était particulièrement bien réussie, mais aussi d'autres problèmes d'ordre technique. Il faut que le jet d'eau puisse être à disposition de la bouche sans qu'il y ait de salissures, pour des raisons d'hygiène. Il faut que la fontaine soit accessible pour les enfants, pour les personnes handicapées. Vous voyez qu'il y a malgré tout quelques contraintes et la réussite est relevée

## Séance de lundi 2 mai 2005

par la plupart de ceux avec qui nous avons l'occasion de discuter et nous avons donc fait de petites séries. Nous n'avons donc pas travaillé au coup par coup et nous avons installé, de manière définitive en ville de Neuchâtel, cinq fontaines entre la gare et le site des Jeunes-Rives. Nous avons voulu valoriser le travail fait en vendant ces fontaines à des tiers et nous avons vendu 8 fontaines à différentes communes de Suisse. Pour certaines, ils sont venus les chercher et les ont installées eux-mêmes, pour d'autres, nous avons fait l'installation sur place. Je vous donne les prix de vente, cela me permet de faire un peu de publicité. La fontaine, "version inox" coûte 6'750 francs. Elle est un peu plus chère en "pierre d'Hauterive", avec 7'150 francs. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nos stocks sont presque à zéro. La série initiale est quasiment vendue puisqu'il nous reste en stock deux fontaines en inox et une en pierre et que la marge dégagée par la vente des fontaines nous a permis de payer l'ensemble des frais de développement. Nous avons, à la charge de la Ville de Neuchâtel, uniquement la construction des fontaines. Aujourd'hui, nous ne faisons pas de grand démarchage. Nous avons, au travers d'un certain nombre de canaux, notamment liés à des Services industriels de différentes villes, présenté ces fontaines. C'est ainsi qu'elles ont été vendues, mais nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de faire du démarchage dans ce domaine.

A propos de l'interpellation, vous tombez à pic parce que, ce matin, le Conseil communal a adopté le projet de réponse qui vous sera transmis au début de la semaine prochaine. Vous aurez donc une réponse écrite au sujet de l'état des fontaines au sein de l'administration. Je peux déjà vous rassurer, ce n'est pas si grave, cela se passe relativement bien.

En ce qui concerne les prix, d'abord je ne vais pas tout vous dévoiler aujourd'hui car je vous rappelle qu'il y a une motion ou un postulat, du groupe radical, si je ne fais erreur, qui traite de cela. Ce serait donc dommage de déflorer le tout. Ce qui a été dit par M. Virdis, directeur général des EFF-ENSA est assez juste, c'est-à-dire que dans le cadre de la vision de la Ville de Neuchâtel et de l'ensemble des distributeurs neuchâtelois, il nous paraissait évident que nous ne pouvions pas fonctionner uniquement avec le groupe ENSA et que la société ENSA en tant que telle, de par les contrats d'approvisionnement qu'elle-même avait en amont, que ces contrats n'étaient pas viables dans un système totalement nouveau qui pourrait être un système de marché ouvert de concurrence. C'est la raison pour laquelle il y a eu ce rapprochement entre, d'un côté ENSA et de l'autre les EEF, qui sont, non seulement distributeurs, mais également un gros producteur hydraulique. C'est vrai que cela fait partie de la négociation actuelle, que ce rapprochement

## Séance de lundi 2 mai 2005

s'est fait pour autant que les distributeurs neuchâtelois puissent disposer d'une plate-forme d'approvisionnement qui ne soit pas seulement la plate-forme que pouvait offrir ENSA jusqu'à aujourd'hui mais qui soit plus large, neuchâteloise et fribourgeoise. Il est vrai que cette négociation actuelle devrait permettre, à partir de 2006, de voir le prix moyen d'approvisionnement baisser et il nous paraît évident, car cela fait aussi partie de la négociation, que si ce prix baisse, avec un effort des partenaires qui nous fournissent, de notre côté, nous ne pouvons pas simplement tout mettre dans la poche et dire merci. Il est donc bien clair que cela ira de pair avec une diminution de nos prix de vente également car le problème de la distribution et du timbre est encore traité séparément. Mais le prix de l'énergie va tendre à la baisse.

## 10 Affaires culturelles

**M. Jean-Pierre Baer** intervient :

- Une question concernant le bibliothèque Pestalozzi à la page 471 du rapport. L'étude de l'an dernier indiquait que les compétences en lecture et en français n'étaient pas très brillantes en Suisse. Aujourd'hui, juste avant cette séance, la Radio suisse romande annonçait qu'une étude plus fine au niveau suisse a été menée. Un classement par canton a été mené et le canton de Neuchâtel arrive dernier dans une situation catastrophique, c'est l'objet de mon intervention de ce soir. Il s'agit des comptes de la bibliothèque Pestalozzi, avec 250'000 francs pour des frais de fonctionnement, de frais de personnel. Je vous rappelle que deux motions sont déposées depuis 10 ans auprès du Conseil communal pour demander de faire bouger les choses. Une étude est en cours, des prolongements sont en cours. Heureusement que nous avons chaque année des détails supplémentaires sur la réflexion, mais, toujours est-il que le constat est là : ce sont des locaux exigus, des jeunes qui ne brillent pas toujours par leur compétence en lecture et des attentes de certaines catégories de la population. La question que je me pose et si j'insiste aujourd'hui c'est que les choses pourraient bouger. La libération de la caserne du SIS, juste à côté pourrait peut-être nous permettre de transformer ce local de graissage à fusils en quelque chose d'un peu plus utile pour l'avenir et éviter que la pauvreté affûte d'autres armes que celles qu'affûte la police.

## Séance de lundi 2 mai 2005

**M. André Obrist** ajoute :

- Récemment, un article dans L'Express mentionnait que la Confédération allait diminuer la subvention qu'elle accordait au centre Dürrenmatt. Celle-ci passerait de 800'000 à 390'000 francs environ. Le Conseil communal peut-il nous dire quelles seront les conséquences pour la Ville?

**Mme Valérie Garbani**, Directrice des affaires culturelles, déclare :

- S'agissant effectivement de la bibliothèques Pestalozzi, cela traîne depuis 10 ans parce que nous n'avons pas trouvé de solution. Sauf erreur, sous l'égide du conseiller communal Blaise Duport, un projet de réaffectation du théâtre, en vue effectivement de l'installation de la bibliothèque Pestalozzi a été rejeté par votre Conseil, attendu que les investissements nécessaires pour réaffecter ces locaux avaient été estimés par votre Conseil comme trop importants. Le Conseil communal connaît les difficultés que traverse la bibliothèques Pestalozzi par rapport à l'exiguïté de ses locaux, mais il y a d'autres demandeurs qui doivent vivre dans des locaux exigus. Je pense notamment à Bibliomonde, qui souhaiterait aussi pouvoir s'agrandir.

Le cas de la bibliothèque Pestalozzi et Bibliomonde n'est pas si simple parce que l'on ne peut pas simplement les transférer dans des locaux qui seraient libres et qui appartiennent à la Ville. La bibliothèque Pestalozzi, comme vous le savez, est fréquentée par de jeunes enfants, Bibliomonde également, en tous cas par des familles, des mères et des pères avec enfants et il faut que ces locaux soient accessibles de plein pied, sans trop de difficultés. Il faut qu'ils ne soient pas non plus trop décentrés. Installer la bibliothèque Pestalozzi à Serrières conduirait, à mon avis, à une perte de fréquentation, à moins d'organiser une infrastructure de places de parc alors que le centre-ville permet d'y accéder en transports publics. Il est vrai que le départ du SIS des locaux, Faubourg de l'Hôpital attire beaucoup de convoitises. Pour ne pas décider de manière arbitraire, le Conseil communal a décidé de constituer un groupe de travail qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et tous les projets émanant de l'administration communale ou des locataires de la Ville devront être soumis à ce groupe qui prendra sa décision sur la base de critères objectifs et pas forcément sur la base des désideratas de chaque requérant.

Evidemment l'idéal serait de pouvoir regrouper Bibliomonde, la bibliothèque Pestalozzi, ludothèque, médiathèque, même la bibliothèque

## Séance de lundi 2 mai 2005

publique, dans le même endroit. Mais les locaux de la Bibliothèque publique et universitaire ne le permettent pas actuellement puisque plus de la moitié de ces locaux sont occupés par le Lycée Jean-Piaget. Peut-être que dans le cadre du désenchevêtrement des tâches, le Canton souhaitera quitter ces locaux, mais il n'y a pas encore de garantie. La question a été posée par le Conseil communal au responsable de la formation universitaire et secondaire à l'Etat, mais l'Etat n'a pas de velléités de quitter rapidement les locaux du Lycée Jean-Piaget. A nouveau la réponse du Conseil communal n'est, à votre sens, pas une réponse, mais ce problème est connu. Comme je vous l'ai dit, il y a des problèmes par rapport à l'affectation et à la clientèle particulière de la bibliothèque Pestalozzi et il est vrai que c'est la Ville qui paie les salaires des employés de cette bibliothèque et la subventionne. Il y a des années que cela dure et, sauf erreur, je crois que c'est aussi une prestation de service offerte par une collectivité publique et il n'est pas absolument impératif que les bibliothèques pour enfants, médiathèques, ludothèques dégagent des bénéfices.

S'agissant du centre Durrenmatt, comme vous avez pu le lire, il est aussi touché par le programme d'abandon des tâches adopté par le Conseil fédéral, le 13 avril 2005, dans le prolongement, en fait, du programme d'allégement budgétaire adopté en 2004. Pour les conseillers généraux qui n'étaient pas présents à l'époque, je rappelle quelques éléments de la participation de la Ville à ce centre. L'investissement pour la construction s'est élevé à 6 millions de francs. Trois millions ont été pris en charge par la Confédération, deux millions par le Canton et un million par des sponsors privés. La Ville de Neuchâtel participe au centre mais n'a pas participé à l'investissement. Votre Conseil a accepté, le 3 novembre 1997, de non pas contribuer précisément à ces coûts d'investissements, mais aux frais de fonctionnement du centre, à raison de 50'000 francs pour les exercices 1998 et 1999 et de 100'000 francs à partir de l'an 2000. Cela signifie qu'actuellement la subvention de la Ville aux frais de fonctionnement du centre Durrenmatt s'élève à 95'000 francs puisque nous avons réduit, dans le cadre du budget 2005, les subventions de 5 %.

Lorsque vous avez débattu de cette subvention, qui est plutôt un contrat entre le Canton, la Confédération et la Ville, le Conseil communal s'est engagé à dire que cette somme était un plafond, sous réserve de l'indexation, si cette indexation dépasse les 5 % de l'IPC. Lorsque les frais de fonctionnement du centre ont été analysés par la Confédération, celle-ci les estimait à 350'000 francs par année, compte tenu de la subvention de 100'000 francs par année. Donc la Confédération estimait,

## Séance de lundi 2 mai 2005

alors que la première pierre du centre n'avait pas encore été posée, que le fonctionnement du centre lui coûterait 250'000 francs par année. Certains conseillers généraux, à l'époque déjà, ont émis des doutes quant à la réalité du montant articulé par la Confédération pour ces frais de fonctionnement. Ils avaient raison, car les frais de fonctionnement du centre s'élèvent actuellement à 700'000 francs par année. La Confédération a omis un élément, c'est qu'il y a les frais de fonctionnement, mais pour faire fonctionner un lieu culturel, il faut y organiser des manifestations, des expositions et la mise sur pied d'une manifestation ou d'une exposition coûte au minimum 100'000 francs. Cela fait que, jusqu'à aujourd'hui, le centre Dürrenmatt se trouve sous l'autorité la Bibliothèque nationale qui a rallongé le budget de fonctionnement du centre pour atteindre ces 700'000 francs.

Les salaires actuels du centre, trois postes permanents et des postes temporaires, ascendent à 450'000 francs par année. Nous sommes bien au-delà des 250'000 francs de la Confédération et des 100'000 francs de la subvention de la Ville. Et, comme vous l'avez relevé, dans le cadre du PAT, l'Office fédéral de la culture a proposé de réduire de 390'000 francs la subvention allouée par la Confédération, c'est-à-dire de réduire la part de la Confédération à 310'000 francs. La Direction des affaires culturelles s'est approchée de la directrice du centre Durrenmatt qui lui a fait savoir qu'un budget de fonctionnement de 400'000 francs minimum était indispensable pour maintenir la structure actuelle, c'est-à-dire une ouverture annuelle du centre et non pas de réduire la période durant laquelle ce centre est accessible au public. Pour répondre précisément à votre question, le Conseil communal n'a pas l'intention de réduire, mais pas davantage d'augmenter la subvention accordée par la Ville de Neuchâtel, dans l'esprit des propos tenus par le Conseil communal en 1997. Le Conseil communal est toutefois attaché à la pérennité de ce centre et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut être conscient que pour lui donner une plus grande visibilité, on fait passablement de reproches à ce centre par rapport à son manque de visibilité, à une sorte de sectarisme ou d'élitisme. Il faut faire quelque chose et pour cela il faut organiser des manifestations et des événements. Maintenant, il y a la très belle exposition Varlin-Dürrenmatt. Mais elle a un coût, et même s'il y a eu des dons, ce coût est de 150'000 francs pour une seule exposition. Je le répète, le Conseil communal est attaché à la pérennité de ce centre pour les raisons qui ont déjà été évoquées en 1997. Ce que je peux vous dire c'est que nous comptons suivre attentivement l'évolution de ce dossier. Il y a peu d'espoirs du côté de la Confédération, d'autant que le programme PAT ne sera pas soumis pour aval au parlement. Ce dernier sera uniquement saisi d'un rapport d'information

## Séance de lundi 2 mai 2005

du Conseil fédéral. Il n'y aura donc pas possibilité d'amender ce rapport. Il faut donc suivre ce dossier, en particulier dans le cadre du comité consultatif du centre Dürrenmatt où est également représenté le Canton et la Bibliothèque nationale suisse. Une séance est agendée à fin mai car la situation est grave, mais je dois dire que ce qui est grave aussi, et je me permets de le dire ici, c'est que la Confédération a porté aussi ce projet en collaboration avec la Ville et le Canton et il est assez cavalier maintenant d'abandonner ce centre et de laisser en quelque sorte la Ville et le Canton se débrouiller avec ce centre. Ce que je peux vous dire c'est que le Conseil communal n'a pas l'intention de rester les bras ballants et de se laisser faire. Il y a peut-être d'autres perspectives à trouver, notamment les sponsors privés et je pense en particulier à Zurich où nous pourrions trouver quelques mécènes pour atteindre ce niveau de 400'000 francs nécessaires au budget du centre.

**M. Frédéric Guyot** ajoute :

- J'avais encore une question à la page 467, sous le compte "imprimés" dans "Biens, services et marchandises". Le Conseil communal peut-il m'expliquer comment cela se fait qu'on a décidé de ne rien décider au sujet de cette publication qui coûte tout de même 32'000 francs par année où il y a une piste très clairement énoncée de mettre cela sur un support électronique. C'est le rapport annuel des musées qui revient donc à 32'000 francs pour 2000 exemplaires. J'ai bien compris ce qui est inscrit dans le rapport de la sous-commission, mais la réponse ne me satisfait pas complètement. J'aimerais savoir pourquoi il y a un blocage au niveau de l'aspect électronique de la chose?

**Mme Valérie Garbani**, Directrice des affaires culturelles, précise :

- Ce rapport annuel sert aux musées à obtenir, en échange, des publications dont le coût est supérieur aux 32'000 francs investis. Effectivement, nous essayons de faire des économies, mais il faut que nous prenions langue avec les autres musées, et ce ne sont pas seulement des musées nationaux, mais aussi des musées qui se trouvent au sein de l'Union européenne, pour savoir si, eux aussi, sont prêts ou font des réflexions dans ce sens pour ne pas perdre la contre-prestation qui est le fait que nous leur livrons notre "Bibliothèque et musées" en échange de leurs propres publications qui sont, d'après les conservateurs, plus luxueuses que notre rapport et qui sont utiles au fonctionnement des musées et aussi à leur formation.

## 09 Instruction publique

**M. Marc-André Bugnon** déclare :

- notre groupe est surpris et étonné de constater que la subvention de 30'000 francs votée par le Conseil général pour le Parlement des jeunes a été dépassée de 1'730,37 francs. Nous souhaiterions connaître le mécanisme qui a conduit au paiement du surplus, vu que le montant d'une subvention est une somme fixe. Cette manière de procéder est-elle légale, vu que cette subvention est votée par le Conseil général? Si le Conseil communal avait décidé d'accorder une subvention supplémentaire dans le cadre de sa compétence, n'aurait-on pas dû activer un compte supplémentaire? Concernant le complexe sportif de la Maladière, le groupe udc est inquiet et triste de la tournure prise par les événements par le club phare du canton et demande si l'avenir de l'ensemble du complexe sportif de la Maladière, en cas d'une hypothétique faillite du Neuchâtel-Xamax est garanti? Le club doit-il encore de l'argent à la Ville? Y aurait-il des charges supplémentaires pour la Ville en cas d'éventuelle disparition du club? Et face à la situation économique et financière morose de la ville et si le club venait à disparaître, nous nous demandons s'il serait encore judicieux et souhaitable de construire un nouveau stade dans le haut de la ville? A qui servirait-il, vu que Serrières pourrait jouer dans le nouveau stade?

**M. André Obrist** ajoute :

- Concernant le centre d'orthophonie, l'Etat désire se retirer du financement de ce centre alors qu'il y participe à une hauteur de 40 %. Selon les statistiques, plus de 50 % des activités du centre se font au profit d'enfants d'autres communes. Pour les enfants dont le traitement n'est pas pris en charge par l'AI, les communes de domicile assurent 56 francs et les parents 40 francs pour un tarif de 96 francs. Le prix coûtant pour la Ville, en considérant l'ensemble des charges, se monte aux environs de 150 francs. Le Conseil communal ne devrait-il pas facturer le prix coûtant aux bénéficiaires de ces prestations lorsqu'ils habitent d'autres communes, ou directement à leur commune de domicile? En cas de refus de ces dernières, il faudrait leur demander de s'adresser à des orthophonistes privés.

**M. Blaise Horisberger** intervient :

- M. Obrist m'a retiré les mots de la bouche, mais j'en profite néanmoins pour rebondir sur l'histoire de l'étude PISA et pour demander au

## Séance de lundi 2 mai 2005

Directeur de l'instruction publique s'il a connaissance des derniers résultats. J'imagine, vu qu'ils sont relativement récents, qu'il n'a pas pu encore tirer des plans sur la comète, mais, il me semble que c'est plus cette affaire de résultat de l'étude PISA, du ressort du Directeur de l'instruction publique que du ressort de la Directrice de la culture et plus une affaire d'école que de bibliothèque.

**M. Mario Castioni** souligne :

- Dans le prolongement de la question du groupe UDC, qui est scandalisé du dépassement de 1700 francs dans le crédit que nous allouons au Parlement des jeunes, je m'étonne de l'économie de 17'000 francs réalisée par le Conseil des jeunes. Y a-t-il là des vases communicants ou les plus jeunes ont-ils eu peu de besoins, mais je crois qu'une telle économie est peut-être disproportionnée en cette période où il s'agit d'apporter des activités motivantes et intéressantes à la jeunesse. Je pense que les 1700 francs de dépassement se justifient pleinement dans le cadre de vases communicants de deux assemblées qui en fait sont cousines et très proches cousines puisque certaines activités mises en place par l'une servent à l'ensemble de la jeunesse de notre ville et on peut donc estimer que nous avons économisé 15'300 francs au niveau de nos deux parlements de jeunes de la cité.

**M. Jean-Pierre Baer** relève :

- Juste pour préciser que ma remarque précédente et mes propos par rapport à PISA sont des propos entendus entre deux portes à la radio, mais mon intervention concerne bien la bibliothèque Pestalozzi. C'était pour illustrer le mécanisme.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de l'instruction publique, déclare :

- Je commencerai par l'enquête PISA et une boutade en disant à M. Horisberger qu'à l'heure où la radio annonçait cette nouvelle, nous étions ensemble en train de boire un verre avant cette séance. Par conséquent, je n'ai pas entendu cette nouvelle. Je l'ai apprise de la bouche de M. Baer tout à l'heure. Je n'ai donc, à plus forte raison, pas eu le temps de la digérer et d'en tirer une quelconque conclusion. Comme vous, je suis alarmé par ce que j'entends. Nous étions déjà alarmé par la situation dans le domaine de la lecture d'une manière générale. Je suis alarmé en plus de voir que l'image du canton de Neuchâtel en prend un coup ce soir. Je rappelle, sans vouloir me défausser, que, même s'il y a un Directeur de l'instruction publique en

## Séance de lundi 2 mai 2005

ville de Neuchâtel, l'instruction publique est une tâche cantonale, et que les programmes sont cantonaux. Cela ne nous affranchit pas de nous préoccuper de ces questions. Vous savez que nous avons, à l'étude, une motion sur l'illettrisme, à laquelle nous devons répondre et nous n'avons toujours pas répondu. Nous vous avons expliqué les raisons dans le rapport de gestion, mais nous y reviendrons et, à cette occasion, bien sûr que le dernier résultat connu à propos de l'enquête PISA nous fera réfléchir.

Concernant le dépassement de crédit pour le Parlement des jeunes. Je suis à moitié surpris de la question car elle a déjà été posée en Commission financière, qu'il y a déjà été répondu, donc M. Bugnon connaît la réponse. S'il veut simplement que sa question et la réponse soit diffusée publiquement ce jour, je peux le comprendre, mais je trouve tout de même cela un peu déplacé. La réponse c'est que vous avez raison. Légalement, les vases communicant n'existent pas. Il est vrai et nous essayerons de faire en sorte que cela ne se reproduise pas, vous avez notre parole. Il est vrai que constatant que le Conseil des jeunes avait, non pas par une volonté de la Direction de l'instruction publique de lui serrer la bride, mais parce qu'il avait moins d'activités cette année, n'avait pas, et de loin, dépensé l'entier de son crédit, cela a été relevé par M. Castioni, nous n'avons pas considéré comme extrêmement grave que le Parlement des jeunes puisse dépasser le sien d'un petit montant. Mais, vous avez raison, sur les principes, cela ne devrait pas se faire et cela ne se fera plus.

J'en viens à ce qui, je crois, est le plus important. C'est la question de l'orthophonie. Je constate que c'est un serpent de mer et cela a été dit dans le débat d'entrée en matière tout à l'heure, lorsque l'on parle d'économies, c'est celle qui vient spontanément à l'esprit : que fait le Conseil communal dans le domaine de l'orthophonie? Si j'étais méchant je pourrais vous dire de vous reporter à la réponse qui vous a été apportée en décembre puisque vous avez posé la même question. En décembre, je vous disais, je ne vais pas me répéter, donc je résume, en vous rappelant que nous étions intervenus, tant auprès du Conseil d'Etat que des députés pour essayer de faire revenir l'Etat sur cette très mauvaise décision d'économie. Il nous a privé d'un simple coup de crayon, d'une participation de 40 % au déficit de notre centre. Malheureusement ces démarches n'ont pas été couronnées de succès. L'Etat n'est pas revenu sur sa décision. Peut-être le fera-t-il après le résultat des dernières élections, mais apparemment ce n'est pas à l'ordre du jour. Je vous disais aussi que si l'Etat ne revenait pas sur sa décision, nous prendrions notre bâton de pèlerin pour aller trouver les

## Séance de lundi 2 mai 2005

communes et voir dans quelle mesure il serait possible de les faire passer à la caisse. En fait de bâton nous avons plutôt pris la plume pour nous adresser, d'une part aux communes et, d'autre part à l'Etat. Il faut en effet savoir que l'arrêté sur l'orthophonie permet aux communes sièges d'un centre d'orthophonie, avec l'accord et selon des modalités à définir avec le Département de l'instruction publique, de demander une contribution aux communes qu'elles desservent avec l'accord et selon des modalités à définir avec le Département de l'instruction publique, les communes sièges d'un centre d'orthophonie peuvent demander une contribution aux communes qu'elles desservent. Or, la commune de Neuchâtel dessert effectivement un grand nombre de communes, 38 pour être exact, soit plus de la moitié du canton, toutes les communes du district de Boudry, celles de celui de Neuchâtel, celles du district du Val-de-Travers et plusieurs communes du Val-de-Ruz. Donc 38 communes ont été consultées, 22 ont répondu. 13 nous ont fait part de leur acceptation de principe d'une participation, six refusent, trois sont partagées. Il s'agissait bien sûr d'un sondage car, comme je vous l'ai indiqué, nous ne pouvons pas simplement envoyer une facture aux communes. On ne peut que, avec l'accord du Département et selon des modalités arrêtées par lui, demander une contribution financière.

Fort des résultats de ce sondage qui sont, me semble-t-il, plutôt positifs, nous avons écrit au Conseil d'Etat, rencontré ce Conseil, pas plus tard que la semaine dernière et je peux vous apporter une relativement bonne nouvelle, ou plutôt une bonne nouvelle et une moins bonne. La bonne, c'est que le Conseil d'Etat entre en matière. Il ne pouvait d'ailleurs guère faire autrement puisque son arrêté le prévoit, sur le principe et les modalités, telles que nous les avons arrêtées et proposés aux communes. Par contre, le Conseil d'Etat, estime, et c'est une moins bonne nouvelle, que, dans le nouveau rôle qui est le sien, très en retrait où il se borne à coordonner les efforts en matière d'orthophonie, qu'il ne lui appartient plus de dicter aux communes une obligation de participer au déficit de notre centre. Par conséquent, il nous donnera son aval pour nous adresser aux communes, selon les modalités que nous avons déterminées, et c'est ce que nous allons nous employer à faire dès que nous aurons la confirmation écrite du Conseil d'Etat. Je ne vous cache pas que ce qui va être délicat, c'est la géographie de cette facturation puisque nous avons des antennes au Val-de-Travers, à Fleurier, une autre à Saint-Aubin, pour la Béroche, une à Colombier, une autre à Boudry pour le district de Boudry, enfin une dernière à Cornaux, sans parler de notre centre à Neuchâtel. La position que prendront les communes sièges de l'une des antennes de notre centre sera évidemment déterminante pour essayer de convaincre celles qui sont

## Séance de lundi 2 mai 2005

partagées ou qui étaient plutôt négatives jusqu'ici, de continuer à soutenir l'effort fait par les collectivités publiques en matière d'orthophonie. Mais, ce que nous pouvons d'ores et déjà dire, c'est qu'en fonction de la position du Conseil d'Etat, certaines communes vont renoncer, envoyer les enfants chez les orthophonistes privés qui, cela dit, font un très bon travail mais qui ne font pas l'ensemble du travail que fait un centre public et surtout trient leurs clients, selon les règles applicables dans l'économie privée, c'est-à-dire ne prennent pas forcément les cas les plus lourds, les plus difficiles, ceux qui risquent donc de rester, demain, sur le carreau. C'est pour cela que nous défendons, pour notre part, le service public. Résultat des courses, notre centre d'orthophonie va vraisemblablement maigrir, le moins possible nous l'espérons. Pour la part pour laquelle il restera en activité, il pourra demander aux communes que nous desservons, une contribution à nos frais de fonctionnement.

**M. André Obrist** ajoute :

- Je crois que les cas les plus lourds sont les plus intéressants car ce sont ceux qui sont remboursés par l'AI. J'étais à une séance de la sous-commission financière où on me disait que ce n'était pas normal parce que le privé aimeraient prendre les cas AI car ce sont les plus remboursés.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de l'instruction publique, complète :

- Je ne voulais pas entrer dans les détails mais puisque vous m'y contraignez je le fais volontiers. Le système est le suivant : vous avez raison, des cas sont pris en charge par l'AI, d'autres pas. Lorsque le cas est pris en charge par l'AI, c'est simple, l'AI verse selon un tarif propre à cette assurance sociale un montant de 96 francs par heure de traitement, mais les coûts d'un centre d'orthophonie, public, sont plus élevés que ces 96 francs et c'est de ce surcoût dont nous parlons en parlant d'excédent de charges. Lorsque le cas n'est pas pris en charge par l'AI, les parents participent à raison de 40 francs de l'heure, la commune de domicile, déjà aujourd'hui, ce n'est pas nouveau, de 56 francs, ce qui nous amène à ce même chiffre de 96 francs du tarif AI. Mais, là également, il y a un surcoût à charge exclusive, pour l'instant, de la Ville de Neuchâtel. Précédemment pris en charge à raison de 40 % par l'Etat.

## Séance de lundi 2 mai 2005

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des sports, intervient :

- La question sur le complexe sportif de la Maladière était plutôt une question sur Neuchâtel Xamax. Le complexe sportif de la Maladière n'a rien à voir avec le stade. Ce sont les salles de gymnastique. A l'époque c'était l'équivalent des salles de Pierre-à-Mazel, trois salles qui ont été détruites, puis il y a la halle omnisports et encore une dans le CPLN. Cela c'est le complexe sportif de la Maladière. Et si cela se trouve à l'instruction publique c'est parce que cela concerne aussi beaucoup le sport scolaire. Le complexe sportif de la Maladière à l'avenir ce sera : la halle sportive de la Riveraine, qui va s'ouvrir après les vacances d'été, donc c'est l'équivalent de trois salles avec des gradins, c'est cette magnifique construction que l'on voit maintenant pratiquement terminée. A terme, vraisemblablement au début de 2007, les six salles de gymnastique dans le stade de la Maladière. Il reste une salle au CPLN et il y aurait encore la nouvelle salle de l'école primaire de la Maladière qui devrait aussi être gérée par le même groupement. Si vous voulez, ce n'est pas directement le stade de la Maladière.

Cela dit, cela peut être intéressant parce que, précisément, comme nous l'avons toujours dit, si le stade se construit en synthétique, nous pouvons l'utiliser pour beaucoup de choses, y compris davantage pour le sport scolaire en journée. De ce côté là, on pourrait aussi imaginer une gestion vraiment globale de tous ces éléments, et c'est aussi mon sentiment, je pense qu'on doit gérer toutes ces infrastructures sportives, y compris la patinoire, pratiquement de la même manière pour avoir une vision la plus globale possible. Votre question n'était pas tellement celle-là, c'était de savoir ce qui se passe avec les difficultés des clubs de sport.

Je vous rappelle que ce n'est pas nouveau que les clubs de sport ont des difficultés. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, depuis le début, de tenir Neuchâtel-Xamax au courant, mais à l'écart du dossier, nous l'avons toujours dit. Le dossier de la Maladière vit sa vie, avec Neuchâtel Xamax ou sans Neuchâtel Xamax. Il y a un investissement privé de 200 à 220 millions de francs. Il y a 36 millions pour un "petit" stade par-dessus. Mais on ne peut pas mettre tout en danger pour l'avenir d'un club de football. On sait très bien qu'avec ces clubs, il y a des moments où cela va très bien, d'autres où cela va moins bien et d'autres où cela va moyennement. Maintenant, nous sommes dans un moment où nous ne savons plus très bien comment cela va et nous lisons le journal. Nous connaissons le feuilleton. Nous ne savons pas encore ce qu'il y aura demain?

## Séance de lundi 2 mai 2005

S'adressant à la presse, il ajoute :

- Non, vous ne le savez pas, même la presse ne le sait pas, où va-t-on?

Le projet continue donc tel quel. L'utilisation du stade est multifonctionnelle. Je vous l'avais toujours dit, nous allons faire un stade qui sera utilisé. Ce n'est pas une vache sacrée pour la première équipe d'un club qui peut-être n'existera plus d'ici quelques temps. C'est donc clairement une infrastructure de sport qui coûte zéro franc en terme de charges financières, (amortissement et intérêt), c'est une chose exceptionnelle, mais qui, évidemment, coûtera à l'exploitation en fonction de ce que nous en ferons. Plus on en fait quelque chose, plus cela coûte mais plus cela rapporte. Par exemple, si nous avons un club qui fait revivre les flamboyantes soirées de coupe d'Europe, nous n'avons plus de problème. Les rentrées arrivent. C'est le prochain épisode, dans deux ou trois jours car il faut quand même encore quelques étapes!

On peut aussi imaginer l'inverse. La SA fait faillite. Ce ne serait pas la première ni la dernière dans ces clubs de sport. A ce moment il faut essayer de repartir. Je vous le dis encore une fois, ce qui a été notre principe depuis le début : ce qui nous intéresse, nous Ville, c'est de garder des mouvements de juniors et si possible de juniors élite. C'est très difficile et sans avoir un club phare, c'est presque impossible. Lausanne toutefois est en train de faire la preuve que c'est possible. Lausanne a vécu une situation catastrophique et ils ont gardé tout le mouvement junior, mais les gens qui s'en occupent ont dû s'engager très fortement et ils ont une équipe de très haut niveau. Leur première équipe qui est tombée en première ligue est en train de remonter. Elle est première de son groupe. Elle va remonter en Challenge ligue et dans deux ans, elle sera peut-être en coupe d'Europe. C'est la vie. Donc soit on attend et on ne fait rien, soit on construit un stade et on espère que cela suit de l'autre côté. C'est ce que nous avons choisi et que vous avez décidé de faire. Je crois que c'est la bonne formule et il faut espérer que cela se passera mieux que cela n'en donne l'impression maintenant. C'est cela qu'il faut retenir pour le moment. La suite au prochain épisode!

## 08 Police du feu

**M. Blaise Horisberger** déclare :

- A la lecture de la partie générale sur la gestion, m'est venue à l'esprit la question de savoir quel était le pourcentage de fausses alarmes auxquelles la police du feu était confrontée?

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police du feu, déclare :

- Les alarmes automatiques sans déclenchement de feu réel, nous en avons eu 194 en 2004. Merci d'avoir posé la question avant la séance de ce soir car je n'aurais pas pu vous répondre. Cela représente 27 % des interventions feu et cela représente 5 % de l'ensemble des interventions du SIS. Ce qu'il faut bien comprendre, cela peut paraître relativement beaucoup 5 % d'interventions où nous allons pour rien. En réalité, nous y allons d'abord avec des effectifs réduits. Nous avons une première équipe qui va pour lever le doute, lorsque c'est une alarme qui nous vient d'un système automatique. Si c'est quelqu'un qui crie "au feu" en principe, nous y allons directement avec l'équipe complète. Pour l'équipage réduit, en règle générale ce sont trois hommes, mais cela peut être variable car cela dépend d'où vient l'alarme automatique. Si elle vient de la Migros ou de la raffinerie de Cressier ce n'est pas tout à fait de la même manière que nous réagissons. Il faut aussi savoir que ce n'est pas si dramatique ces fausses alarmes car elles sont facturées. Les interventions feu ne sont pas facturées. Dès qu'il y a eu une étincelle, nous ne facturons rien, mais lorsqu'il s'agit d'une alarme automatique on facture. C'est 200 francs la première et, pour les gens qui ont une alarme mal réglée, cela leur coûte 400 francs à la deuxième puis 500 francs pour la troisième et les suivantes. Cela devient donc relativement onéreux.

## 07 Police

**Mme Béatrice Bois** déclare :

- Selon le rapport du Conseil communal et celui de la sous-commission financière, une présence policière accrue, notamment à la gare, aurait contribué à la disparition de l'insécurité objective et subjective, souvent ressentie par la population. C'est très bien, nous nous en réjouissons. Cependant, ces présences policières ont un coût et nous nous demandons s'il est vraiment équitable que ce soit la Ville seule qui

## Séance de lundi 2 mai 2005

supporte intégralement les frais liés à ces services de proximité, surtout quand il s'agit d'interventions sur le domaine privé comme celui des CFF ou alors le nouveau centre commercial de la Maladière. Il serait souhaitable que ces entreprises contribuent au financement de cette présence policière.

**M. Blaise Péquignot ajoute :**

- A propos du parking des Jeunes-Rives, je n'entend pas, par mon propos couper l'herbe sous le pied de MM. Bill et Guyot qui ont déposé un question écrite sur ce parking. J'ai une intervention qui va plutôt en complément de cette question écrite. L'année passée le Conseil communal a retiré son rapport sur l'aménagement des Jeunes-Rives, ce qui a créé en quelque sorte une espèce d'incertitude puisque le 21 mai 2003 le Conseil communal prenait un arrêté temporaire concernant la tarification du stationnement sur les Jeunes-Rives. Pour mémoire, un recours avait été déposé contre cet arrêté temporaire, recours qui a été rejeté par le Département de la gestion du territoire en date du 15 février 2005. Il a donc fallu un certain temps pour traiter cela, mais peu importe.

Dans le cadre de ce recours, il avait été contesté le fait que le stationnement soit payant également le samedi. Même si le recours a été rejeté aussi sur cet élément particulier puisque, finalement, le critère de proportionnalité n'avait pas été violé par le Conseil communal, l'autorité de recours a néanmoins souligné que l'argumentation des recourants n'était pas dénuée de tous fondements sur ce point et a relevé que la Ville aurait effectivement une réglementation différente sur ce point pour le samedi matin. Compte tenu de l'approche des beaux jours, j'aurai une nouvelle intervention sous le chapitre à ce propos : le site des Jeunes-Rives va retrouver passablement de personnes, de touristes, autochtones ou non et la question que se pose toujours et de savoir si le samedi le fait d'avoir un stationnement payant n'est pas de nature à dissuader des gens de venir flâner toute la journée au bord des Jeunes-Rives? Ma question est donc de savoir si le Conseil communal envisage de rendre gratuit le stationnement le samedi pour tenir compte de ce facteur de tourisme non négligeable, compte tenu de la proximité des bateaux. En fonction de sa réponse, s'il me dit oui, j'en prendrai acte avec satisfaction. Si le Conseil communal nous dit qu'il faut voir et discuter, je déposerai alors une proposition visant à rendre le stationnement libre le samedi et si le Conseil communal me dit que cela n'entre pas en ligne de compte, je déposerai tout de même cette proposition. Je pourrai même demander qu'elle soit munie de la clause

## Séance de lundi 2 mai 2005

d'urgence afin qu'elle soit traitée avant l'été 2007 ou 2008, en fonction de l'avancement de notre ordre du jour.

### **M. Nicolas de Pury** intervient :

- En page 379 du rapport, dans le service domaine public, nous trouvons en bas du tableau une augmentation plus que sensible en 2004 des facilités de parage pour hôtes de passage dans les hôtels, soit 5'600 dossiers. Le Conseil communal peut-il nous donner des informations à ce sujet? Il y a plusieurs années, un système de bornes censées être presque intelligentes ont été posées afin de gérer le stationnement et le passage des véhicules sur la place du Coq-d'Inde. Pour un montant d'environ 50'000 francs, nous avons droit à deux bornes qui hibernent à l'année, bien enterrées, avec pour résultat une situation qui ne s'améliore pas, des véhicules qui stationnent et passent au travers de terrasses de cafés où des enfants jouent. Malheureusement le dossier, sur le plan juridique, hiberne, lui aussi, depuis fort longtemps. Que pense faire le Conseil communal de cette coupable attente? Le Conseil communal a-t-il conscience, c'est une suggestion, que la gestion d'un parking sauvage de ce lieu pourrait s'améliorer en fonction du nombre de joueurs de pétanque. En effet, il faut le voir pour le croire, mais, dès que des joueurs de boules s'annoncent avec les beaux jours, les voitures et leurs carrosseries rutilantes s'éloignent comme par enchantement. Nous sommes tentés de demander au Conseil communal qu'il encourage cette activité sportive en installant des pistes de pétanque dans des lieux sensibles comme celui-ci, mais de vraies pistes avec de vraies boules pour ce que nous pourrions qualifier d'une vraie qualité de vie. D'avance nous remercions le Conseil communal pour sa réponse, mais quoi qu'il en soit et quoi qu'il nous dise, nous reviendrons avec insistance sur ce sujet avec des boules de pétanque si nécessaire, au prochain budget par exemple.

### **Mme Raymonde Wicky** souligne :

- Ma question s'adresse à la police, mais aussi au tourisme et à la culture. Il s'agit plutôt d'argent non dépensé que d'argent dépensé et elle concerne les panneaux d'indications touristiques, ceux qui ont une écriture en blanc sur un fond brun. Certains, en ville, sont complètement lessivés et on n'a pas jugé bon de les remplacer. On ne peut bientôt plus rien y lire. A titre d'exemple, ce sont ceux qui se trouvent, par exemple, au bas de la tour des prisons ou à la rue Saint-Nicolas. Cette illisibilité a plusieurs conséquences. Tout d'abord, cela ne renforce pas la sécurité puisque les automobilistes passent leur temps à essayer de déchiffrer ce

## Séance de lundi 2 mai 2005

qui pourrait se trouver sur ces panneaux au lieu de se concentrer pour avoir une conduite routière sûre. L'illisibilité des indications implique l'invisibilité des lieux concernés et, enfin, l'image de la ville et de ses sites touristiques et culturels ne sont pas des meilleurs. Nous nous demandons pourquoi ces panneaux n'ont pas été refaits? Y a-t-il eu des défauts au moment où ils ont été faits, parce que tous ne sont pas touchés. Nous nous sommes donc dits qu'il y avait peut-être eu un ratage dans la conception, la cuisson, je ne sais pas comment ces panneaux sont fabriqués, ce n'est pas mon problème. Mais, au cas où il y a eu ratage, a-t-on demandé à ce que l'entreprise responsable les remplace gratuitement? Mais, comme pour le moment ces panneaux illisibles le restent, nous pourrions en profiter pour revoir tout ce qui peut être modifié dans les indications touristiques qui ne sont pas toujours des plus claires et des meilleures, bien sûr en collaboration avec les acteurs, les acteurs étant les sites culturels et touristiques concernés.

**M. Marc-André Bugnon** relève :

- C'est sans surprise que notre groupe a pris connaissance du problème des gens qui ne paient pas de taxes d'amarrage. Comment est-il possible que dans une ville de presque 32'000 habitants, on puisse arriver à ne plus retrouver une convention qui aurait dû être renouvelée à son échéance du 31 décembre 1986? Comment et où sont classées ces fameuses conventions?

**Mme Doris Angst** déclare :

- Nous aimerions savoir si maintenant l'engagement d'un médiateur au corps de police est prévu et pour quand nous pouvons attendre le rapport promis sur la police?

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- A propos des panneaux touristiques je peux vous dire que s'ils sont lessivés, ce n'est pas à force de les frotter et de les entretenir. En l'occurrence quelques-uns sont dans un tel état qu'ils sont presque en braille... La remarque que vous avez faite ce soir est pleinement justifiée. Il n'y a pas de défaut, mais certains sont plus usés que d'autres car ils sont simplement plus ou moins exposés aux intempéries. Mais c'est une question de moyens budgétaires. Nous avons fait un calcul avec le Service des travaux publics qui, formellement, même si cela vient au niveau budgétaire à la police, mais qui est chargé du travail, et nous avons vu que si nous voulions faire un entretien vraiment normal

## Séance de lundi 2 mai 2005

de l'ensemble de notre signalisation, pas seulement de la brune dont vous parlez, ce serait 1,5 poste à l'année qu'il faudrait y affecter. Nous sommes obligé de faire un certain nombre de choix, mais votre remarque est tout à fait justifiée et, dans le cadre du budget de l'an prochain, nous allons entretenir, ou en tous cas mettre un poste supplémentaire, un montant pour cet entretien, que pour ceux qui sont véritablement très atteints. Nous allons tenter de remédier aux cas où ils sont le moins visibles.

En ce qui concerne les facilités de parcage pour touristes, je serais bien incapable de vous dire pourquoi cela a augmenté. Il y a peut-être simplement plus de touristes à Neuchâtel, ce serait une bonne nouvelle. Il y aurait une autre raison également qui pourrait certainement être une explication, c'est que l'information qui est faite aux hôtels est meilleure que par le passé! Vous savez qu'il y a des facilités de parcage pour les touristes qui sont un peu particulières puisqu'ils peuvent poser leur voiture en zone bleu ou en zone parcomètre, exception faite des places "30 minutes", à partir de 17 heures. C'est pratique, ils arrivent, posent leur voiture, vont faire l'enregistrement de leur arrivée avec leur bagage, ils n'ont pas le souci de la voiture. Deuxième avantage que nous leur octroyons, le matin nous leur permettons la grasse matinée puisqu'ils peuvent dormir jusqu'à 9h55 car ils doivent déplacer leur véhicule à 10 heures. L'augmentation? Je ne peux pas vous répondre ainsi, mais je crois que c'est, avant tout le fait que la mesure a été mieux comprise par un certain nombre d'hôteliers.

A propos des bornes du Coq-d'Inde, j'ai eu peur pendant un petit moment quand vous avez fait votre développement! Si vous aviez demandé à la police d'aller jouer à la pétanque pour éviter le parcage de véhicules, cela nous aurait posé quelques problèmes. Nous sommes là dans une situation un peu particulière puisque votre Conseil avait décidé de la pose de cette borne en début de 1998. Cette borne a coûté environ 60'000 francs. Elle a été posée en début d'année 1999, en janvier ou février et, au moment où nous avons fait l'information de l'existence future de cette borne et de son mode de fonctionnement à la population, il y a eu un recours déposé par des commerçants, recours jusqu'au Tribunal administratif. Le Conseil communal, à ce moment là, a décidé de ne pas mettre en fonction les bornes, tant et aussi longtemps que le Tribunal ne s'était pas prononcé sur la légalité ou non de cette infrastructure. Le temps a passé, nous avons eu l'occasion de rappeler, à deux reprises depuis que nous sommes en fonction, au Tribunal qu'il y avait encore ce dossier à traiter, même si nous savons que ce n'est pas un dossier important. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de réponse.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Il est possible, même, que ce dossier qui a été déposé avant mon arrivée au Conseil communal auprès du Tribunal ne soit toujours pas traité au moment de mon départ. J'aurai donc survolé les bornes du Coq-d'Inde. Mais on peut aussi espérer qu'une décision tombe assez rapidement. Elle pourrait tomber de deux manières : ou le Tribunal prend une décision ou alors il pourrait y avoir un retrait du recours. Nous avons eu l'occasion de discuter, à bâtons rompus, avec l'avocat qui s'occupe du dossier de la partie adverse pour lui suggérer, éventuellement, qu'il y aurait une possibilité de s'entendre, moyennant peut-être quelques aménagements. Nous pouvons peut-être espérer qu'au travers du bon sens, nous arriverons à solutionner ce problème avant qu'il y ait une décision. C'est d'ailleurs peut-être ce que cherche le tribunal!... C'est que nous nous arrangions avant qu'il ait à prendre une décision. Mais ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a aujourd'hui une demande des gens qui habitent ce secteur pour limiter l'accès et ce que vous avez dit est pleinement juste. La période estivale où il y a un système de ralentisseur, avec des aménagements publics, nous avons nettement moins de véhicules que pendant la mauvaise saison. La position du Conseil communal et celle qui a été prise par le Conseil général est la bonne et nous espérons pouvoir mettre en service cette infrastructure. Il faut savoir que la mise en service nécessitera aussi un petit entretien et qu'il y aura un petit coût supplémentaire, mais qui n'est pas dramatique.

A propos des horodateurs sur les Jeunes-Rives, M. Péquignot a eu la gentillesse de rappeler que, dans ce dossier, le Département de la gestion du territoire, par sa grande sagesse, a donné raison au Conseil communal et que, dans le développement de sa décision, il a dit que tout ce qui avait été décidé par le Conseil communal était une bonne décision, mais que nous aurions effectivement pu avoir une position quelque peu différente en ce qui concerne le samedi. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet puisque nous n'allons pas aujourd'hui vous dire que nous allons purement et simplement installer la gratuité le samedi matin, ou nous n'allons pas le faire. Cette réflexion a lieu aujourd'hui puisque nous préparons le plan de stationnement 3 et, dans le cadre de ce plan vient cet aspect. Nous avons fait un certain nombre de statistiques pour voir ce qu'il en était du samedi et voir si ce parking répondait à une demande très forte ce jour-là. Si la mise en gratuité était de nature à avoir une attractivité touristique pour bien faire fonctionner la zone des Jeunes-Rives ou au contraire s'il est plutôt problématique de le mettre gratuitement à disposition le week-end. Cette analyse est presque terminée et elle sera intégrée dans le cadre du plan de stationnement 3 qui vous sera présenté. J'espère que nous arriverons à une solution qui

## Séance de lundi 2 mai 2005

nous permette d'avoir un parking qui fonctionne, des Jeunes-Rives qui soient aussi attractives et en tous cas pas une politique anti-touristique.

J'en arrive à une question qui pose la problématique de la présence policière sur le domaine privé ou des domaines qui sont à la limite. C'est une question intéressante dans la mesure où le principe veut que la police surveille le domaine public et qu'il y ait des instances privées qui surveillent le domaine privé. Ce sont les grands principes. Mais il faut aussi savoir que, lorsqu'il y a une intervention de la force publique, cette intervention peut aussi et a souvent lieu sur le domaine privé. Lorsque l'on parle aujourd'hui du cas de la gare ou de la Maladière, il faut voir cet aspect de principe, mais aussi que nous voulons une police de proximité et une prévention. La question qui se pose est donc de savoir si c'est mieux d'être là où il y a la population. Aujourd'hui, les deux grands centres qui voient passer des dizaines de milliers de personnes par jour, c'est d'un côté la gare, avec près de 30'000 personnes chaque jour, et le centre-ville. Demain, il y aura aussi le centre de la Maladière. Nous avons toujours essayé de travailler en partenariat. Pour le domaine du centre-ville, c'est facile puisque nous sommes sur le domaine public, donc la question ne se pose pas. Pour ce qui est de la gare, la question se pose un peu différemment car ce n'est pas une zone purement privée puisque les CFF ont un contrat avec les cantons et ce sont les cantons qui sont chargés d'assurer la sécurité dans les gares. Pour Neuchâtel, nous avons eu une discussion avec le Canton qui ne pouvait pas mettre les effectifs nécessaires car il y avait des options prises et que le Canton fait un effort dans les rames de chemin de fer, un effort assez important d'ailleurs. Dès lors, il nous a paru assez normal vis-à-vis du Canton de dire que la problématique de la proximité en gare était plus facile à réaliser avec les gens qui s'occupent de cela à la Ville de Neuchâtel, plutôt que de faire venir d'un poste de la police cantonale, des gens pour aller spécifiquement en gare de Neuchâtel. Par ailleurs, nous avons trouvé une collaboration avec la Police cantonale, qui était en charge de la gare, pour être présents à cet endroit.

La question que vous posez pour la Maladière est à peu près dans les mêmes termes, si ce n'est que nous sommes là dans un domaine purement privé. La réflexion que nous avons menée est de deux ordres. Premièrement, la prévention et la présence policière doivent-elles être à cet endroit? Est-ce un plus pour nous ou non? Nous répondons "oui" car cette présence nous permet l'action préventive et d'être sur place lorsqu'il se passe quelque chose. Forcément, si vous avez plusieurs dizaines de milliers de personnes qui passent chaque jour, il y a plus de chances qu'il se passe quelque chose. Mais, ce n'est pas forcément

## Séance de lundi 2 mai 2005

l'avis du commerçant. Faut voir s'il ressent ce besoin et c'est un sujet de discussion aujourd'hui avec COOP. Le deuxième aspect était de se demander si la présence de la police ne devrait pas être au travers de ses services, et notamment avec un guichet qui permettrait de fournir les services que nous assurons au poste de police de manière décentralisée car il passe beaucoup de gens. Autant qu'ils puissent faire les démarches administratives aussi à cet endroit, comme vous avez des guichets de banque ou de poste. En tout état de cause, ce que nous prévoyons éventuellement de faire là ne pourra se faire qu'en partenariat avec le privé et notamment sur le plan financier. Il est clair que si nous devions ouvrir une permanence à cet endroit, ceci se ferait avec l'aide financière du privé et ce sont des locaux qui devraient être mis gratuitement à disposition par le privé. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore là. Nous en sommes au stade de la réflexion et nous sommes en train d'évaluer les différentes options. Il n'y a pas de décision, mais, si cela devait se faire, ce serait en partenariat.

La taxe d'amarrage? C'est plus compliqué que cela. La situation est intéressante. Nous n'avons oublié aucune taxe d'amarrage. Aujourd'hui les gens qui ont amarré leur bateau sur un site géré par la police de la Ville paient. Nous n'avons pas de problème de ce côté. Mais il y a eu un certain nombre d'arrangements qui ont été réalisés en 1968 avec une association privée pour l'aménagement de couverts pour les bateaux et c'est cet objet qui fait l'objet de la convention, signée en 1968 pour 20 ans et qui, depuis lors, est restée en vigueur telle qu'elle l'était jusqu'à présent. C'est vrai que ce document ne se trouve pas dans mon bureau, on l'aurait retrouvé, encore que ce n'est pas sûr, ça ne se trouve même pas à la police puisque ce n'est pas nous qui gérons cela. Nous sommes aujourd'hui sur le sujet pour voir comment nous allons sortir de cette convention pour que nous retrouvions une situation équitable et que les gens qui louent aujourd'hui une place ou un couvert, la louent à un tarif qui soit un tarif normal de mise à disposition du domaine public et que cette location revienne à la collectivité, sous déduction faite éventuellement des charges financières assumées par les privés qui auraient construit et qui devraient encore assumer des charges pour que cette place soit recouverte. Nous voulons sortir de cette situation un petit peu "emberlificotée".

Il y a deux rapports que la Direction de police vous doit en matière de sécurité. Un rapport répond à une motion radicale et qui sera présenté assez prochainement et qui devrait vous présenter les principes de collaboration pour améliorer la sécurité en matière de feux. Ce sera bref car nous avons déjà eu des rapports à ce sujet, nous y avons déjà

## Séance de lundi 2 mai 2005

répondu dans le cadre de la réorganisation du SIS et une autre partie concerne la collaboration avec le Canton et ce qui va changer avec Police 2006. Il y a un deuxième rapport que nous vous devons, c'est une réflexion sur la sécurité en général et les travaux vont commencer tout prochainement, donc au mois de mai, dans le cadre d'une commission dont la composition sera assez large, dans laquelle vous retrouverez non seulement des représentants de différents services de la Ville, mais également des représentants d'organisations extérieures et qui, d'une manière ou d'une autre, sont concernées par les problèmes de sécurité en ville de Neuchâtel. Dans le cadre de la réflexion que le Conseil communal mène dans ce domaine, il y a aussi une réflexion sur la mise en place d'un "Observatoire de la sécurité", mais qui ne sera pas pur sécuritaire, qui comporte également un aspect social puisque nous sommes convaincu que les problèmes de sécurité ont d'abord, très souvent une amorce sociale. C'est aussi dans ce domaine que nous devons agir. En ce qui concerne la partie de médiation, je vous rappelle ce qui a été dit. La proposition qui vous a été faite n'a pas pu être appliquée suite à la situation financière de la Ville de Neuchâtel, mais bien évidemment que ce projet n'est pas abandonné. Il était important pour nous et nous vous l'avions présenté il y a plus d'une année et ce qui était valable à l'époque, l'est toujours aujourd'hui. Nous sommes en train de réfléchir dans le cadre de la préparation budgétaire pour voir si, d'une manière ou d'une autre, il y a la possibilité de financer cette nouvelle dépense. C'est le mot d'ordre aujourd'hui, il faut que nous trouvions un financement chaque fois que nous présentons une nouvelle dépense.

**M. Blaise Péquignot** ajoute :

- J'aimerais tempérer quelque peu la joie débordante du Conseil communal suite au rejet du recours contre son arrêté du 21 mai 2003. L'Autorité de recours a simplement dit, non pas que la décision était bonne, mais que le Conseil communal n'avait pas mésusé de son pouvoir d'appréciation dès lors que le principe de proportionnalité avait été sauvegardé. Ceci étant nous déposerons donc notre proposition compte tenu de l'incertitude liée à la réponse.

**M. Frédéric Guyot** précise :

- Une question au sujet du fameux radar fixe qui est vidé manuellement et un deuxième qui n'est pas équipé. Dans un esprit de prévention, n'est-il pas possible, comme cela a été évoqué dans la Commission financière, d'équiper ce deuxième radar quand on sait que la démarche,

## Séance de lundi 2 mai 2005

en plus d'être préventive, se révèle rentable? N'y a-t-il pas une possibilité d'aller dans ce sens?

**M. Blaise Horisberger** relève :

- Juste un complément d'information qui m'a été suggéré par la réponse du Directeur de la police à la question de Mme Angst. Concernant cette étude sur la sécurité, il vient d'être évoqué que différentes organisations seraient associées au groupe de travail de la commission sur cette question. Sachant que la police concerne tout un chacun, pour représenter tout un chacun, les associations de quartier ont-elles été associées à la commission?

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, complète :

- Pour les radars, oui, dans le cadre du travail de la planification financière et des investissements, il est aujourd'hui question de renforcer le système de radars que nous avons. L'idée de manœuvre est de faire en sorte que l'automobiliste qui arrive en ville de Neuchâtel adapte son comportement en zone urbaine. Le but est de faire en sorte que sur les principaux axes d'accès en ville, là où il n'y a pas d'autres moyens de freiner, par exemple au travers des ronds-points, qu'il y ait un contrôle avec un système de radar fixe mais pas permanent puisque l'effet, par la présence du boîtier suffit en règle générale, pour autant qu'il y ait de temps en temps des contrôles. Il y a dans nos tiroirs un projet de renforcement de nos moyens et le souci financier n'est pas énorme puisque la rentabilisation de ces radars est extrêmement rapide. Mais, je crois que c'est cela qu'il faut garder à l'esprit, ce n'est pas un problème d'argent, c'est vraiment de faire en sorte que l'automobiliste adapte son comportement lorsqu'il arrive en ville. Je crois que les travaux et tout ce qui a été fait depuis quelques années démontrent que le nombre d'accidents baisse. La baisse n'est pas illimitée, mais cela va dans le bon sens et nous allons continuer de travailler de la sorte.

Non, nous n'allons pas prendre, dans un premier temps, autour de la table toutes les associations de quartier car c'est quelque chose qui est sans fin. Après, lorsqu'il y aura eu la mise en place du système et qu'il fonctionnera et que nous aurons un problème lié au quartier X ou Y, ce sera plus opportun de contacter les principaux connasseurs du quartier.

## 06 Urbanisme

**M. François Konrad** déclare :

- Le projet Europan que nous avons accepté en date du 6 septembre 2004 aura pour conséquence la destruction des anciens abattoirs de la rue Martenet, à Serrières. La disparition de ces locaux est certes une bonne chose, d'autant plus qu'au même endroit nous verrons la création d'immeubles locatifs. Toutefois, la situation actuelle présente des aspects positifs puisqu'elle permet à une association d'utiliser des locaux adaptés à leurs besoins et d'un coût supportable. Je pense ici au "programme d'insertion ressource", au "Festival du film fantastique", ainsi qu'au "showband les Armourins". C'est en particulier cette association qui motive mon intervention car, en plus d'être un organisme qui, d'année en année, accueille des enfants afin de leur offrir une formation musicale solide, il anime régulièrement notre ville et la représente à l'extérieur de ses murs, et cela avec beaucoup de succès. J'en veux pour preuve le récent voyage qui les a emmené jusqu'au Japon, dans le cadre des relations avec les Neuchâtel du Monde et de la journée officielle suisse à l'Exposition universelle. Il faut relever ici que ce projet n'aurait certainement pas vu le jour sans le soutien et l'investissement important de notre chancelier. Ma question concerne le souci que représente, pour les membres du comité des Armourins, la recherche de locaux leur permettant de continuer leur activité dans de bonnes conditions et à des coûts supportables. Le Conseil communal peut-il nous dire s'il a prévu de soutenir ces associations dans la recherche d'une solution et si des pistes ont déjà pu être envisagées?

**M. Nicolas de Pury** intervient :

- Quelles sont les intentions du Conseil communal en ce qui concerne le concept d'édicules publics sur la voie publique? En page 347, point 06-36 du rapport, WC publics et édicules. Deux de ces édicules se trouvent devant le théâtre du Passage et l'autre devant le port de Neuchâtel. Le but est de proposer du "tout en un" en utilisant le domaine public et en proposant glaces, boissons et marrons chauds en fonction de la saison dans une "chouette boîte en inox". Prix annoncé de la boîte 30'000 francs. 30'000 francs pour vendre des glaces les jours de beau temps en saison. Il est prévu que les futurs exploitants doivent acheter ce type d'édicule. Comment peut-on concevoir un tel objet d'art brut et prévoir de l'imposer aux exploitants par la suite? Un édicule très cher, voilà ce qu'est en train de proposer le Service de l'urbanisme, très cher, mal pratique et à la beauté toute relative, et ceci pour égayer les rives du lac,

## Séance de lundi 2 mai 2005

des rives qui mériteraient d'autres concepts que le projet d'édicule ridicule pour un développement harmonieux. Le Conseil communal peut-il nous confirmer le prix annoncé de ces édicules?

**M. Blaise Péquignot** relève :

- Je l'avais annoncé tout à l'heure, suite au retrait de ce rapport sur le nouvel aménagement des Jeunes-Rives, dans la population on entend plusieurs voix se plaindre de l'état de ces Jeunes-Rives, relativement peu conviviales. Il est vrai qu'il y a tout un historique nous ne reviendrons pas ici puisque c'était la volonté populaire d'avoir ce résultat particulier, mais le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre, le cas échéant en urgence, avant l'arrivée de la belle saison pour avoir un aménagement particulier sans frais excessifs? Nous avons vu que le crédit de 200'000 francs qui était au budget de 2004 n'avait pas été utilisé. Il était certes destiné à du mobilier urbain ou ce genre d'édicule ou d'éléments particuliers. Néanmoins, quelle est la position du Conseil communal et, le cas échéant, selon sa réponse, une proposition octroyant un crédit pour des mesures immédiates en vue d'un élément plus confortable des Jeunes-Rives pourrait être déposé.

**M. Marc-André Bugnon** souligne :

- Nous avons pris connaissance que l'activité de location des bâtiments est actuellement déficitaire, malgré que ces immeubles sont peu entretenus, voire carrément, pour certains, presque à l'abandon. Quel serait le déficit réel si ces bâtiments étaient correctement entretenus? Sera-t-il possible qu'ils soient rentables un jour? Malgré le manque d'entretien de ces immeubles, la Ville a pu procéder à la réévaluation de ces derniers avec la bénédiction du Conseil d'Etat. On peut se demander ou arriver à la conclusion que, lors des belles années financières, les bâtiments ont été très fortement amortis pour pouvoir baisser le bénéfice net de la Ville et pour pouvoir poursuivre une politique de forte imposition des contribuables.

**Mme Doris Angst** déclare :

- Il y a plusieurs projets de l'Agenda 21 notés sous la Section de l'urbanisme, mais il n'est jamais marqué de quoi il s'agit. Pourrions-nous savoir de quel programme il s'agit, quelle action est concernée? En même temps, nous suggérons que, dans les années suivantes, cela soit indiqué pour éviter de nous faire poser la question. Qu'en est-il de l'action 5, politique d'achat et de mise en soumission? A l'époque, quand

## Séance de lundi 2 mai 2005

nous avons reçu le premier rapport il était prévu de créer une charte pour une politique d'achats et de mise en soumissions concernant les principes du développement durable. Une telle charte a-t-elle été élaborée?

**M. Jean-Charles Authier** intervient :

- La situation des créances de la Gérance des bâtiments nous incite à demander **l'urgence sur le postulat** que nous avons déposé et qui porte le numéro **04-506**. Pour ce faire, nous déposons le développement écrit pour ce postulat.

**Mme Raymonde Wicky** précise :

- Ces dernières années, de nombreux crédits ont été votés dans cet hémicycle pour l'entretien des immeubles communaux et, n'en déplaise au porte-parole de l'udc, qui n'a peut-être pas la science infuse, mais qui pourrait aussi se renseigner sur ce qui s'est passé auparavant. Nous sommes parfaitement au courant que tous les immeubles n'ont pas été entretenus, mais nous tenons à relever qu'un nombre certain l'ont été et qu'une bonne partie de la population qui habite ces immeubles et qui bénéficie aussi de logements qui n'ont peut-être pas tout le confort nécessaire, mais qui sont aussi heureux de payer des loyers pas trop élevés saluent ce que nous avons fait ici en votant ces crédits.

**M. Blaise Horisberger** relève :

- Concernant l'urbanisme, nous avons lu avec intérêt dans le rapport du Conseil communal que plusieurs grands projets étaient en préparation, en tous cas au niveau des plans directeurs, concernant les Jeunes-Rives, le couloir Philippe-Godet/Nid-du-Crô. Nous y lisons également qu'un cahier des charges a été établi, que le mandat a été attribué, qu'une étude est en cours concernant un plan spécial pour Palafitte et Monruz-sud. Tous ces projets nous paraissent contenir un intérêt général pour toute la population de la ville de Neuchâtel et nous souhaiterions savoir dans quel contexte ces cahiers des charges et autres plans spéciaux sont développés. S'agit-il d'une démarche qui rassemble quelques éminents spécialistes ou si, d'une façon ou d'une autre, les différents intérêts de la population neuchâteloise ont été pris en compte et continueront à l'être, de façon à ce que nous ne soyons pas, à nouveau, placés devant un dilemme à choisir entre mal et pire? Nous aimerais bien, la prochaine fois, avoir réellement un projet qui rassemble la majorité de suffrages à Neuchâtel.

## Séance de lundi 2 mai 2005

**Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :**

- Pour répondre sur le projet Europan, votre Conseil a accepté ce projet en septembre 2004. Le droit de superficie que vous avez octroyé arrivera à échéance en 2009. Cela ne signifie pas que le Conseil communal n'a rien fait. Il a déjà eu un contact avec un deuxième investisseur, outre celui de la Caisse de pensions. Nous attendons sa réponse. Il s'agit d'un investisseur institutionnel, pour répondre au porte-parole du groupe udc. Il va sans dire que le Conseil communal est aussi préoccupé de l'avenir et du relogement des locataires des anciens abattoirs. Cette introduction est motivée par le fait qu'il n'y a pas de réelle urgence. Ce n'est pas en 2006 que la construction sera réalisée. Comme je l'ai relevé tout à l'heure par rapport à la bibliothèque Pestalozzi, le Conseil communal ne dispose pas de nombreux locaux vacants. Comme l'a relevé aussi le Directeur de l'instruction publique, nous avions un projet d'installer le Centre d'orthophonie au Passage Max-Meuron, projet qui est toujours d'actualité pour l'instant, mais tout dépendra aussi de l'évolution du dossier et du redimensionnement éventuel de l'institution. Le cas échéant, les locaux du passage pourraient aussi abriter d'autres locataires.

Nous sommes aussi propriétaires des Caves du palais. Ces caves, du point de vue de la configuration architecturale, les troisième et quatrième étages sont plutôt destinés à vocation de locaux. Cela pourrait être une piste à explorer, quoi que je doute que l'objectif de loyer modeste puisse être réalisé en fonction de certains investissements engendrés par la rénovation du bâtiment. J'ai déjà eu un contact, non pas avec les Armourins, mais notamment avec le Festival international du film fantastique, et il va sans dire qu'en tout état de cause, ils bénéficient de protections légales et que l'objectif est d'arriver à un accord à l'amiable et non pas d'arriver en procédure. Nous sommes sensible à leur situation future.

Quant à la question des édicules, nous avons deux prototypes. Un revêtement en aluminium et un revêtement en acier inox. Nous avons, pour l'instant, deux édicules, un au passage Max-Meuron pour la desserte de la terrasse et le second, qui avait été exécuté pour un marchand ambulant, qui a peut-être pour des raisons de coût, renoncé à l'acquérir ni même à le louer. Ce deuxième édicule a été ensuite utilisé par la Société de navigation et il trouvera une nouvelle affectation puisqu'il sera mis à disposition du délégué à la mobilité pour l'action "Neuchâtel roule" qui n'a pas encore été présentée dans son concept

## Séance de lundi 2 mai 2005

définitif au Conseil communal. Mais leur "laideur" n'empêche pas qu'on leur trouve une affectation. S'agissant de l'avenir d'autres édicules, une réflexion est menée actuellement avec les services de la police et celui de l'aménagement urbain, qui collaborent d'une manière efficace, pour élaborer un plan pour l'utilisation de ces édicules sur le domaine public, ou plutôt pour définir les implantations et le nombre de ces édicules. La construction de nouveaux édicules n'est pas prévue pour l'instant, ce qui fait que nous sommes obligés de trouver des solutions pour les marchands ambulants. Je dois avouer qu'à titre personnel certains petits cabanons, mis à disposition gratuitement par de grandes marques publicitaires ne sont pas d'une beauté plus impressionnante que nos deux prototypes, voire qu'ils sont même propres, à mon sens, à gâcher le paysage par leur inesthétisme. S'agissant du coût de ces prototypes, il est estimé à 20'000 francs ou alors en location à 400 francs par mois. Je n'ai pas été me plonger dans les compte de recettes et de charges des marchands ambulants, mais il m'apparaît qu'en belle saison, si ces édicules sont bien implantés, le loyer n'est pas prohibitif, voire dissuasif. Pour l'instant c'est donc le statu quo, l'aménagement urbain et la police réfléchissent à un plan d'implantation, mais nous trouvons important de trouver une solution cohérente et nous ne souhaiterions pas qu'une multitude de cabanons publicitaires parsèment nos rives. Dans l'esprit de la Section de l'urbanisme, nous préférons faire une réflexion en amont concernant l'aménagement urbain et du mobilier urbain.

M. Péquignot, comme vous l'avez relevé, le crédit de 200'000 francs a donc été abandonné puisque le rapport a été retiré. Comme vous le relevez, à juste titre également, il s'agissait de mobilier urbain, d'éclairage public permanent. Il est apparu peu opportun au Conseil communal d'engager cette dépense alors que le secteur devait être fondamentalement remanié, d'autant qu'aucune plainte ni aucune lettre de lectrice ou lecteur n'a été publiée ni enregistrée alors que la saison estivale 2004 s'est déjà déroulée dans ces conditions. Vous avez employé le terme "pas conviviale", l'adverbe "urgent", mais la situation actuelle semble satisfaire la population, en tous cas celle qui fréquente les Jeunes-Rives. Nous n'avons pas rien fait. Pour celles et ceux qui se sont rendus aux Jeunes-Rives, nous ne sommes pas restés les bras ballants. Les Services industriels ont mis en place un éclairage provisoire, à la place Rouge et à Panespo et un tel éclairage pourrait, si nécessaire, être installé aussi dans la partie ouest des Jeunes-Rives. En revanche, les travaux que le Conseil communal a considéré urgents, les cheminements, les espaces verts et les douches, ont été réalisés en 2004. Le Conseil communal a débloqué un crédit de 120'000 francs à valoir sur un compte d'attente, montant de la compétence du Conseil

## Séance de lundi 2 mai 2005

communal, pour réaliser ces travaux. Seule la partie est, comme le relevait aussi le groupe UDC, de l'ancien parking est une zone en jachère, mais uniquement pour remettre, ne serait-ce que du gazon, sur ce parking, les coûts sont estimés à 600'000 francs et ils seraient de la même hauteur si nous voulions remettre du bitume pour en refaire un parking. Comme nous gardons à l'esprit que nous devons pratiquer une politique d'économies, nous n'avons ni voulu débloquer ces 200'000 francs, ni ces 600'000 francs car nous avons l'intention de présenter un rapport d'information sur l'avenir des Jeunes-Rives à votre Conseil en octobre. Ce rapport sera basé sur deux axes principaux : une analyse des besoins effectifs de la population et aussi une analyse des synergies avec l'ensemble des rives et des infrastructures qui existent déjà sur les rives des autres communes du littoral. Nous pensons en particulier à Saint-Blaise, Hauterive et, de l'autre côté, à Auvernier, tout cela dans la perspective ne de pas faire de doublons. Nous souhaitons aussi, le Directeur de la police l'a relevé tout à l'heure, mener cette réflexion en parallèle avec le plan de stationnement 3. Mais, jusqu'à ce jour, je n'ai peut-être pas connaissance de toutes les récriminations de la population, mais une saison estivale 2004 s'est déroulée sans problèmes, ni plaintes qui nous ait été signalées.

J'avais déjà relevé, dans le cadre du rapport de la sous-commission financière III, que nous sommes effectivement attentifs à l'état d'entretien de nos bâtiments. C'est précisément pour cette raison, dans le cadre de la planification quadriennale, que nous allons soumettre, d'abord au Conseil communal et ensuite au Conseil général, un crédit d'investissement pour établir un recensement de l'ensemble de nos immeubles, des travaux d'entretien qui ont été effectués, de déterminer leur rendement pour pouvoir agir de manière efficace et aussi de manière plus coordonnée à l'avenir. L'objectif étant d'éventuellement, bien qu'il ne soit pas principal, mais s'il s'avère nécessaire, d'augmenter les loyers s'il y a lieu de faire des travaux d'entretien urgents, que nous puissions nous déterminer en toute connaissance de cause.

Pour les actions entreprises dans le cadre d'Agenda 21, vous avez raison, notre rapport manque de transparence à ce sujet. Pour l'instant, les actions qui fonctionnent bien sont les 2, 3, 7, 9, 10, 13, 16, 17, 21, 22 et 23. Celles qui n'ont jamais démarré sont les 5 et 18, 8, 19, 4, 11 et 1. Celle qui est réalisée, c'est l'action numéro 20. S'agissant de l'action no 5 intitulée "politique d'achat et de mise en soumission", elle n'a pas démarré à ce jour, mais le 27 décembre 2004, le délégué à l'Agenda 21, la Direction de l'urbanisme, a décidé, par souci de cohérence et d'efficacité de regrouper cette action avec les actions 1 et 4, c'est-à-dire

## Séance de lundi 2 mai 2005

"écologie au bureau" et "déchets et écoles". C'est un regroupement prioritaire pour l'année 2005, éventuellement couplée, si les ressources en personnel le permettent, avec l'action no 12 qui est la rénovation de logements anciens dans la perspective de la réponse que j'ai formulée tout à l'heure.

S'agissant de la proposition d'urgence pour le postulat du 6 décembre 2004, le Conseil communal acceptera ce postulat d'autant plus que la question de la réorganisation de la gérance vous a été proposée par le Conseil communal lors des propositions de mesures d'économie dans le courant de l'année 2004. Le 31 janvier 2005, la Direction de l'urbanisme a validé la structure de l'étude et nous espérons pouvoir soumettre un premier projet d'étude à la Commission consultative pour la construction et la transformation de logements, en août 2005. C'est vrai que le libellé de la commission n'est pas le plus idoine, mais c'est la seule commission du Conseil général qui traite de la problématique du logement. C'est elle que nous allons consulter et si possible, dans la mesure de l'avancement de nos réflexions, proposer un projet de rapport au Conseil communal au mois de septembre. Il y a plusieurs années que cette question de la réorganisation de la gérance est sous les feux de l'actualité, mais c'est une étude qui doit être menée de manière sérieuse, avec des paramètres objectifs et en collaboration avec plusieurs services, en particulier avec les collaboratrices et collaborateurs du service.

Au sujet des grands projets en préparation, notamment le plan spécial Palafitte et Monruz-sud, à titre indicatif, ce plan est forcément soumis au Conseil général, donc soumis à un référendum, ce qui n'est pas le cas du plan de quartier de Monruz-sud. Pour l'instant, contacts ont été repris avec la Suva, (c'est un ancien projet), qui est titulaire du droit de superficie et également avec les architectes. Ils sont maintenant au stade de l'élaboration d'un projet de plan de quartier. La Direction de l'urbanisme a déjà été approchée par l'Association Monruz et La Coudre. La Direction de l'urbanisme veut bien instaurer un dialogue avec ces associations pour autant qu'elles aient une volonté de dialogue, ce qui n'est pas toujours le cas, dans la mesure où il est aussi difficile de faire une concertation et d'arriver à un consensus, lorsque chacune et chacun se borne à défendre des intérêts particuliers en perdant de vue l'intérêt général. Mais, dans la mesure du possible, il y aura consultation en tous cas des commissions du Conseil général ou des commissions consultatives. Je pense à la Commission nature et paysage, aussi à la Commission des ports et rives, et aux Commissions du plan d'aménagement et de l'urbanisme.

## Séance de lundi 2 mai 2005

**M. Frédéric Guyot** ajoute :

- S'agissant des Jeunes-Rives, pour ce qui est de poser du bitume ou de remettre du gazon sur la partie est du parking, on peut que saluer la décision de ne pas engager des frais dans ces directions au vu du montant. Par contre, ce qui nous aurait intéressé, les échos que nous en avons également, c'est que ce parking revienne à la population, ne serait-ce que pour cette saison d'été. Peut-on ouvrir ce parking de façon provisoire, vu qu'il est là utilisons-le simplement. L'utilité de ce parking n'est plus à démontrer, il y avait une analyse au sujet de son utilisation et sa fermeture avait très largement participé au déclin de la vie commerciale au centre-ville. Je me réjouis de voir les prochains résultats des études complémentaires à ce sujet, mais il y avait un rapport au sujet de la ré affectation des Jeunes-Rives et un sondage avait démontré que 23 ou 27 % des gens sondés disaient qu'ils ne se rendraient plus au centre-ville faire des achats pour le simple fait de la fermeture des Jeunes-Rives. On retrouve ces éléments dans les procès-verbaux. Ne peut-on pas redonner ce parking des Jeunes-Rives est, pour cette prochaine saison, sans perdre de temps, de façon provisoire? Cela ne coûtera pas 600'000 francs, mais au moins le peuple qui attend toujours ces Jeunes-Rives en retour puisse en bénéficier et participer à l'activité au bord du lac de Neuchâtel.

**M. Blaise Péquignot** intervient :

- Si le Conseil communal attend la publication de lettres de lecteurs pour agir dans certains domaines, c'est quelque chose que nous pouvons organiser, bien que cela me semble finalement découler d'une interprétation pour le moins extensible de la loi sur les droits politiques, respectivement de notre Règlement général, cela dit en passant. Il a été fait mention d'un article 153 RG par rapport à ces aménagements légers qui se sont déroulés en 2004. Je n'en ai pas trouvé trace dans le rapport de gestion. Peux-t-on m'indiquer à quelle page il figure ou si on y met qu'une sélection des crédits ouverts en application de l'article 153 RG?

**M. Blaise Horisberger** déclare :

- Je sens que nous sommes pas loin de nous réengager dans un débat brûlant qui nous a occupé de longues heures dans cette salle, comme à l'extérieur. J'aimerais inviter le groupe UDC à relire attentivement les procès-verbaux des séances qui ont précédé et accompagné le traitement du rapport sur le réaménagement des Jeunes-Rives ainsi que tout ce qui a été discuté, écrit et dit lors de la campagne qui a précédé la

## Séance de lundi 2 mai 2005

votation sur le référendum concernant l'aménagement des Jeunes-Rives, de façon à ce que le groupe UDC puisse se faire une idée juste et complète de la situation et de voir qu'il est relativement vain de demander ici que l'entier du parking des Jeunes-Rives soit réouvert pour différentes raisons, dont certaines qui ont montré que les utilisateurs du parking trouvaient qu'il était trop loin du centre-ville et qu'ils ne l'utilisaient pas pour se rendre au centre-ville.

**M. Jean-Pierre Baer** remarque :

- Le Conseil général dans son ensemble n'appelle pas à des taconnages de goudron et l'extension de gazon avec urgence. Je rappellerai juste qu'en tant que président de la Commission Expo.02, je me suis battu, avant l'ouverture de l'exposition, pour que les Jeunes-Rives redeviennent en l'état, mais en l'état il faut savoir ce que cela voulait dire. Une année, et je vous rappelle qu'en l'an 2000 on se demandait si on aurait un jour une exposition et, en ville de Neuchâtel, nous avions des pilotis dans l'eau, des tabliers, un chantier gigantesque, avec des dizaines de millions de francs engagés, qui auraient nécessité des dizaines de millions pour dégager tout cela et rendre simplement en l'état, comme on le trouve aujourd'hui.

Toutes les démarches et déclarations qui ont été faites à l'époque par, soit les membres de cette commission, soit le Conseil communal, visaient à se protéger et éviter que ce soit la Ville de Neuchâtel qui paie les pots cassés d'une erreur qui aurait pu être faite à Berne. Si on veut regarder dans le détail, je vous invite à regarder les photos d'archives des Jeunes-Rives où on pourra voir qu'à l'est du parking actuellement discuté, il y avait une partie réservée au parcage mais il y avait une place de jeux, une butte, des barrières et différentes choses. Rendre en l'état ce qu'il y avait à la "place Rouge", je vous rappelle qu'il y avait du goudron noir explosé par les racines des peupliers qui avaient fait sauter tout cela, on ne pouvait même plus jouer au football dans les buts fixés à cet endroit. Soyons donc réalistes, mettons-nous autour d'une table, lors de la Commission des ports et rives et de l'aménagement du territoire, prenons en compte tous ces éléments, pour donner de bonnes idées au Conseil communal. C'est bien de glisser certaines idées, mais je pense qu'il y a des choses qu'il vaut mieux mûrir entre nous d'abord.

## Séance de lundi 2 mai 2005

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Pour les besoins en places de parc, tout dépendra aussi du plan de stationnement mais aussi des activités qui vous seront proposées par le Conseil communal sur les Jeunes-Rives, du besoin ou non de mobilité de la population. Selon les renseignements en ma possession, le parking des Jeunes-Rives est occupé à un tiers de sa capacité. Le Directeur de la police me corrigera peut-être, mais, pour le reste, si le Conseil communal vous proposait de faire des Jeunes-Rives un site touristique et de promotion touristique, évidemment les besoins en places de parc seront différents que si le Conseil communal devait vous proposer de faire uniquement des Jeunes-Rives un lieu de délassement facilement accessible pour la population endogène par le biais des transports publics. C'est la raison pour laquelle il est, en tant que Directrice de l'urbanisme, à mon sens prématuré de vouloir ré-ouvrir complètement ce parking des Jeunes-Rives.

S'agissant du crédit arrêté en application de l'article 153 du Règlement général, de 120'000 francs, il ne ressort effectivement pas de l'Urbanisme. Je suis en train de regarder s'il relève des Services industriels ou éventuellement des parcs et promenades. Je vais vous répondre tout à l'heure.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, ajoute :

- Concernant les parkings et plus particulièrement celui des Jeunes-Rives, j'aimerais d'abord rassurer M. Guyot dans la mesure où on ne peut pas dire que ce parking a une importance commerciale. Ce n'est pas vrai et nous avons testé ce parking. Souvenez-vous, lorsqu'il y avait 550 places, vous arriviez là-bas le lundi matin à 8 heures, c'était plein. Les magasins n'étaient pas ouverts, c'était plein. Il n'y a pas une voiture qui bougeait jusqu'à midi et, à 13h30, c'était à nouveau plein. Ce n'est donc pas un parking pour les commerçants. Je sais bien que lorsque ces places ont été diminuées, il y a eu une peur au sein de commerçants qui ont dit qu'on ne pourrait plus accéder en ville de Neuchâtel. Nous avons pu leur démontrer que le problème n'était pas celui-là. La deuxième chose, le passage de 550 places, qui étaient à disposition, à 300 places ne s'est pas fait au hasard, mais selon un calcul des besoins, en fonction des activités recensées. Cela a donc été le résultat d'une évaluation. Si on devait mettre un événement "mondial" aux Jeunes-Rives, il faudrait peut-être revoir ces chiffres, mais en l'état des choses, c'était une évaluation des besoins qui montrait que nous pouvions passer de 550 places à 300, d'autant plus que nous avons vécu pendant Expo.02 et

## Séance de lundi 2 mai 2005

que nous avons vu qu'il pouvait y avoir un changement des comportements, au moins pour une partie de la population. Pour une autre partie, ce n'est pas possible car il y a de telles contraintes, d'une importance sociale jusque dans le fonctionnement de la famille, mais il y a un certain nombre de personnes qui peuvent faire autrement. Nous avons aussi vu que le nombre d'abonnements pour les transports publics avait augmenté. Utilisons l'expérience menée pendant Expo.02, c'est un plus qui est important. Il ne faut pas non plus être buté et dire que nous ne voulons plus de voitures, ce n'est pas cela, mais nous avons pu montrer que nous pouvions limiter ce nombre de places. Lorsque nous parlons de l'utilité, si vous mettez 550 places gratuites à cet endroit, ce sera plein tout le temps, mais cela ne veut pas forcément dire que c'est d'une utilité absolument nécessaire, c'est la solution de facilité. Aujourd'hui, le parking n'est pas plein. Cela dépend des heures et des périodes, mais il est rempli entre un et deux tiers. Et c'est ainsi qu'un parking doit fonctionner car sur le plan du fonctionnement économique ce qui est important c'est que quelqu'un qui vient à Neuchâtel se dise qu'il peut trouver une place de parc. Il faut qu'il y ait des places libres de temps en temps. Si le parking est plein du matin au soir, il ne vit pas, il ne sert à rien. Il faut donc laisser un parking qui fonctionne et tel qu'il est aujourd'hui, avec les activités actuelles, je crois pouvoir dire que le système fonctionne bien.

## 05 Travaux publics

**M. Philippe Loup** déclare :

- Il s'agit du Fun'ambule et par rapport à une cantonalisation de cet objet dans le cadre des transports généraux de l'ensemble du canton. Où en est ce dossier car il est effectivement maintenant dans les comptes de la Ville? Pour un temps limité on peut l'accepter, mais, visiblement, sa mission est véritablement d'être un portail sud de la gare, un moyen important pour décharger tous les véhicules qui vont amener du monde à la gare afin de prendre le train. Cela participe à l'ensemble des transports dans le canton, ne serait-ce aussi par tous les habitués, les étudiants qui fréquentent les écoles sur le bord du lac.

**M. Blaise Horisberger** ajoute :

- Concernant les déchets, nous avons des chiffres relativement précis en ce qui concerne les ordures ménagères par habitant et j'aimerais savoir si cela incluait les déchets des entreprises et s'il serait possible d'avoir

## Séance de lundi 2 mai 2005

des chiffres distincts à l'avenir, ménages et entreprises? J'ai personnellement beaucoup apprécié le tableau qui figure aux pages 287, 288 et 289 du rapport. Je trouvais tout à fait illustratif sur les activités des Travaux publics en matière d'environnement et je me demandais si, en toute modestie, je pouvais proposer qu'un tableau similaire ou des descriptifs du même type soient présents dans d'autres chapitres comme les Services industriels, l'Urbanisme, qui ont aussi une potentialité pour présenter ce type d'activités, par exemple aussi en ce qui concerne l'Agenda 21.

**M. Jean-Pierre Baer** relève :

- Concernant la déchetterie communale dont on ne peut que se féliciter de disposer en ville, à nouveau une charge d'agglomération que je suspecte. Nous avons des clients externes pour 253'000 francs qui versent des contributions et nous avons un excédent de charges de 1'177'000 francs. Nous avons des frais d'évacuation des ordures récupérées dans cette déchetterie pour 570'000 francs. Chacun paie-t-il son dû puisque, je sais bien, comme vous le savez certainement, lorsque l'on s'y rend, il n'y a aucun contrôle et la dernière fois, je me suis trouvé entre une voiture zurichoise et une voiture bernoise. Je me demandais dans quelle mesure chacun payait son dû et si on n'évitait pas ainsi les taxes au sac d'autres cantons?

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des travaux publics, déclare :

- Le processus de cantonalisation du Fun'ambule en est à ses tous débuts. Mais, peut-être que cela ira-t-il assez vite. Je rappelle que nous n'avons pas engagé ce processus, tout simplement parce que personne ne le voulait. Nous voulions faire ce funiculaire, nous l'avons fait, mais nous avons pris tous les risques et, évidemment, cela n'a pas toujours été très facile avec les autres partenaires. Dans les faits, le funiculaire est une pièce du puzzle cantonal des transports publics. L'utilisateur n'y voit pas de problèmes et il utilise tout le réseau y compris le funiculaire. Nous en sommes à environ 3,3 millions de passages depuis qu'il existe, sans compter l'Expo.02. Avec elle, nous sommes entre 5 ou 6 millions. Il y aura bientôt l'équivalent de la population suisse qui l'aura emprunté. Pour ce qui est de la situation aujourd'hui, le Conseil communal a estimé que nous pouvions engager une discussion avec l'Office cantonal des transports pour lui signifier qu'avec le nouveau système financier de traitement des transports, le moment était venu d'intégrer également le Fun'ambule, d'autant que nous pouvons faire le bilan sur quatre ans. Nous avons 3,4 millions de francs de charges totales, 2,4 millions de

## Séance de lundi 2 mai 2005

recettes. Si nous prenons les charges totales, il y a des charges de fonctionnement et des charges financières, amortissements et intérêts. Les charges de fonctionnement sur 4 ans représentent 2 millions de francs alors que les produits d'exploitation représentent 2,4 millions de francs. Le Fun'ambule a donc dégagé un petit bénéfice, si nous ne regardons que l'exploitation. Nous pouvons donc vraiment imaginer qu'avec une fréquentation en hausse qui va atteindre, chaque année, le million de passagers et le dépasser, nous devons pouvoir, sans autre admettre que nous pouvons intégrer cela au plan cantonal.

Mais il faut être deux pour admettre de telles choses, quand c'est avec un partenaire que nous discutons. J'attends la réponse, je ne l'attendrai pas moi, mais vous l'aurez pendant l'été. Je crois que c'est juste d'obtenir cet accord. Pendant quelques temps, nous avions imaginé le vendre. Là ce ne serait pas le cas, la Ville reste à l'exploitation, par le biais des TN, mais intègre le déficit d'exploitation, y compris les frais financiers, dans le cadre cantonale. Franchement c'est la ligne qui coûte le moins cher par rapport aux usagers, donc cela ne me paraît pas un problème majeur. Maintenant si on veut en faire un, la Ville gardera le Fun'ambule et elle en aura elle-même un certain nombre d'éléments positifs, parfois des soucis, mais globalement, lors de mes voyages à travers le pays, assez régulièrement on me demande : "Qu'avez-vous gardé de l'exposition à part le funiculaire?".

Pour ce qui est des déchets, notre objectif est de stabiliser le volume total des déchets et les 580 kilos de déchets par habitant, stabilisés, je crois que c'est vraiment le total, y compris les déchets des entreprises; mais on calcule par habitant. Nous avons un montant de déchets qui est heureusement stabilisé, mais où il y a de plus en plus de déchets recyclés. Vous avez vu que dans la ville on recycle quasiment tout, (même les édicules), mais ce n'est pas à la déchetterie que nous l'avons fait pour le moment. Toujours est-il qu'il y a une très forte progression, que nous sommes au-delà des objectifs qui avaient été annoncés dans le cadre du rapport du début 2003 au Conseil général. Nous allons donc atteindre assez rapidement le taux de 35 % de part recyclée sur l'ensemble des déchets par habitant et, après, nous aurons, vraisemblablement, en 2007 ou 2008, une taxe de base et une taxe au sac sur le plan cantonal. La problématique va encore s'accélérer en matière de recyclage. A mon avis, on peut imaginer, à relativement brève échéance d'avoir à peu près moitié-moitié entre les déchets incinérés et les déchets recyclables.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Cela dit, il y a malheureusement pour vous, une fois de plus, pas de charge d'agglomération, ou très peu, car les personnes, clients externes ou entreprises paient environ 100'000 francs par année et les communes partenaires nous versent environ 160'000 francs. Les clients externes et les communes partenaires paient leur dû. Nous ne faisons pas de contrôles systématiques, mais, clairement les gens qui sont sur place voient bien ce qui se passe même s'il n'y a pas possibilité d'être sûr qu'il n'y a pas de temps à autre un "passager clandestin". Globalement le système fonctionne très bien. Nous voyons que, sur l'année 2004, il y a eu beaucoup plus de déchets recyclés que nous en attendions. Nous avons un peu moins de déchets incinérés. Si nous prenons les charges des déchets incinérés, c'est environ 5 millions de francs au lieu de 5,2 millions, et si nous prenons les charges nettes, c'est-à-dire les charges moins les produits de valorisation où justement les facturations sont faites au clients externes et aux communes partenaires, on voit que ce que nous avons économisé du côté des charges des déchets incinérables, c'est pratiquement le même montant qui a augmenté du côté des recyclables. Le problème c'est que le financement est différent puisque, dans un cas, nous finançons par la taxe de déchets et, dans l'autre, c'est par l'impôt. C'est relativement temporaire : à terme, on prévoit l'introduction d'une taxe de base et d'une taxe au sac se fait, car ce sont les modèles à l'étude par la commission cantonale qui planche sur le dossier; une partie de la taxe de base sera aussi utilisée pour financer une partie de l'infrastructure relative aux déchets recyclables. Nous allons donc, à mon sens, dans une bonne voie. Il faut y aller avec tout le canton et pour ce qui est de la Ville de Neuchâtel, nous sommes déjà maintenant même légèrement au-dessus pour ce qui est du recyclage de la moyenne des villes qui n'ont pas de taxe au sac.

**M. Blaise Horisberger** ajoute :

- Le Directeur des travaux publics n'a pas répondu à ma question concernant la séparation entre déchets domestiques et déchets des entreprises. S'ils sont combinés tous ensemble dans le tableau de la page 272 ou s'il n'y a pas de tableau concernant les entreprises et s'il serait à l'avenir possible d'avoir des chiffres distincts pour les ménages et pour les entreprises?

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des travaux publics, complète :

- Oui, ce sera possible d'avoir tout cela mais nous allons même avoir de plus en plus pratiquement la possibilité de donner les déchets de chaque entreprise puisque nous en sommes maintenant au pesage et à

## Séance de lundi 2 mai 2005

l'introduction de puces et tous ces éléments. On va pouvoir avoir tous ces éléments prochainement. Je ne sais pas si nous les avons exactement maintenant car nous n'avons qu'une partie des camions qui sont équipés. Mais, à terme, nous pourrons donner tous ces éléments, de plus en plus détaillés, y compris dans le cadre du rapport de gestion. Cela me paraît tout à fait faisable. A propos du bilan environnemental que nous avons fait, les autres sections ont à peu près les mêmes prises de conscience. Ce que nous avons essayé de faire, c'est ce que nous appelons un bilan environnemental encore fragmentaire, comme le font les entreprises privées. L'idée serait en effet de développer cela de manière plus globale, Ville ou en tous cas dans les sections les plus concernées. Merci d'avoir remarqué que nous l'avions fait car cela a été un outil très motivant y compris pour ceux qui l'ont fait, tout spécialement les cadres des travaux publics.

## 04 Services sociaux

**M. Didier Rochat** déclare :

- Depuis le début de l'année, le Canton a mis en place un système de "chèque emploi" qui avait pour but justement de pousser à la légalisation d'un certain nombre d'emplois, notamment domestiques ou de petites activités et donc de payer des charges sociales. Je me suis rendu compte que la population n'était pratiquement pas au courant et surtout que je sais maintenant que les villes sont partenaires du projet et donc responsables aussi de la promotion de ce genre d'activité. J'estime que la population n'est pas au courant et que c'est pourtant elle, notamment les femmes de ménage ou d'autres petites activités de ce genre ou tailler des haies ou des arbres, qui devrait être informée le plus pour qu'elle profite de ce chèque et le mette en place. Ne devrait-on pas créer un tous ménages en lien avec le Canton qui le propose ou en tous cas en parler dans "Neuchâtel notre ville"? Il semblerait qu'il y a une action plus proactive qui devrait être faite autour de ce projet.

**M. André Obrist** ajoute :

- Le Conseil communal peut-il nous dire quelles sont les démarches qu'il entend entreprendre afin de faire cantonaliser le Service du planning familial? En effet, il n'est pas tolérable que la Ville finance seule ce service alors que, selon les statistiques, plus de 60 % des activités sont réservées par des habitants d'autres communes.

## Séance de lundi 2 mai 2005

**M. Philippe Loup** intervient :

- En haut de la page 256, nous avons le centre de santé et nous voyons qu'il y a une subvention accordée par la Ville de 325'000 francs. Ce n'est pas tellement ce chiffre qui nous interpelle, mais plus le fait qu'il y a une cantonalisation, le désenchevêtrement en la matière, les centres de santé vont dans le giron cantonal. La question est par rapport au déficit financier des centres de santé. Quelles sont les responsabilités encore pour l'instant entre Ville et Etat et quelles sont les prestations reconnues par l'Etat et les centres de santé auraient-ils des prestations qui vont au-delà des prestations de base et qu'en sera-t-il du financement de ces prestations?

**M. Frédéric Guyot** souligne :

- Sans répéter les propos tenus par le représentant du groupe libéral, l'udc est convaincue de l'utilité du centre de planning familial. A l'instar de ce qui se passe pour l'orthophonie, quelles sont les mesures qui sont envisagées par le Conseil communal dans ce domaine?

**M. Jean-Charles Authier** remarque :

- En ce qui concerne les Services sociaux, dans le rapport de la Commission financière on annonce une augmentation de poste de 1,5 poste et à l'appui de cette demande on mentionne le nombre de dossiers par assistant. Finalement, si on regarde les graphiques qui sont donnés en page 11 on se rend compte que ce nombre de dossier est inférieur maintenant à ce qu'il était par exemple lors des années 1995 et 2000. Alors avant que cette augmentation de poste entre en effet, serait-il possible d'avoir une étude plus qualitative des dossiers qui sont traités car, à l'évidence, le nombre ne suffit pas comme argument pour justifier cette augmentation de postes.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur des services sociaux, déclare :

- J'aimerais remercier M. Rochat de sa suggestion. Vous avez raison, le "chèque emploi" qui est entré en vigueur au début de cette année est encore trop peu connu et votre suggestion n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Nous essayerons de faire de la publicité, même si ce n'est pas principalement notre tâche, mais plutôt celle du Canton. Nous pourrions effectivement utiliser le Bulletin officiel de la Ville pour faire de la publicité à ce sujet.

## Séance de lundi 2 mai 2005

Pour le planning familial, j'attendais cette question puisque, à côté de l'orthophonie, c'est la deuxième piste qui vient en tête du "hit parade" lorsqu'il s'agit de trouver des économies. Malheureusement, concernant le planning familial je n'ai pas d'aussi bonnes nouvelles que pour l'orthophonie. Il faut savoir que dans le domaine du planning familial nous ne disposons pas d'une base légale qui nous permettrait de faire passer les communes que nous desservons à la caisse, raison pour laquelle nous n'avons pas pu entamer, aussi vite que nous avons pu le faire pour l'orthophonie, des démarches pour faire supporter nos charges d'agglomération aux autres communes. Lorsqu'il a été dit tout à l'heure que nous finançons seuls ces prestations, je souhaite rectifier. Il faut bien distinguer, dans le domaine du planning familial, le planning au sens strict et le centre de consultation en matière de grossesse. Pour cette prestation là, qui représente tout de même une bonne partie de l'activité, nous sommes subventionnés par le Canton. C'est donc uniquement pour le planning proprement dit que nous supportons une charge d'agglomération. Nous n'avons pas l'intention, tant que nous n'aurons pas trouvé un financement, mais nous allons le chercher, de demander une pièce d'identité ou un permis de domicile aux personnes et aux jeunes filles essentiellement qui viennent consulter le planning familial car ce serait totalement ruiner l'effet de prévention que poursuit ce service public.

Or, maintenant, nous n'avons pas de bases légales, raison pour laquelle nous devons nous approcher du Canton pour le persuader que cette tâche d'intérêt public que nous remplissons pour l'ensemble de la population devrait être soit une tâche entièrement cantonale payée exclusivement par le Canton, selon son adage bien connu "qui commande paie" ou alors c'est une tâche communale. Le Canton nous charge de la remplir en son nom et il nous autorise, comme il le fait en matière d'orthophonie, à nous refinancer auprès des communes. Comme nous n'avons pas de base légale, nous avons attendu le résultat des élections cantonales pour nous approcher du Canton en espérant que nous aurons une écoute plus favorable au vu de ce résultat. Ce sujet n'est pas oublié, rassurez-vous, nous prendrons, là aussi, notre bâton de pèlerin.

J'en viens maintenant au centre de santé. M. Loup est perspicace. Il a vu qu'effectivement nous supportons une charge importante pour ce centre et il a certainement vu également, même s'il n'y a pas fait allusion tout à l'heure, que, dans le budget 2005, figure un montant de 0 franc à ce titre alors que, vous le savez pertinemment la charge risque de n'être pas nulle, malheureusement. Pour comprendre ce phénomène, il faut que je

## Séance de lundi 2 mai 2005

vous explique comment ces centres fonctionnent. Ce sont des fondations dont sont partenaires les communes. Pour celui de Neuchâtel, les partenaires sont la commune de Neuchâtel, de Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Jusqu'à l'année dernière, il y avait un partage 60 % Etat, 40 % les communes. Dans le cadre du désenchevêtrement, la santé, pour l'essentiel, est devenue cantonale. Le Canton a repris les dépenses en matière de santé. En revanche, les fondations sont demeurées communales. Si vous voulez, la prestation de santé est devenue cantonale, les fondations restent communales.

On ne peut pas imaginer, c'est normal si vous vous placez un instant dans la peau du Canton, qu'il paie la facture dans le domaine de la santé et ne se préoccupe pas de savoir comment fonctionnent les organismes qui mettent la prestation à disposition. C'est la raison pour laquelle le Canton a imposé, d'une manière assez abrupte, pour ne pas dire arbitraire, aux communes qui exploitent les centres de santé, ce qu'il appelle un taux d'efficience. Cela veut dire que dans une prestation d'un service public tel que le centre de santé, toutes les heures effectuées ne sont pas rentables. Il y a des heures pendant lesquelles on travaille effectivement et d'autres pendant lesquelles on se déplace on fait des rapports, des analyses, etc. Ces heures ne sont pas rentables. Le Canton a fixé un peu arbitrairement et sans consulter les centres de santé un taux d'efficience de 35 %, c'est-à-dire 35 heures facturables pour 100 heures effectuées, 35 % pour les soins à domicile, 55 % pour les aides familiales.

Le centre de santé de Neuchâtel, comme la plupart des autres, pas tous, ne respecte pas ces taux. Actuellement, à fin 2004, nous en sommes à respectivement 31 % et 47 % de taux d'efficience. Alors la fondation se bat avec ses homologues des autres régions du canton auprès de l'Etat pour faire reconnaître les spécificités qui sont les nôtres. Evidemment on se déplace moins facilement quand on est dans un centre-ville, on a d'autres charges que d'autres fondations, raison pour laquelle nous essayons de nous battre pour obtenir la reconnaissance de nos spécificités et d'un taux qui corresponde aux réalités du terrain. Dans l'intervalle, on se bat également sur un autre front pour améliorer ce taux d'efficience et cela je dois vous dire que ce n'est pas extrêmement agréable car cela signifie, pour parler crûment, que nous stressons un peu davantage les infirmières et les aides familiales pour qu'elles soient plus efficaces, qu'elles diminuent ce que M. Béguin, à propos d'orthophonie, appelait, au Grand Conseil, les colloques, les bla-bla des colloques. Je ne pense pas que ces colloques soient inutiles. Peut-être doivent-ils être un peu diminués pour améliorer le taux d'efficience, mais

## Séance de lundi 2 mai 2005

il faut continuer de les maintenir. Tout ce que nous avons obtenu pour l'instant de l'Etat, c'est le maintien en 2005 des taux d'efficience appliqués en 2004 et non pas une augmentation encore de ces taux comme le préconisait l'Etat. Nous ne connaissons pas encore les chiffres précis, mais il est à craindre que pour 2005, nous n'atteignons pas le taux d'efficience exigé par le Canton, même si nous y tendons. Il y a des tableaux de bord qui, chaque mois, nous montrent que nous nous approchons toujours un peu plus du taux exigé par l'Etat, contre lequel nous nous battons par ailleurs, mais il y a fort à parier que nous n'y parviendrons pas et qu'il y aura un reliquat à charge des communes qui financent cette fondation.

Si j'ai bien compris, M. Authier remet en question l'outil qui est utilisé par le Conseil communal pour apprécier quelle est la charge des assistants sociaux. Je comprends mal cet acharnement. Il me semblait avoir déjà répondu à l'époque du budget. Pour nous, cet outil du nombre de dossiers par assistant social est tout à fait pertinent, d'ailleurs ce n'est pas nous qui l'avons inventé et je crois que j'avais eu l'occasion de le dire à l'époque du budget. Il nous est soufflé par la Commission cantonale de l'action sociale qui s'appuie elle-même sur une expertise qui avait été mandatée par le Conseil d'Etat et qui fixait à 100 dossiers par assistant social la norme recommandée dans ce domaine. Selon la profession, ce nombre devrait plutôt être fixé à 80 dossiers par assistant social et comme nous étions remontés, au début 2005, à 134 dossiers par assistant social, le Conseil communal, conscient des effets que cela a sur l'encadrement des personnes dont nous avons la charge, a accepté effectivement l'augmentation d'un poste et demi d'assistant social ainsi que d'un poste administratif pour faire face à cette augmentation.

J'aimerais juste rendre M. Authier attentif au fait que lorsqu'un assistant social est débordé de travail, lorsqu'il a trop de dossiers dont il doit s'occuper, au lieu de faire un travail d'assistant social, il se transforme en tiroir-caisse ou en bancomat et il ne fait plus le travail d'aide. Etre assistant social, c'est un peu comme être parent : le but est de se rendre inutile. Lorsque vous ne faites que distribuer de l'argent, vous ne faites rien pour vous rendre inutile. Le but de l'assistant social est justement d'apprendre à celui qui vient le consulter, comment se débrouiller autrement qu'en faisant appel à la collectivité publique. C'est également de contrôler si le service social n'est pas victime d'abus de la part de ceux qui le sollicitent, raison pour laquelle nous continuons de penser que ce critère du nombre de dossiers reste pertinent.

## 03 Forêts et domaines

**M. Daniel Domjan** intervient :

- A la page 205 du rapport au niveau du point des pertes sur débiteurs, la question se pose de savoir pourquoi nous avons une telle augmentation? A ma connaissance c'est souvent des locataires, non pas d'appartements, mais de lieux publics. On se pose la question de savoir comment on pourrait diminuer ce montant qui s'élève à près de 90'000 francs. Je rappelle aussi que si des personnes ne peuvent pas payer le loyer, on devrait les retrouver aux Services sociaux, mais non dans les comptes sous pertes sur débiteurs. Le deuxième point concerne les loyers sur immeubles. Le Home bâlois dont on a réussi à augmenter la valeur pour faire grossir la fortune, mais qui, par contre, rapporte de moins en moins d'argent. Je trouve que, depuis le temps que nous en parlons, il serait temps de rentabiliser quelque peu ces locaux à des fins de les développer.

**M. Nicolas de Pury** ajoute :

- La Ville est propriétaire d'un magnifique domaine viticole. A l'heure où le contrat avec le vigneron-tâcheron est en train d'être revu, nous aimerais que le Conseil communal s'engage dans la production de vins issus de raisins de culture biologique. Que pense le Conseil communal de cette possibilité qui permettrait, en termes économiques, un retour sur investissement intéressant et, en même temps, d'être porteur, pour l'image de la Ville, dans et à l'extérieur du canton avec une vision à long terme?

**M. André Obrist** relève :

- J'aimerais parler de l'encavage. Dans le rapport de la Commission financière on apprend que l'absence, pour cause de maladie, de la secrétaire-comptable a provoqué une significative baisse des ventes. Cette situation est pour le moins préoccupante. La secrétaire-comptable est-elle vraiment la seule personne apte à la vente? De plus, dans le rapport du Conseil communal on apprend que les caves sont confrontées à de sérieux problèmes de locaux. Ne serait-ce pas l'occasion pour la Ville de remettre la vinification à des privés, ce qui aurait le double avantage d'économiser le coût des transformations et, éventuellement de dégager des bénéfices?

Séance de lundi 2 mai 2005

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur des forêts et domaines, déclare :

- Concernant les pertes sur débiteurs, je n'ai pas d'informations précises à ce sujet. Je peux simplement vous dire qu'il y a deux causes. L'une, générale, c'est la tendance générale de la population à payer ses dettes moins dans les délais que ce n'était le cas dans le passé. Il y a moins de vertu dans le paiement des dettes. La cause particulière à cette année 2004, c'est un gros débiteur qui a fait faillite et pour lequel nous avons enregistré une grosse perte.

Concernant le Home bâlois, je sais que c'est un serpent de mer et je n'ai pas, je vous l'avoue, eu le loisir de me replonger dans ce dossier jusqu'ici. Sachant qu'il vous préoccupe et pressentant un peu la question, j'en avais parlé au chef du Service des domaines qui a, en fin d'année dernière, remis une annonce pour tenter de le vendre. Cela n'a malheureusement pas eu le succès escompté. Si vous avez une piste, je suis preneur, mais ce sujet n'est pas oublié. Simplement c'est un objet qui est difficile à vendre ou à louer.

Le vin biologique? Je crois savoir qu'une question avait été posée il y a plusieurs années à ce sujet et je me demande même si je n'en étais pas le co-signataire avec M. de Pury. Je vous avoue que je ne me souviens plus de la réponse qui nous avait été donnée à l'époque. J'ai rapidement consulté le caviste à ce sujet qui me dit qu'en ce qui le concerne il y serait plutôt favorable comme à tout ce qui concerne la production intégrée et biologique. Il irait même plus loin et il pense que le biologique est aujourd'hui dépassé et qu'il faudrait aller vers le bio-dynamique. Il prétend, mais je ne suis pas compétent pour en juger, que ce qu'il pratique à la cave, c'est même encore mieux que le bio-dynamique. Par contre, ce qu'il faut savoir c'est qu'indépendamment que ce que l'on fait dans la cave, et il faut savoir que cela prendrait plus de temps donc que cela coûterait davantage d'argent que de produire selon les procédés que vous préconisez. Si lui serait plutôt favorable, il a quelques craintes que le vigneron, lui, le soit un peu moins et la question que l'on peut se poser c'est effectivement s'il ne faut pas saisir l'occasion du renouvellement de la convention qui nous lie à ce vigneron pour, soit le lui imposer, ce qui, d'un point de vue humain me déplairait car je crois que quelqu'un à qui on impose une méthode de culture contre son gré ne le fera pas avec bon gré. Il faudrait donc imaginer un changement complet de cultivateur pour qu'il produise du raisin qui correspond à ces exigences car vous savez bien que la qualité du vin s'acquiert dans la vigne déjà et pas seulement à la cave. Mais je vous assure que cette

## Séance de lundi 2 mai 2005

préoccupation nous en discuterons encore de manière plus approfondie tant avec le vigneron qu'avec le caviste.

S'agissant toujours des caves et de la baisse des ventes, certes, la secrétaire-comptable n'est pas la seule personne qui vend du vin à la cave. Lorsque vous vous rendez à la cave et que cette personne n'est pas là, vous pourrez tout de même repartir avec votre carton sous le bras car quelqu'un d'autre s'occupera de vous. Ce que nous avons voulu dire avec cette remarque dans le rapport de gestion c'est que l'absence de cette personne a prétréité le résultat des caves car c'est elle, et elle n'a pas été remplacée sur ce point, qui s'occupait de tout ce qui était promotion du vin, c'est-à-dire publipostage à tous les clients, promotion auprès des établissements publics, participation à l'organisation de concours, dégustations, etc. C'est sur ce terrain que nous avons été moins actifs en raison de son absence et c'est ce qui a pénalisé les résultats. Bonne nouvelle au passage, Mme Zahnd, puisque c'est d'elle dont il s'agit, est de retour à 100 % depuis la semaine dernière.

Enfin, la privatisation des caves. Vous me prenez au dépourvu. A priori, il n'en est pas question. La Ville a déjà privatisé la culture des vignes. Pour l'instant je crois savoir que la politique de la Ville était de conserver une cave publique parce que cela fait aussi partie de l'image qu'elle donne d'avoir ses propres caves. Si elles étaient privatisées, je crois que l'image donnée serait tout à fait différente et je vous rappelle que si les caves ont eu un rendement un peu moins bon que d'autres années, par le passé, globalement, vignes et caves étaient proches de l'équilibre, voire bénéficiaires pour les vignes et légèrement déficitaires pour les caves. Le vrai problème c'est effectivement la transformation des locaux qui, pour ceux qui les fréquentent vous aurez pu vous rendre compte par vous-mêmes, qu'ils ne sont plus adaptés à l'usage auquel ils sont affectés. Ils sont vétustes, nécessitent une refonte assez fondamentale et nous verrons à la planification financière si nous pouvons nous offrir ce cadeau de rafraîchir l'image de nos caves.

## 02 Finances

La parole n'est pas demandée.

## 01 Autorités communales/Chancellerie

La parole n'est pas demandée.

Séance de lundi 2 mai 2005

Le président, **M. Christian Boss**, constate que la parole n'est plus demandée. Il déclare :

- Avant de faire voter le Conseil général sur l'arrêté sur les comptes, j'aimerais prendre acte, au nom de l'assemblée du **classement des motions 179, 225, 238 et 243, ainsi que les postulats 104 et 126, conformément à la proposition faite par le Conseil communal.**

Il soumet ensuite l'arrêté au vote de l'assemblée qui **l'adopte par 33 voix sans opposition.**

La séance est levée à 23 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur,      Le président,      Le secrétaire,

Rémy Voirol

Christian Boss

Philippe Loup

Séance de lundi 2 mai 2005

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant acceptés, il est adopté par 33 voix contre 0

Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2004

(Du 2 mai 2005)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2004, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	533'534'146.21
Total des revenus	<u>523'272'338.79</u>
Excédent de charges	<u>10'261'807.42</u>

b)

Le compte des investissements :	Fr.
Total des dépenses	60'701'355.37
Total des recettes	<u>4'106'685.51</u>
Investissements nets	<u>56'594'669.86</u>
./. Amortissements	<u>30'113'826.39</u>
Solde reporté au bilan	<u>26'480'843.47</u>

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2004 est approuvée.

Neuchâtel, le 2 mai 2005

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire,

Christian Boss

Philippe Loup

Séance de lundi 2 mai 2005